

24 juin 2026

Conseil départemental  
Basse-Terre

# Rapport au congrès des élus départementaux, régionaux, des parlementaires et des maires

## La question de l'eau potable Enjeux, perspectives et solutions concrètes



En partenariat avec :



Scannez pour accéder  
à toutes les informations  
liées à la question de l'eau  
potable en Guadeloupe







24 juin 2026

# Rapport au congrès des élus départementaux, régionaux, des parlementaires et des maires

La question de l'eau potable  
Enjeux, perspectives et  
solutions concrètes



En partenariat avec :





SO

# SOMMAIRE

1. Arrêté portant Convocation du XX <sup>ème</sup> Congrès.....	7
2. Rapport au XX <sup>ème</sup> Congrès.....	8
3. Bilan de l'Action du Conseil départemental 2015-2026 .....	13
4. Communication de la Région Guadeloupe.....	16
5. Communication de la Préfecture de la Guadeloupe .....	26
5. Synthèse de l'Audition des Acteurs Economiques.....	33
6. Synthèse de l'Audition des Partis Politiques.....	38
7. Synthèse de l'Audition des Usagers de l'Eau .....	43
8. Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.....	51
9. Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées du SMGEAG .....	70
10. Etat d'Avancement PPI accélérée du SMGEAG.....	81
11. Programme Pluriannuel d'Investissement accéléré du SMGEAG 2024 / 2027 .....	82
12. Annexes .....	91

**24 juin 2026**

**Congrès des élus** départementaux, régionaux,  
des parlementaires et des maires



## ARRETE

### PORTANT CONVOCATION DU XXème CONGRES DES ELUS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX, DES PARLEMENTAIRES ET DES MAIRES

N°D26/00705/PCD/SG/DAJ/NP

#### ***LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5912-1 ;*

*Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;*

*Vu la délibération du Conseil Départemental N°2026-16/IIIème R/A3- B1 en date du 28 mai 2026 portant fixation de la date et de l'ordre du jour du prochain Congrès des Elus.*

## ARRETE

***Article 1 :*** *Le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Maires, les Députés et les Sénateurs de la Guadeloupe sont convoqués le mercredi 24 juin 2026 à 8h00 au Palais du Conseil Départemental pour la XXème Réunion du Congrès des élus départementaux et régionaux des parlementaires et des maires en vue de débattre de l'ordre du jour suivant :*

- I. Adoption du procès-verbal de la XIXème Réunion du Congrès des élus départementaux et régionaux du 17 juin 2025 ;*
- II. La question de l'eau potable en Guadeloupe : enjeux, perspectives et solutions concrètes.*

***Article 2 :*** *Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à BASSE-TERRE, Le 10 juin 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

  
Guy LOSBAR



**Rapport aux élus en vue du  
Congrès du 24 juin 2026  
« La question de l'eau potable en Guadeloupe :  
enjeux, perspectives et solutions concrètes »**

## **Introduction**

Le Congrès spécial consacré à l'eau en Guadeloupe se tiendra le 24 juin 2026, dans un contexte où les difficultés d'approvisionnement, les coupures récurrentes et les fragilités du système hydraulique continuent de peser fortement sur la vie quotidienne des habitants et sur le fonctionnement du territoire.

Cette réunion intervient alors que des évolutions importantes ont déjà été engagées depuis la réforme de 2021, avec la création du SMGEAG, puis la mise en place, à partir de 2023, d'une gouvernance associant l'État, la Région, le Département et le syndicat autour d'un plan d'action 2024-2027 destiné à améliorer durablement le service de l'eau et de l'assainissement.

Les élus – conseillers départementaux, conseillers régionaux, maires, parlementaires - sont appelés à se prononcer à la fois sur l'état de la situation, sur les enseignements tirés des évolutions récentes et sur les orientations qui pourraient structurer une nouvelle étape de redressement. Dans cette perspective, il importe de disposer d'un cadre commun de lecture sur les difficultés rencontrées, sur les réponses déjà engagées et sur les décisions susceptibles d'être soumises au Congrès.

### **1. Une situation durablement dégradée**

La Guadeloupe connaît depuis de nombreuses années une crise structurelle du service public de l'eau potable et de l'assainissement, marquée par des coupures récurrentes, des difficultés d'approvisionnement et une forte dégradation des réseaux. Cette situation affecte directement la vie quotidienne des habitants, le fonctionnement des services publics, l'activité économique, ainsi que la confiance des usagers dans la capacité des institutions à garantir un service essentiel dans des conditions normales de continuité.

Les éléments disponibles montrent que cette crise ne résulte pas d'un facteur unique, mais d'un enchaînement de dysfonctionnements anciens. La vétusté des infrastructures, l'insuffisance des investissements, la complexité de l'organisation institutionnelle antérieure et les difficultés de pilotage et d'exploitation ont contribué, au fil du temps, à dégrader l'ensemble du système.

La Cour des comptes a relevé, à propos de la situation ayant conduit à la réforme de gouvernance, que le service public de l'eau en Guadeloupe était caractérisé par une gestion particulièrement dégradée, avec des pertes de réseau avoisinant 70%. Ce constat donne la mesure des déséquilibres accumulés et éclaire l'ampleur de l'effort encore nécessaire pour rétablir durablement la qualité du service.

## 2. Une gouvernance longtemps fragmentée

Pendant de nombreuses années, l'organisation du service de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe a reposé sur un paysage institutionnel fragmenté, associant plusieurs autorités organisatrices, structures intercommunales, communes, syndicats et opérateurs, sans cadre suffisamment unifié sur le territoire, avec une qualité de service disparate, une tarification hétérogène à l'échelle de l'archipel. Cette configuration a rendu plus difficile la lisibilité du système, la coordination des interventions et la programmation cohérente des investissements.

La loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 a fait évoluer la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe et créé, au 1er septembre 2021, le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG). Cette réforme avait pour ambition de rationaliser l'organisation du service sur le périmètre concerné et de permettre une gestion davantage mutualisée.

Depuis cette réforme, la gouvernance s'est recentrée autour du SMGEAG sur la Guadeloupe continentale, les Saintes et la Désirade, tandis que Marie-Galante relève d'une organisation distincte. Cette nouvelle architecture n'a pas encore fait totalement disparaître les difficultés héritées du passé, mais elle a posé un cadre qui se veut plus cohérent pour le suivi du service, le pilotage des priorités et la structuration des investissements. L'absence d'une phase de préfiguration suffisamment longue avant la mise en place opérationnelle du syndicat a cependant pesé sur le démarrage du fonctionnement, en limitant l'anticipation des besoins en moyens humains, en outils et en procédures, et en rendant plus difficile la transition avec les anciennes organisations.

## 3. Une nouvelle étape depuis 2023

Une nouvelle étape a été franchie en octobre 2023 avec la mise en place d'une gouvernance associant l'État, la Région, le Département et le SMGEAG autour d'un plan d'action 2024-2027. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement du contrat signé avec l'État sous l'autorité du Ministre des Outre-mer, en présence des exécutifs départemental et régional et qui a précisé les engagements respectifs de l'État, de la Région et du Département en matière de financement, de suivi des travaux et de priorisation des interventions. Ce plan pluriannuel d'investissement, d'un montant global de 320 millions d'euros sur la période 2024-2027, repose sur une logique de programmation, d'identification des opérations prioritaires et de montée en charge des travaux sur les réseaux et les équipements.

Cette méthode initie une approche moins davantage concertée tournée vers des objectifs mesurables.

## 4. Des difficultés qui demeurent

Malgré les réformes entreprises et les moyens déjà mobilisés, la situation reste préoccupante. Les coupures d'eau persistent sur une partie du territoire, les réseaux demeurent fragiles et les besoins de travaux restent très importants. Les attentes de la population demeurent donc particulièrement fortes, avec une demande légitime d'amélioration visible et durable des conditions de distribution.

La crise de l'eau ne se résume pas à une question d'infrastructures. Elle soulève aussi des enjeux de soutenabilité financière, d'organisation des ressources humaines, d'efficacité de gestion, de résilience territoriale et de capacité des institutions à agir dans la durée avec cohérence. Le redressement suppose, en conséquence, une combinaison d'actions techniques, financières, administratives et institutionnelles.

Il faut également tenir compte du niveau d'exigence exprimé par les usagers, les collectivités et les acteurs économiques. Plus le diagnostic est partagé, plus la demande de résultats concrets devient forte.

## **5. Des avancées déjà engagées**

Même si elle n'a pas encore produit tous les effets attendus, la réforme de 2021 a fourni une base administrative et juridique plus lisible pour organiser la mutualisation et engager une trajectoire de redressement, même si d'autres scénarios de gouvernance avaient été envisagés par plusieurs élus, notamment autour d'une convergence tarifaire progressive et d'une phase de préfiguration plus longue.

Le plan d'action 2024-2027 devait, à terme, permettre de sortir 50 000 habitants des tours d'eau dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel visant à améliorer durablement l'approvisionnement en eau potable. Cet objectif, qui traduit une ambition de résultats mesurables, doit toutefois être apprécié avec prudence au regard des aléas de mise en œuvre, de la situation des réseaux et des capacités opérationnelles du syndicat.

Néanmoins, plusieurs orientations concrètes ont déjà été mises en avant dans le cadre de cette gouvernance à quatre : intensification de la lutte contre les fuites, identification d'opérations prioritaires, actions d'équipement en citernes et organisation de mesures d'accompagnement lors des coupures prolongées. Ces mesures ne suffisent pas encore à résoudre l'ensemble des difficultés, mais elles témoignent d'une volonté de traitement plus structuré et plus opérationnel de la crise.

En 2026, le président du Conseil départemental a par ailleurs annoncé la mobilisation de 150 millions d'euros supplémentaires pour soutenir un programme d'urgence consacré notamment à la réparation des fuites et à l'amélioration de la distribution. Cette annonce prolonge les engagements déjà pris par la collectivité départementale dans le cadre du plan d'action engagé avec les autres partenaires publics et doit se traduire, à court terme, par une programmation précise d'opérations ciblant les réseaux les plus dégradés et les secteurs les plus exposés aux coupures.

## **6. Compétences et responsabilité collective**

La question de l'eau en Guadeloupe appelle une lecture claire des compétences, mais aussi une approche fondée sur la responsabilité collective. Les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement relèvent des collectivités et établissements publics compétents, dans le cadre de l'organisation territoriale en vigueur, tandis que l'État intervient notamment au titre de l'appui, du contrôle, de la régulation et du cofinancement. La Région, le Département, l'Office de l'eau et les autres partenaires publics contribuent également, selon leurs attributions et leurs moyens, au financement et à la réussite de la trajectoire de redressement.

Sans se substituer à l'analyse déjà conduite par les juridictions financières et les services de l'État, il convient de rappeler que les déséquilibres actuels résultent d'accumulations anciennes de sous-investissement, de choix de gestion et de modes d'organisation fragmentés. Le Congrès n'a pas vocation à trancher ce débat, mais il doit en tirer les enseignements pour éviter la reproduction de schémas qui ont montré leurs limites. Dans ce contexte, le Congrès doit permettre de clarifier les engagements de chacun, sans perdre de vue le caractère interdépendant des responsabilités. La sortie durable de la crise suppose en effet un pilotage plus cohérent, des financements pérennes, des choix de gestion soutenables et transparents et une mobilisation continue de l'ensemble des acteurs concernés.

## 7. Objet du Congrès et méthode proposée

Le Congrès du 24 juin 2026 a été convoqué afin de permettre aux institutions et acteurs concernés ainsi qu'aux citoyens, de débattre de la situation de l'eau en Guadeloupe et de définir une feuille de route commune. Il a vocation à réunir les conseillers régionaux et départementaux, les maires, les parlementaires, les représentants de l'État, une représentation des collectifs d'usagers de l'eau ainsi que les autres acteurs concernés.

La réflexion engagée a également été nourrie par une série d'auditions des représentants des acteurs économiques, des partis politiques, des usagers de l'eau, des communes et des EPCI. Ces contributions ont permis de conforter plusieurs constats déjà établis, de faire apparaître des points de vigilance et de confirmer la nécessité d'une action plus lisible, plus progressive et davantage structurée.

## 8. Axes de résolutions pouvant être soumis à l'examen du Congrès

Au regard des constats qui précèdent, les résolutions qui pourraient être soumises au Congrès s'organiseront autour de trois grands axes.

Cette présentation vise à donner une cohérence d'ensemble aux orientations susceptibles d'être débattues, sans préjuger de leur rédaction définitive.

### 8.1. Axe 1 relatif aux travaux et à la sécurisation du réseau

Un premier axe portera sur les travaux nécessaires à l'amélioration durable du service, en particulier la lutte contre les fuites et la réfection des canalisations les plus dégradées.

Dans cette perspective, les résolutions viseraient la mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion des fuites ainsi que la définition d'un nouveau plan d'urgence de réfection des canalisations, en articulation avec les financements déjà annoncés et avec les contributions restant à préciser entre les différentes collectivités et partenaires publics.

Cet axe inclura des engagements de méthode relatifs à la programmation des travaux, à leur territorialisation, à l'identification des secteurs prioritaires et à la production d'éléments de suivi réguliers.

Il intégrerait toute mesure utile visant à améliorer la lisibilité des investissements, la visibilité des chantiers, l'évaluation de leurs effets sur la réduction des coupures et la transparence vis-à-vis des usagers.

### 8.2. Axe 2 relatif à la gestion du SMGEAG et aux équilibres de fonctionnement

Un deuxième axe concernera les conditions de fonctionnement du SMGEAG et de la régie Archipel'Eau, les mesures propres à renforcer sa soutenabilité administrative, financière et stabiliser son dimensionnement humain.

Les résolutions pourraient, par exemple, porter sur les modalités de reprise d'une partie des agents du syndicat par des institutions membres ou partenaires, dans un objectif d'allègement de la masse salariale sans suppression d'emplois, ainsi que sur les conditions d'une répartition plus concertée du déficit structurel annuel.

### 8.3. Axe 3 relatif aux usagers et aux métiers de l'eau

Un troisième axe se consacrera aux mesures directement tournées vers les usagers et vers les capacités humaines nécessaires au redressement durable du service.

Les résolutions viseront la mise en place d'une tarification sociale de l'eau pour les foyers les plus vulnérables, le lancement d'une campagne de financement ou de cofinancement de citernes pour certains ménages, équipements publics ou activités particulièrement exposés, ainsi que le renforcement de la formation autour des métiers de l'eau.

Cet axe permettrait d'inscrire plus clairement la réponse publique dans une logique de protection des populations et de préparation de l'avenir.

Il pourra également inclure d'autres mesures d'accompagnement liées à l'information des usagers, à la gestion des situations de coupure prolongée, à la continuité des services essentiels ou au développement des compétences techniques localement mobilisables

### 9. Conclusion

Le Congrès du 24 juin 2026 intervient à un moment important de la trajectoire engagée autour de la question de l'eau en Guadeloupe. Les dysfonctionnements restent graves, mais des évolutions substantielles ont également été engagées depuis la réforme de 2021 et la mise en place du plan d'action 2024-2027.

L'enjeu est désormais de partager un constat clair sur la situation actuelle et de créer les conditions d'une décision collective sur les moyens à renforcer, à mutualiser ou à réorienter.

Les travaux du Congrès, complétés par les auditions réalisées, doivent permettre d'aboutir à une feuille de route plus lisible, hiérarchisant les priorités et organisant la mise en œuvre des résolutions proposées, afin de soutenir une amélioration durable, financièrement soutenable et socialement acceptable du service.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
PRÉSIDENT DU CONGRÈS**

  
• Guy LOSBARR



# Bilan de l'action du Conseil départemental de la Guadeloupe en matière d'eau potable

## 2015-2026

La question de l'eau potable constitue, depuis deux décennies, l'un des enjeux majeurs de l'action publique en Guadeloupe. Les difficultés d'approvisionnement, les coupures récurrentes, la vétusté d'une partie des infrastructures et les pertes importantes sur les réseaux ont progressivement installé une situation de crise durable, qui affecte directement la vie quotidienne des habitants, le fonctionnement des services publics, l'activité économique et la confiance des usagers.

Dans ce contexte, le Conseil départemental de la Guadeloupe a pris part, de manière continue, au financement et à la réalisation d'opérations structurantes en matière d'eau potable. Son intervention s'est traduite par des investissements portant sur les réseaux, les unités de production et de traitement, les captages, les stations de pompage, les réservoirs et certains équipements de sécurisation de la distribution.

Cette action s'inscrit dans une chaîne plus large. L'investissement public permet de créer, de renforcer ou de réhabiliter des ouvrages ; il constitue une condition nécessaire à l'amélioration du service. Pour autant, l'effet concret pour les usagers dépend également de l'exploitation, de la maintenance, du rendement des réseaux, de la réparation des fuites, de la continuité de service et du pilotage des équipements dans la durée.

### 1. Une action départementale inscrite dans la durée, renforcée sur la période récente

L'action du Conseil départemental en matière d'eau potable s'est construite progressivement, avec une intervention continue sur les infrastructures essentielles au fonctionnement du service. Sur l'ensemble de la période 2015-2026, 43 opérations ont ainsi été recensées, pour un montant global de 93,14 M€ HT, dont 40,86 M€ HT de contribution départementale.

Son action met en évidence une double réalité. D'une part, le Département a accompagné dans la durée la remise à niveau d'infrastructures essentielles, à travers des opérations portant sur les réseaux, les unités de production et de traitement, les captages, les stations de pompage, les réservoirs et les ouvrages de sécurisation. D'autre part, son engagement s'est nettement renforcé sur la période récente, dans un contexte marqué par la réforme de la gouvernance de l'eau, la création du SMGEAG et une attente particulièrement forte des usagers en matière d'amélioration du service.

Indicateur	Période 2015-2020
Nombre total d'opérations recensées	33 opérations
Montant global recensé	93,14 M€ HT
Contribution totale du Conseil départemental	40,86 M€ HT
Part départementale	En nette hausse : 28,6% sur 2015-2020 ; 71,3% sur 2021-2026
État d'avancement	33 opérations terminées ; 2 partiellement soldées ou suspendues ; 8 en cours

À partir de 2021, l'engagement départemental change d'échelle. Sa contribution du Conseil départemental progresse fortement, passant de 17,09 M€ HT sur 2015-2020 à 23,77 M€ HT sur 2021-2026, tandis que sa part dans le financement global passe de 28,6% à 71,3%. Cette évolution illustre le rôle renforcé du Département dans le soutien aux opérations récentes et dans l'accompagnement de la transformation du système de l'eau.

Au-delà de l'investissement, la période récente est également celle où le Conseil départemental a pleinement assumé la solidarité financière prévue dans les statuts du SMGEAG, aux côtés de la Région et des intercommunalités. Cette contribution au fonctionnement du syndicat, dans un contexte de déficit structurel, vient s'ajouter à l'effort d'investissement et confirme la place du Département comme acteur de premier rang du redressement.

## 2. Des interventions ciblées sur les infrastructures essentielles

L'action du Conseil départemental s'est concentrée sur plusieurs familles d'intervention qui correspondent aux maillons essentiels de la chaîne de l'eau potable : la ressource, la production, le transfert, le stockage et la distribution.

**Les opérations sur les réseaux et branchements** constituent un axe central de l'intervention départementale. Elles visent à remplacer des conduites vétustes, à renforcer des tronçons fragiles et à contribuer à la réduction des pertes. Dans un territoire confronté à des difficultés récurrentes de distribution, ces opérations participent directement à la remise à niveau des infrastructures.

**Les interventions sur les unités de production et de traitement** permettent de renforcer les capacités techniques nécessaires à la production d'eau potable. Elles contribuent à sécuriser l'alimentation des secteurs desservis, en complément des travaux portant sur les réseaux, les pompes et les réservoirs.

**Les opérations relatives aux captages, aux stations de pompage et au stockage** participent à la sécurisation de l'ensemble du système hydraulique. Elles permettent d'agir sur des points essentiels de la chaîne de l'eau, souvent moins visibles pour les usagers que les canalisations, mais indispensables à la continuité du service.

Dans ce cadre, le Conseil départemental veille à ce que les financements qu'il mobilise, qu'ils soient consacrés à la remise à niveau des réseaux ou au soutien à l'exploitation, soient associés à des objectifs clairs de performance et de transparence. L'enjeu est de faire converger l'effort financier de l'ensemble des partenaires vers des résultats tangibles pour les usagers, en cohérence avec les plans d'urgence et les programmations pluriannuelles en cours.

## 3. Une action territorialisée à l'échelle de la Guadeloupe

L'action départementale en matière d'eau potable s'est déployée sur plusieurs secteurs de Guadeloupe. La lecture territoriale permet de rendre visible la répartition géographique des interventions et de montrer que l'effort du Département ne s'est pas concentré sur un seul bassin, mais a concerné à la fois la Grande-Terre, la Basse-Terre, Marie-Galante et les Îles du Sud.

Les interventions récentes concernent plusieurs secteurs du territoire : le Nord Grande-Terre, avec Morne-à-l'Eau, Port-Louis et Petit-Canal ; le Centre, notamment Les Abymes ; le Sud Grande-Terre, avec Sainte-Anne et Saint-François ; la Basse-Terre, avec Sainte-Rose, Capesterre-Belle-Eau, Basse-Terre, Saint-Claude, Gourbeyre et Baillif ; ainsi que les Îles du Sud, notamment Terre-de-Bas et Terre-de-Haut. Cette répartition confirme que l'engagement départemental récent ne se limite pas à une logique ponctuelle, mais accompagne une transformation plus large du système de l'eau sur plusieurs bassins du territoire.

Cette répartition confirme que l'engagement départemental récent accompagne la transformation du système de l'eau sur plusieurs secteurs stratégiques : les communes de Grande-Terre confrontées à des tensions de distribution, les territoires de Basse-Terre concernés par des enjeux de production, de réseau et de continuité, ainsi que les îles, où la sécurisation de l'approvisionnement constitue un enjeu spécifique.

Cette présence sur l'ensemble du territoire se conjugue avec une participation active du Conseil départemental aux instances de pilotage du SMGEAG. À mesure que la transition vers une régie unique se précise, le Département entend continuer à peser sur les orientations stratégiques, afin que les priorités d'investissement et les choix d'exploitation tiennent pleinement compte des réalités de chaque bassin de vie.

#### 4. Une contribution départementale à replacer dans une dynamique partenariale

L'action départementale ne saurait être isolée de la dynamique partenariale dans laquelle elle s'inscrit. Le redressement du service public de l'eau en Guadeloupe repose sur une mobilisation collective associant, selon leurs compétences respectives, l'État, la Région, le SMGEAG, l'Office de l'Eau, les EPCI, les communes et les autres partenaires publics.

Le Département intervient ainsi comme un acteur structurant de l'investissement, sans se substituer aux autorités organisatrices ni aux opérateurs chargés de l'exploitation. Son action contribue à financer ou accompagner des opérations essentielles, mais les effets concrets pour les usagers dépendent aussi de la coordination des acteurs, de la qualité de l'exploitation, de la disponibilité des données, de la maintenance des ouvrages et de la capacité à piloter les priorités dans la durée.

Le Conseil départemental est favorable à ce que les soutiens publics, y compris les siens, soient progressivement encadrés par des objectifs de performance partagés – sur la maîtrise des charges, le redressement financier, la qualité de service – définis collectivement avec l'ensemble des partenaires, et non par des conditionnalités unilatérales. Il veille à ce que cette exigence de résultats ne soit pas un prétexte au désengagement, mais un levier pour mieux accompagner le redressement du service.

L'enjeu est donc de positionner clairement l'action du Département : elle constitue une contribution majeure à l'effort de redressement, principalement par l'investissement et l'appui aux opérations structurantes ; elle doit être articulée avec les interventions des autres acteurs pour produire des effets durables sur le service rendu aux habitants.

Ces actions de moyen terme s'inscriront nécessairement dans le cadre des futures programmations d'investissement, qu'il s'agisse de la succession de la PPI accélérée ou de la prochaine génération de fonds européens. Le Conseil départemental se fixe pour objectif de rester un contributeur majeur de ces nouveaux plans, tout en veillant à ce que la régie qui succédera au SMGEAG dispose de l'ingénierie et des moyens de gestion nécessaires pour valoriser pleinement ces financements.

#### 5. Prolonger l'engagement au-delà de 2026

L'engagement du Conseil départemental ne s'arrête pas aux opérations recensées sur la période 2021-2026. Au-delà du programme pluriannuel d'intervention, la collectivité a exprimé sa volonté de poursuivre son action en faveur des travaux de réparation de fuites et de renouvellement des réseaux, dans une logique de modernisation progressive des infrastructures, de réduction des pertes et d'amélioration du service rendu aux usagers.

Cette perspective traduit la volonté du Département de poursuivre son action dans la durée, au-delà des opérations déjà engagées. Elle confirme que l'engagement départemental ne se limite pas à un cycle d'opérations ponctuelles, mais s'inscrit dans une ambition de moyen terme au service d'un système d'eau potable plus fiable, plus sobre et plus résilient.

L'investissement, aussi indispensable soit-il, ne suffit pas à lui seul à garantir une amélioration immédiate du service rendu. Les effets réels pour les habitants doivent être appréciés à partir d'indicateurs d'exploitation consolidés, territorialisés et suivis dans le temps.

Dans cette perspective, l'action départementale constitue un élément structurant des travaux du Congrès. Elle permet de reconnaître l'effort déjà engagé, de situer la place du Département dans une mobilisation partenariale plus large, d'identifier les données nécessaires pour passer d'un suivi des réalisations à une véritable évaluation des impacts, et d'inscrire l'engagement départemental dans une ambition prolongée au-delà du programme pluriannuel d'intervention.

Région Guadeloupe

Rapport du conseil régional  
réuni le : lundi 15 juin 2026

**Objet : Communication sur la situation du Syndicat de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) et la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, en prévision de la tenue du Congrès des élus du 24 juin 2026 consacré à la gestion de l'Eau**

REGION GUADELOUPE

3<sup>ème</sup> séance plénière ordinaire de l'exercice 2025

CONSEIL REGIONAL

Séance du lundi 15 juin 2026

Communication sur la situation du Syndicat de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) et la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, en prévision de la tenue du Congrès des élus du 24 juin 2026 consacré à la gestion de l'Eau

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe constitue des défis majeurs auxquels fait face l'Archipel de Guadeloupe depuis plusieurs décennies. La présente note présente l'état des lieux de la situation du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), puis recense l'ensemble des interventions engagées par la Région Guadeloupe depuis 2018 et plus spécifiquement depuis la création du syndicat le 1<sup>er</sup> septembre 2021. En outre, des propositions sont formulées pour améliorer durablement la situation du syndicat.

Ce document doit permettre d'informer sur les enjeux à traiter, dans le cadre d'un effort collectif de redressement d'un service public essentiel, pour une gestion durable de l'eau et de l'assainissement.

## I. Situation du SMGEAG

### 1.1. Contexte et historique

Le SMGEAG a été créé par la **loi du 29 avril 2021** afin de remédier à une gestion historiquement dégradée du service public de l'eau en Guadeloupe (hors Marie-Galante). Il s'est substitué aux nombreux opérateurs, dont le SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de Guadeloupe) et les EPCI, dont les insuffisances cumulatives avaient conduit à une dégradation profonde des infrastructures et de la qualité de service.

Cette création voulue par l'Etat, a impacté les deux collectivités majeures, Région et Département, en dépit de leur absence de compétence dans ce domaine notamment pour la Région. Elle s'est substituée à l'initiative de création d'un syndicat unique, pourtant sur le point d'aboutir, portée par les collectivités de Guadeloupe : Région, Département, EPCI excepté Cap Excellence. La Région est particulièrement concernée par un point de la loi qui crée une solidarité financière des membres, élément repris dans les statuts : le II de l'article 15 des statuts dispose que les membres du syndicat mixte peuvent prendre en charge des dépenses au titre des services publics de l'eau et de l'assainissement, par décision motivée du conseil

Syndical. Dans ce cas la région et le département contribuent chacun à hauteur de 25%, le reste étant réparti entre les EPCI.

Au moment de sa création, le SMGEAG héritait d'une situation technique catastrophique : **un taux de pertes en réseau avoisinant 70 %** et de **recouvrement des factures limité à 60 %**. Cette situation n'a pas significativement évolué depuis. Malgré l'ambition affichée lors de sa création, le syndicat peine toujours à se structurer et à définir une stratégie efficace, nécessitant dès 2023 la mise en place d'un comité local d'accompagnement (CLA) réunissant l'Etat, la Région et le Département, pour encadrer sa gouvernance.

## 1.2. Situation technique et opérationnelle

Les réseaux d'eau potable en Guadeloupe sont caractérisés par leur vétusté, héritage de décennies de sous-investissement. La Grande-Terre, à elle seule, compte **1 135 km de tuyaux**, dont une large part est en mauvais état. Le SMGEAG a créé en 2023 un service dédié à la « Lutte Contre les Déperditions d'Eau » (LCDE), qui a permis d'augmenter le nombre de réparations de fuites (2 216 en 2023, puis 3 311 en 2024). Toutefois, à partir de novembre 2024, une décision de réduction des effectifs du LCDE a conduit à une chute de moitié du nombre de réparations en 2025, aggravant les tours d'eau sur plusieurs communes.

### Données techniques clés

- Taux de pertes en réseau estimé à environ 70 % lors de la création du SMGEAG en 2021
- 9 000 réparations de fuites réalisées en 2024, en deçà des besoins réels
- Au rythme actuel, il faudrait environ 200 ans au SMGEAG pour renouveler l'intégralité du réseau (CRC, 2025)
- 18 000 compteurs renouvelés en 2024, mais le renouvellement de l'ensemble du parc prendrait encore une décennie à cette cadence
- Le besoin en eau actuel, combinant consommation et pertes en ligne, à l'échelle du territoire est d'environ 92 Mm<sup>3</sup>/an pour une capacité de production de 73 Mm<sup>3</sup>/an
- Un besoin réel en consommation de 35 Mm<sup>3</sup>/an
- Objectif du schéma directeur : ramener le besoin en eau à 43 Mm<sup>3</sup>/an en 2050 grâce à l'amélioration du rendement
- Tours d'eau affectant de nombreuses communes de Grande-Terre (Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Moule, Morne-à-l'Eau, etc.)

## 1.3. Situation financière

La situation financière du SMGEAG est alarmante. La Chambre régionale des comptes Antilles-Guyane (CRC) a rendu plusieurs rapports mettant en lumière des déficits structurels masqués et une gestion insuffisamment rigoureuse.

Déficit de fonctionnement cumulé 2021-2024	<b>37 M€</b>
Déficit prévisionnel corrigé 2025 (CRC)	<b>57,5 M€</b>
Déficit de fonctionnement prévisionnel 2026	<b>30 M€</b>
Stock de factures impayées	<b>108 M€</b>
Encaissement mensuel actuel	<b>~5 M€</b>
Seuil d'équilibre nécessaire / mois	<b>7 M€</b>

Besoin de trésorerie structurel estimé / an	~24 M€
Résultat cumulé prévisionnel en 2030	-150,2 M€

Régulièrement, l'État retarde le versement des subventions de fonctionnement prévues dans le cadre du plan CORUM signé avec le syndicat en raison de défaillances comptables et plus globalement du fait du non-respect des engagements. Pour 2026, pour un déficit de fonctionnement prévu de **30 M€**, l'État prévoit de couvrir **14 M€** du déficit et sollicite les collectivités membres pour couvrir les **16 M€** restants, conformément aux statuts du SMGEAG. L'impact pour la Région serait de **4 M€**.

#### 1.4. Situation des ressources humaines

La masse salariale du SMGEAG reste trop importante. Les effectifs sont d'environ **507 agents**. La CRC a souligné que les rémunérations étaient supérieures à celles pratiquées pour des postes équivalents, et que le syndicat recourait simultanément à de l'intérim et à de la sous-traitance. Le président du SMGEAG lui-même a reconnu un sureffectif significatif, estimant que 350 agents suffiraient pour assurer les missions actuelles.

#### 1.5. Situation du recouvrement et relation avec les usagers

Le taux d'impayés demeure un facteur aggravant majeur. Entre 2021 et 2023, ce taux s'élevait à **36 % de l'ensemble des clients**, ne permettant au SMGEAG de financer que 75 % de ses charges courantes. La CRC a estimé que si le taux de recouvrement avait été comparable au niveau national, les produits facturés auraient atteint **207 M€ au lieu de 133 M€** sur la période 2021-2023. Le stock total de factures impayées dépasse aujourd'hui **108 M€**. Et le taux de recouvrement ne s'améliore pas.

Ce phénomène est étroitement lié à un sentiment de défiance des usagers, alimenté par la qualité dégradée du service (tours d'eau, non-potabilité ponctuelle, compteurs défaillants ou absents, surfacturations contestées). Cette méfiance entretient un cercle vicieux : moins de recettes, moins de moyens pour améliorer le service, moins de confiance des usagers.

#### 1.6. Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) accélérée

Face à l'urgence de la situation, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) dite « accélérée » a été adoptée et formalisée par la signature d'une convention le **6 août 2024**. D'un montant total de **213 M€**, la programmation des fonds est répartie comme suit :

- 112 M€ pour le renouvellement des réseaux d'eau potable
- 11 M€ pour la réhabilitation des usines d'eau potable
- 50 M€ pour des actions contribuant à la performance de l'exploitation
- 34 M€ pour l'amélioration de l'assainissement des eaux usées
- 6 M€ pour la diversification de la ressource en eau potable

Au 28 avril 2026, le SMGEAG avait engagé **110,7 M€** et consommé **69,3 M€**, témoignant d'une montée en charge effective de la mécanique d'investissement. La PPI accélérée est cofinancée à 100 % au profit du syndicat, selon la répartition suivante :

- 83 M€ par l'Etat (OFB, FEI, DSIL, Fonds Vert...)
- 71 M€ par le FEDER
- 20 M€ par la région
- 20 M€ par le département

- 19 M€ par l'Office de l'Eau

## II. Les actions de la Région Guadeloupe depuis 2018

Au total, la région a investi 226 M€, dont 80,7 M€ en travaux réalisés par la Région, 34,3 M€ de subventions et 157 M€ de fonds FEDER fléchés sur les deux périodes de programmation, 2014-2020 et 2021-2027

### 2.1. Travaux en maîtrise d'ouvrage régionale

Depuis 2018, le Conseil régional s'est impliqué directement dans les travaux d'infrastructure hydraulique, en prenant en charge la maîtrise d'ouvrage de nombreuses opérations. L'enveloppe totale mobilisée dans ce cadre s'élève à **80,7 M€**, dont **21,2 M€ de fonds propres régionaux** et **45,4 M€ de fonds européens** mobilisés par la Région.

Investissement total en maîtrise d'ouvrage Région	<b>80,7 M€</b>
dont fonds propres régionaux	<b>21,2 M€</b>
dont fonds européens mobilisés par la Région	<b>45,4 M€</b>
Actions de lutte contre les fuites	<b>8,7 M€</b>
Remise en état des ouvrages post-tempête Fiona	<b>3,8 M€</b>
PPI accélérée (communes de Capesterre, Les Abymes, Sainte-Anne)	<b>21,7 M€ (en cours)</b>

Ces travaux ont permis le **renouvellement de plus de 100 km de réseaux**, dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires, de la Feuille de Route et de la PPI du SMGEAG. Dans le cadre spécifique de la PPI accélérée, la Région porte directement la maîtrise d'ouvrage de **20 M€ de travaux** sur les communes de Capesterre-Belle-Eau, Les Abymes et Sainte-Anne. Les études opérationnelles correspondantes sont en voie d'achèvement et les travaux devraient pouvoir être engagés après l'attribution de l'accord-cadre travaux, prévu en juillet/août 2026.

### 2.2. Subventions régionales aux autorités organisatrices

En parallèle de ses interventions en maîtrise d'ouvrage, la Région a versé comme suit des subventions significatives aux autorités organisatrices des services d'eau, à la fois avant et après la création du SMGEAG.

#### a) Avant la création du SMGEAG

un total de **7,2 M€ en fonds propres** a été versé aux EPCI, comprenant des subventions à l'investissement pour des projets structurants tels que l'usine de Perrin, le renouvellement des réseaux à Port-Louis et Petit-Canal, ainsi qu'un accompagnement à la définition du plan de départ volontaire des agents du SIAEAG (50 k€).

#### b) Depuis la création du SMGEAG

- dotation initiale de 6,5 M€ attribuée au syndicat à sa création ;
- garantie des prêts fonctionnement de 2 × 25 M€ auprès de l'AFD et de la Banque des Territoires. A noter que seule une tranche de 25 M€ a été mobilisée par le syndicat ;

- engagement de 16 M€ de subventions régionales dans le cadre de la PPI accélérée, dont 9 M€ déjà engagés ; le solde de 7 M€ sera engagé sur 2026-2027 ;
- subvention de 2,4 M€ pour la stabilisation des pressions, sur le plan d'urgence lancé début 2026, sur les communes de Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières.

## MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS RÉGIONALES AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE L'EAU : 34,3 M€

### 2.3. Accompagnement des usagers en gestion de crise

Face à la persistance de la crise, la Région a déployé des aides directes aux usagers afin d'atténuer les effets des coupures récurrentes, notamment dans les établissements scolaires et les foyers.

Subventions pour équiper les écoles de citernes (21 communes, 25 000 élèves)	<b>0,77 M€</b>
Citernes dans les lycées (32 établissements)	<b>4,1 M€</b>
Récupérateurs d'eau de pluie particuliers (4 160 équipements, jusqu'en 2024)	<b>10,1 M€</b>
<b>Total accompagnement usagers en gestion de crise</b>	<b>14,97 M€</b>

### 2.4. Mobilisation des fonds européens

La Région exerce sa compétence d'autorité de gestion des fonds européens (FEDER) et a placé le secteur de l'eau et de l'assainissement au cœur de ses deux dernières programmations, représentant au total **150 M€ de fonds européens** sur ce secteur.

#### a) Programmation 2014-2020

Sur cette période, **106,33 M€ ont été investis** dans la ressource en eau et la mise aux normes des stations et réseaux d'épuration, dont **73,38 M€ financés par l'Europe** (65,46 M€ pour l'eau potable, 7,92 M€ pour l'assainissement). Au total, **59 opérations** ont été programmées, couvrant **71 % du territoire** par des travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable.

#### b) Programmation 2021-2027

La maquette totale mobilisée s'élève à **80,10 M€**, répartis entre **55,99 M€ pour l'eau potable** et **24,11 M€ pour l'assainissement**. Au 28 avril 2026, la programmation atteint **51,77 M€**, soit **72,5 % de l'enveloppe totale**, détaillés comme suit :

- 38,56 M€ sur l'eau potable (68,86 % de l'enveloppe dédiée), pour 27 opérations programmées ;
- 13,20 M€ sur l'assainissement (54,74 % de l'enveloppe dédiée), pour 6 opérations programmées.

La mise en œuvre de la PPI accélérée conduit à engager l'intégralité de cette maquette. ce qui suggère la nécessité de mobiliser des crédits FEDER complémentaires pour alimenter la programmation de nouveaux investissements. Considérant l'importance d'avancer sur les investissements, la Région a d'ores et déjà mobilisé des fonds FEDER au profit de la CANGT qui s'est déclaré candidat à la maîtrise d'ouvrage d'investissements pour le compte du syndicat et a déposé des dossiers complets.

### 2.5. Récapitulatif financier consolidé de l'engagement régional

Poste d'intervention	Montant
Travaux en maîtrise d'ouvrage région (dont fonds européens)	80,7 M€
Subventions régionales aux autorités organisatrices	33,5 M€
Accompagnement des usagers (citernes, récupérateurs)	14,94 M€
Fonds européens programmés (2 programmations FEDER)	~157 M€

### III. Propositions de la Région pour améliorer la situation du SMGEAG

En complément du soutien financier apporté au syndicat, le président de Région a souhaité que les collectivités puissent être motrices dans la résolution de la crise. A cet effet, **la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) a été réunie le 14 novembre 2025**, et a formulé un ensemble de propositions structurées, complétées depuis par des propositions complémentaires de la Région notamment dans le domaine de la formation. Ces propositions s'articulent autour de quatre axes majeurs, complétés par des orientations financières qui restent à arbitrer en fonction des orientations proposées par le syndicat et du soutien effectif des autres collectivités.

#### 3.1. Assainissement financier et sécurisation de la trésorerie

Face à la fragilité financière chronique du SMGEAG, il est proposé :

- l'organisation d'un tour de table avec les établissements financiers en vue de rééchelonner les encours actuels, d'examiner des lignes de trésorerie adaptées et de clarifier les conditions de garantie attendues ;
- l'étude d'un mécanisme de garantie conjointe (Région / Département / État), à titre transitoire, afin de sécuriser les engagements du SMGEAG auprès de ses partenaires financiers et fournisseurs.

#### 3.2. Redressement de l'exploitation et amélioration du service

La Région a soutenu la mise en œuvre d'un **plan d'actions d'urgence sur 6 mois** (coût estimé : 20,3 M€), articulé autour de trois axes :

- recherche et réparation de fuites : multiplication par quatre du nombre de fuites réparées par jour (de ~20 à ~80 fuites/jour), avec intensification de la recherche sur 150 km de réseaux ;
- régulation des pressions : installation progressive d'environ 70 vannes de régulation pour limiter les surpressions et réduire mécaniquement les fuites ;
- télésurveillance : déploiement de 300 sites télégérés pour le suivi des débits et la détection rapide des anomalies.

#### Plan d'urgence : lancement effectif

- Le plan d'urgence a été lancé en janvier 2026 sur les communes de Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau, avec une subvention régionale dédiée de 2,4 M€ pour la stabilisation des pressions à l'origine des casses dans le réseau ;
- Un dispositif renforcé est déployé sur ces communes pilotes afin de concentrer les moyens et d'obtenir, en six mois, des résultats visibles pour les habitants ;
- Les enseignements de cette expérimentation ont vocation à guider le déploiement à plus large échelle.

La Région soutient également la **simplification des procédures** par l'identification des leviers réglementaires permettant de mobiliser rapidement un plus grand nombre d'entreprises, y compris des artisans locaux.

### 3.3. Relation avec les usagers et recouvrement des factures

Consciente que la crise financière du SMGEAG est étroitement liée au niveau des impayés, la Région propose :

- l'adoption d'un message politique commun et unifié rappelant que le paiement de l'eau, en tant que service public, est indispensable à la capacité du SMGEAG d'assurer les travaux et la continuité de service – tout en tenant compte des situations de service non rendu et des cas de surfacturation manifeste ;
- le renforcement des actions en matière de lutte contre les branchements illicites et les « compteurs pirates », de fiabilisation de la chaîne de comptage et de facturation, et de recouvrement ciblé dans un cadre socialement responsable ;
- la conduite par le SMGEAG d'une réflexion sur l'évolution du modèle de facturation, incluant l'étude d'une part forfaitaire (type abonnement) pour sécuriser un socle de recettes en parallèle de la remise à niveau progressive des compteurs

### 3.4. Ressources humaines, organisation et gouvernance

La Région appuie un programme de rationalisation des effectifs fondé sur des départs non contraints :

- mobilisation prioritaire des départs à la retraite non remplacés (environ 30 d'ici fin 2025) et d'un plan de départs volontaires (environ 18 agents) ;
- envoi d'un courrier conjoint SMGEAG / Région / Département aux collectivités pour proposer l'accueil d'agents de catégorie C dans une logique de solidarité territoriale ;
- dans ce cadre, la Région envisage de reprendre directement 4 à 5 agents du SMGEAG.

S'agissant de la formation, la crise de l'eau en Guadeloupe met en évidence un besoin accru de compétences de terrain : canaliseurs, aides-canaliseurs, agents d'exploitation réseau, fontainiers, techniciens de maintenance, chefs d'équipe et encadrants de chantier.

Les interventions sur les réseaux d'eau potable requièrent des savoir-faire spécifiques : pose de canalisations, réparation de fuites, réalisation de branchements, pose d'organes hydrauliques, essais de pression, désinfection, lecture de plans, respect des règles de sécurité et coordination avec les usagers.

Or, les acteurs locaux signalent une tension sur ces profils. Le déficit de compétences peut ralentir les travaux, accroître la dépendance à des compétences extérieures, limiter la qualité d'exécution et fragiliser les opérations de maintenance. Il convient donc d'articuler la politique régionale de formation avec les besoins opérationnels du service public de l'eau.

Il est proposé de lancer un programme régional structuré, intitulé « Compétences Eau Guadeloupe », combinant formation des demandeurs d'emploi, formation continue des agents et salariés, validation des acquis de l'expérience, apprentissage et partenariats avec les entreprises de travaux publics et les opérateurs de l'eau.

La finalité est double : répondre à court terme aux besoins de main-d'œuvre qualifiée et construire durablement une filière locale de compétences sur les métiers de l'eau, en lien avec les investissements engagés sur les réseaux. ces actions peuvent être financées et structurées dans le cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)

Sur le plan de la gouvernance, la Région soutient la **poursuite de la structuration de la nouvelle régie** qui se substituera au SMGEAG, avec pour objectifs de renforcer l'ingénierie, de clarifier les responsabilités et d'améliorer le pilotage technique et financier. La mise en place d'un **comité de suivi partenarial restreint** (Région, Département, SMGEAG, intercommunalités, État) est également proposée pour assurer le suivi des engagements et rendre compte régulièrement à la CTAP.

### 3.5. Propositions complémentaires

Au-delà des quatre axes de la CTAP, la Région formule des propositions complémentaires :

- préparer un nouveau plan d'investissement (succession à la PPI accélérée), s'appuyant sur les schémas directeurs récemment finalisés ;
- Définir un plan d'actions ciblé en matière d'assainissement, secteur jusqu'ici secondaire dans les priorités d'investissement, mais aux impacts avérés sur les milieux naturels et la santé publique ;
- renforcer les moyens de lutte contre les déperditions d'eau, en dotant le SMGEAG d'une organisation claire, dédiée et assortie d'un reporting spécifique, pour garantir l'efficacité des financements apportés, notamment dans le cadre du programme d'urgence voté début 2026 ;
- renforcer l'ingénierie du SMGEAG, condition nécessaire à la réussite des programmes de travaux, notamment dans le cadre des recrutements pour la Régie ;
- accompagner les particuliers dans la mise aux normes de leurs dispositifs d'assainissement non collectif, sur le modèle des aides mises en œuvre en Martinique avec l'Office de l'Eau.

## IV. Contribution financière de la Région : principes et propositions pour arbitrage

Dans un contexte budgétaire contraint, l'intervention régionale complémentaire repose sur trois principes directeurs :

- priorisation de la finalisation des engagements existants ;
- amélioration du service rendu aux usagers ;
- conditionnalité et soutenabilité financière.

### 4.1. Finalisation des engagements de la PPI accélérée

La Région s'est engagée à verser **16 M€ de subventions** dans le cadre de la PPI accélérée. Sur ce montant, **9 M€ ont d'ores et déjà été engagés**. Le solde de **7 M€** sera engagé sur les exercices 2026 et 2027. Par souci de cohérence et de maîtrise des équilibres financiers, il est proposé d'attendre la finalisation des projets en cours (prévue à l'horizon fin 2027) avant d'envisager de nouveaux engagements en maîtrise d'ouvrage régionale. **De nouveaux projets pourraient être envisagés à compter du début de l'année 2028**, en cohérence avec le calendrier de la prochaine programmation FEDER 2028-2034.

### 4.2. Mobilisation de fonds FEDER complémentaires

La Région propose de mobiliser des crédits FEDER complémentaires pour contribuer au financement d'une partie du futur plan d'investissement, en privilégiant :

- des projets présentant des garanties suffisantes de réalisation : engagement avant le 31 décembre 2027 (date limite d'engagement des crédits de la programmation 2021-2027) et réalisation justifiée au 1<sup>er</sup> septembre 2029 ;
- des opérations contribuant directement à l'amélioration de la continuité de service, de la qualité et de la performance des infrastructures.

### 4.3. Contribution à la résorption du déficit de fonctionnement 2026

Au regard des statuts du SMGEAG et du déficit de fonctionnement prévisionnel 2026 estimé à **16 M€ restant à la charge des collectivités** (après couverture de 14 M€ par l'État), une participation régionale à hauteur de **4 M€ environ** est envisagée, en application des règles de répartition statutaires - 25 % des contributions à la charge de la Région - sous réserve de l'engagement similaire des autres collectivités concernées.

### 4.4. Accompagnement de la création de la régie en 2027

La création de la régie du SMGEAG, prévue en 2027, nécessitera la mobilisation d'une dotation initiale. Le besoin financier précis n'étant pas encore arrêté, la Région se tient prête à examiner une contribution, sous réserve d'une part de précisions sur le montant et les modalités de répartition et d'autre part en fonction de la qualité du programme présenté par la gouvernance de la régie

### 4.5. Conditionnalité et communication

La Région propose que toute nouvelle aide soit conditionnée à des indicateurs de performance clés, notamment la diminution de la masse salariale et la réduction des charges de fonctionnement. Parallèlement, elle propose de coordonner une stratégie de communication territoriale, pédagogique et transparente sur l'état du service, les travaux engagés et les résultats obtenus.

## Conclusion

La Région Guadeloupe est, de longue date et en dépit de son absence de compétences dans ce domaine, mais également de recettes dédiées, l'un des partenaires les plus mobilisés en faveur de la résolution de la crise de l'eau en Guadeloupe. Son engagement financier total consolidé – travaux en maîtrise d'ouvrage, subventions, accompagnement des usagers, mobilisation des fonds européens – représente plusieurs centaines de millions d'euros sur les dernières années.

Pour autant, la Région est consciente que l'ampleur de la dégradation du service nécessite un effort collectif soutenu, impliqué et coordonné. Les propositions qu'elle porte visent à sortir d'une logique de gestion de crise répétée pour entrer dans une phase de redressement durable : redressement financier du syndicat, amélioration concrète du service aux usagers, modernisation de la gouvernance et préparation d'un avenir sous forme de régie pérenne et performante.

La Région réaffirme sa volonté d'œuvrer en partenariat étroit avec l'État, le Département, les intercommunalités et le SMGEAG, dans le cadre d'une gouvernance clarifiée et d'engagements mutuels clairement formulés.

#### Chiffres clés de l'engagement régional

En maîtrise d'ouvrage : **80,7 M€**,

En subventions sur fonds propres : **34,3 M€**,

En mobilisation de fonds européens, puisque la Région est autorité de gestion : **77,2 M€** sur la programmation 2014/2020 et **80 M€** sur la programmation 2021/2027.

Ces investissements correspondent à un engagement massif de la Région depuis le début de la crise de l'eau, pour un montant global dépassant **226 millions d'euros**. Ils ont contribué de manière significative à l'amélioration de l'alimentation en eau potable pour de nombreux usagers. On peut citer les exemples des interventions réalisées à Routhiers / Fonds Cacao (Capesterre-Belle-Eau) en 2022, à Blanchet (Gourbeyre) en 2021, à Morin (Saint-Claude) en

2023 ou encore à Trou-à-Diable (Bouillante) en 2021 puis en 2023, interventions qui ont permis des améliorations concrètes et durables de la qualité et de la sécurisation de l'alimentation en eau.

Fait à Basse-Terre, le 02/06/2026  
Le président du conseil régional

Ary CHALUS



# L'action de l'État face à la crise de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe : de l'encadrement à l'accompagnement exceptionnel d'un territoire en crise

## I. L'eau et l'assainissement : une compétence exercée par les collectivités, encadrée par l'État

### A. Le rôle de l'État : garantir la santé publique, protéger la ressource et contrôler le respect des règles

Sous l'autorité du préfet, l'État exerce en Guadeloupe les missions qui lui incombent partout sur le territoire national afin de garantir la protection de la santé publique, la préservation des ressources en eau et le respect des réglementations environnementales.

L'Agence régionale de santé (ARS) assure ainsi le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que des eaux de baignade et des piscines ouvertes au public. En Guadeloupe, ce contrôle est particulièrement renforcé en raison des enjeux sanitaires liés notamment à la chlordécone. La fréquence des analyses réalisées sur certains paramètres peut ainsi être **jusqu'à neuf fois supérieure** aux exigences réglementaires nationales. En 2023 l'agence a par exemple effectué 1752 prélèvements. L'ARS assure également la protection des captages destinés à la production d'eau potable, accompagne les collectivités dans la gestion des risques sanitaires et intervient, lorsque cela est nécessaire, pour prescrire des restrictions ou interdictions de consommation.

La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) assure quant à elle l'élaboration et le suivi du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, instruit les autorisations administratives relatives à l'eau, pilote la gestion des épisodes de sécheresse (comité sécheresse, arrêtés de restriction) et contrôle la conformité des systèmes d'assainissement collectifs. La DEAL exerce également les missions de police de l'eau et coordonne l'action des différentes polices de l'environnement pour protéger les milieux aquatiques. Au cours des quatre dernières années, plus de **150 procédures administratives** ont été instruites dans ce domaine. L'Office français de la biodiversité (OFB) épaula la DEAL dans ces missions régaliennes, participe à la surveillance des milieux aquatiques ainsi qu'au financement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement grâce au mécanisme national de solidarité interbassins.

Le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) coordonne enfin la **gestion des crises** liées à l'alimentation en eau potable. Depuis 2021, plusieurs épisodes majeurs ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental (COD) durant 90 jours et la mobilisation de moyens exceptionnels de secours, de distribution d'eau et d'appui aux collectivités. Ces crises ont conduit à l'actualisation du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (plan ORSEC Eau) afin de renforcer la résilience et l'efficacité du territoire face aux catastrophes.

### B. Le rôle des collectivités : organiser, financer et exploiter le service public de l'eau et de l'assainissement

L'organisation de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que de la gestion des eaux pluviales relève de la responsabilité des collectivités territoriales.

En application des articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, les collectivités compétentes sont chargées d'assurer le service public de l'eau potable. À ce titre, elles réalisent les investissements nécessaires à la production, au transport, au stockage et à la distribution de l'eau, entretiennent les infrastructures, assurent la continuité du service et fixent les tarifs acquittés par les usagers. Elles établissent également un schéma de distribution d'eau potable et rendent compte chaque année de la qualité du service rendu au travers du rapport sur le prix et la qualité du service. Les collectivités compétentes en matière d'eau potable contribuent aussi à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) en assurant la création, l'entretien et le renouvellement des points d'eau incendie raccordés aux réseaux publics ou constitués de réserves dédiées.

Les collectivités sont également compétentes en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Elles assurent la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, le contrôle des raccordements aux réseaux publics, l'élimination des boues produites ainsi que le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles sont enfin responsables de la création, de l'entretien et du renouvellement des infrastructures nécessaires à l'exercice de ces missions.

En Guadeloupe, ces compétences sont exercées par la communauté de communes de Marie-Galante sur le territoire marie-galantais et, sur le reste de l'archipel, par le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), qui regroupe les cinq établissements publics de coopération intercommunale ainsi que le conseil régional et le conseil départemental. Il lui appartient d'assurer la gestion quotidienne du service public, de réaliser les investissements nécessaires et d'en garantir l'équilibre financier.

Face à l'ampleur de la crise, au-delà de ces missions régaliennes exercées partout sur le territoire national, l'État a progressivement développé en Guadeloupe un niveau d'intervention sans équivalent en France. Il. Un engagement exceptionnel de l'État en réponse à une crise exceptionnelle

## II. Un engagement exceptionnel de l'État en réponse à une crise exceptionnelle

### A. La création du SMGEAG : une réforme institutionnelle majeure

Face à la dégradation continue des services d'eau et d'assainissement, la loi du 29 avril 2021 a profondément réformé la gouvernance du secteur en créant le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG). Cette réforme constitue une innovation institutionnelle majeure. Pour la première fois, les établissements publics de coopération intercommunale, le conseil régional et le conseil départemental ont été réunis au sein d'une même structure afin de **mettre fin à la fragmentation historique du service public de l'eau** et de permettre une solidarité financière entre les territoires. L'État a accompagné cette réforme depuis sa conception jusqu'à sa mise en oeuvre, convaincu qu'une gouvernance unifiée constituait une condition indispensable au redressement durable du secteur.

### B. Un accompagnement renforcé du SMGEAG

Dès 2023, face aux difficultés persistantes rencontrées par le SMGEAG, l'État, en lien avec le conseil régional et le conseil départemental, a mis en place un contrat d'accompagnement renforcé inspiré des dispositifs de redressement mobilisés au bénéfice des collectivités les plus fragiles. Ce dispositif exceptionnel prévoyait le versement de subventions de fonctionnement destinées à garantir la continuité du service public de l'eau et de l'assainissement, en contrepartie d'engagements précis du syndicat. Ces aides étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs annuels et à la production de livrables permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de gouvernance, de gestion et de performance.

Fonctionnement	2023	2024	2025	Total
Montants consommés pour le SMGEAG (en M€)	27	20	18	65M€

Au total, plus de 65 M€ de subventions de fonctionnement ont été mobilisés par l'État entre 2023 et 2025 afin d'accompagner le redressement du syndicat. Toutefois, en l'absence d'un engagement financier partagé des collectivités et de réformes suffisantes au sein du SMGEAG, malgré les efforts engagés par l'Etat, ce soutien exceptionnel n'a pas permis d'enrayer la progression du déficit structurel et de l'endettement du SMGEAG.

Parallèlement, un sous-préfet dédié a été recruté et huit experts de haut niveau, ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et cadres spécialisés, ont été mis à disposition du SMGEAG. Placés en binôme avec les directeurs et responsables de service du syndicat, ils devaient accompagner la structuration de l'organisation, la professionnalisation des procédures, la montée en compétence des équipes et la mise en oeuvre des réformes nécessaires au redressement de l'établissement. Toutefois, cet appui n'a pu produire pleinement ses effets dès l'origine, les experts n'ayant obtenu que tardivement les accès et habilitations nécessaires à leurs missions. Cette **assistance technique, sans équivalent en France**, a contribué à un changement d'échelle de l'exploitation. Ainsi, 16 500 compteurs ont été remplacés en 2024 alors qu'aucune campagne structurée n'avait été menée jusqu'alors. Dans le même temps, près de 8 000 fuites ont été réparées en 2024 contre 2 700 en 2022, traduisant une amélioration significative de la capacité d'intervention du syndicat.

Début 2026, l'État a également financé un plan d'urgence ciblé sur les communes de Capesterre-Belle-Eau et de Trois-Rivières. Copiloté par le SMGEAG et l'assistance technique, ce programme a permis la mise en place d'outils de supervision des réseaux, la stabilisation des pressions, le renforcement de la recherche active de fuites ainsi que la réalisation de nombreuses réparations. Les premiers résultats obtenus ont permis d'améliorer significativement la continuité du service et de mettre fin aux tours d'eau sur une partie du territoire de Trois-Rivières. Cette opération constitue aujourd'hui un démonstrateur des gains pouvant être obtenus lorsque les moyens financiers, l'ingénierie et les capacités d'exploitation sont mobilisés de manière coordonnée.

La direction régionale des finances publiques (DRFiP) est également pleinement mobilisée. Elle a accompagné la liquidation de sept anciens opérateurs de l'eau afin d'assainir durablement la situation héritée des structures précédentes. Avec le concours d'un inspecteur principal des finances, la DRFiP et la préfecture ont procédé à l'apurement des restes à recouvrer, estimés à 172 M€, et des restes à payer mandatés, évalués à 103 M€. Ce travail permet aujourd'hui la répartition, par arrêté préfectoral, d'environ 100 M€ de dettes budgétaires entre les intercommunalités concernées. Il ne reste désormais plus qu'à liquider la régie d'ODEX.

Face aux importantes difficultés comptables constatées depuis la création du syndicat, elle a conduit en janvier 2024 un audit approfondi ayant débouché sur un plan de réorganisation de la chaîne comptable et financière. Mis en oeuvre sous le pilotage de la préfecture depuis juin 2024, ce plan vise à sécuriser les procédures, améliorer la fiabilité des comptes et renforcer la capacité de pilotage du syndicat.

Ces avancées sont réelles et témoignent de l'efficacité de l'accompagnement exceptionnel apporté par l'État. Elles demeurent toutefois insuffisantes au regard de l'ampleur des difficultés structurelles auxquelles le SMGEAG reste confronté et des efforts qui devront encore être engagés pour assurer son retour durable à l'équilibre.

### **C. Une mobilisation financière exceptionnelle pour accélérer les investissements**

Depuis 2021, l'État, sur décision préfectorale, dédie la majorité des fonds d'investissement locaux à l'eau et l'assainissement. Ce faisant, l'État est devenu le premier financeur de la reconstruction des infrastructures d'eau et d'assainissement en Guadeloupe avec **100 M€ engagés au bénéfice du SMGEAG**.

<b>Investissement</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	<b>Total</b>
Montants engagés pour le SMGEAG (en M€)	6	12	19	28	18	17	<b>100M€</b>

Compte tenu des difficultés financières du SMGEAG, l'État a également permis, par dérogation préfectorale, le financement des opérations du SMGEAG à hauteur de 100 % par les partenaires. Cette mobilisation a permis d'accélérer fortement les investissements réalisés sur les infrastructures et de bâtir, en août 2024, une **programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2024 – 2027 de 213M€**.

L'État suit de près l'avancée de cette PPI et anime un comité des investisseurs réunissant l'ensemble des financeurs afin de coordonner les acteurs impliqués et d'assurer une exécution plus rapide des projets.

### **D. L'exemple de Marie-Galante : le contrat de progrès de la CCMG**

L'accompagnement de la communauté de communes de Marie-Galante constitue une illustration concrète de l'efficacité de la démarche partenariale engagée par l'État.

Depuis 2016, le contrat de progrès soutenu par l'État a permis de structurer durablement les services d'eau et d'assainissement du territoire. Plus de 20 millions d'euros d'opérations ont été engagés, dont **17M€ financés par l'État**, les six réservoirs d'eau potable ont été réhabilités, les réseaux ont été renforcés et les performances du service se sont améliorées. Le rendement des réseaux est ainsi passé de 50 % à 64 %, tandis que la qualité de l'eau distribuée est aujourd'hui conforme à 100 % des exigences sanitaires. Deux stations d'épurations ont également été entièrement rénovées plaçant Marie-Galante comme un territoire exemplaire.

Cette expérience démontre que la mobilisation collective des acteurs permet d'obtenir des résultats durables au bénéfice de la population.

### III. Une nécessaire mobilisation collective pour une sortie durable de la crise

Les travaux récents de la chambre régionale des comptes apportent un constat clair : **le redressement du service public de l'eau et de l'assainissement est possible dans un délai d'environ cinq ans**. Trois conditions sont toutefois indispensables :

1. La première est la mise en oeuvre complète de la réforme institutionnelle engagée, notamment à travers la création effective de la régie personnalisée.
2. La deuxième est la poursuite du plan de redressement financier et opérationnel du SMGEAG.
3. La troisième, enfin, est la mise en place d'un mécanisme durable de **solidarité financière entre les collectivités membres du syndicat**.

Pour atteindre cet objectif, un plan d'action structuré autour de trois piliers est proposé par l'État durant ce congrès des élus.

1. Le premier vise à soulager rapidement les populations grâce à un **plan d'urgence** permettant de réduire les interruptions d'alimentation et les pertes d'eau, à l'image du plan en cours à Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières.
2. Le deuxième consiste à **accélérer massivement les investissements** afin d'atteindre un niveau de travaux compatible avec le rattrapage des retards accumulés depuis plusieurs décennies.
3. Le troisième repose sur le **redressement durable** du SMGEAG à travers la mise en oeuvre des réformes de gouvernance, notamment l'entrée en fonctionnement de la régie personnalisée, le recrutement de cadres de haut niveau, l'amélioration de l'exploitation et l'exécution d'un plan de redressement ambitieux. Celui-ci implique une réduction significative des charges de fonctionnement, notamment par la reprise par les collectivités membres d'une partie des effectifs actuellement supportés par le syndicat, ainsi qu'une amélioration substantielle des recettes grâce au renforcement de la facturation et du recouvrement auprès des usagers.

La réussite de cette stratégie repose désormais sur l'engagement de l'ensemble des collectivités guadeloupéennes. La compétence eau et assainissement relève de leur responsabilité et implique qu'elles assument pleinement la gouvernance, le financement, l'investissement et la gestion du service public.

Si l'État a déployé en Guadeloupe un accompagnement humain, technique et financier sans équivalent en France pour répondre à une crise exceptionnelle, il ne peut se substituer durablement aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences. Il demeurera un partenaire engagé aux côtés du territoire, mais **la poursuite de cet accompagnement suppose que toutes les collectivités prennent leur part de l'effort et s'investissent pleinement dans les réformes, le financement et le redressement du service. La sortie durable de la crise est aujourd'hui possible, elle dépend désormais de leur mobilisation collective.**



24 juin 2026

Congrès des élus départementaux, régionaux,  
des parlementaires et des maires

# Synthèse des auditions





# Audition des acteurs économiques

## Synthèse

28 Mai 2026

### 1. Contexte, participants et objectif de la réunion

La réunion réunit un large panel d'acteurs économiques : chambres consulaires (CCI, Chambre de métiers), organisations patronales (MEDEF, UDM EDEF, CPME, MPI, SNEG, Force Active Guadeloupe), représentants du tourisme et de l'hôtellerie restauration, commerçants, artisans, coiffeurs, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, organisations professionnelles agricoles (UPG, coordination rurale, groupement bio), dirigeants d'entreprises industrielles (embouteillage d'eau), BTP et ingénierie, ainsi que des représentants du CESER et du CCE.

Le président du Département rappelle que le Congrès du 24 juin est l'instance où tous les élus (maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux et régionaux, parlementaires) seront réunis, avec la présence voulue du préfet pour symboliser l'engagement de l'État, et qu'il doit déboucher sur des engagements fermes, un calendrier et une stratégie d'ensemble, et non sur un simple constat

### 2. Impact de la crise de l'eau sur l'économie et le territoire

Les témoignages convergent sur un impact massif de la crise de l'eau sur toutes les activités économiques : fermetures ponctuelles d'entreprises (commerces, artisans, coiffeurs, restaurants, hôtels) lors des coupures prolongées, impossibilité d'assurer l'hygiène de base (toilettes, douches, lavage), perturbation de la production lorsqu'il faut de l'eau dans le process, accumulation de charges (salaires, cotisations sociales, remboursements bancaires, EDF) malgré l'arrêt forcé de l'activité. Les chefs d'entreprise rappellent qu'ils reçoivent à la fois les factures d'eau de leur domicile et de leur entreprise, pour un service jugé défaillant, et soulignent que « tout préjudice doit être réparé » même s'ils ne se placent pas sur le terrain du contentieux contre le SMGEAG.

Le déficit de service de l'eau remet en cause la crédibilité de la destination Guadeloupe pour le tourisme : impossibilité d'offrir un séjour confortable (eau pour la douche, hygiène en continu), dégradation de l'image dès lors que les touristes se plaignent de la situation, et aggravation des problèmes avec la pollution des plages et l'insuffisance de l'assainissement.

Des secteurs entiers sont en détresse : plus de 20 salons de coiffure auraient fermé en six mois, certains restant 2 à 3 jours sans eau, tandis que des agriculteurs et éleveurs décrivent des troupeaux sans eau potable, des trajets répétés en pick up avec des barils, des élevages menacés, et une souveraineté alimentaire impossible sans eau agricole sécurisée.

24 juin 2026

Congrès des élus départementaux, régionaux, des parlementaires et des maires

### 3. Diagnostic partagé : ressources, réseaux, assainissement, santé

Les acteurs économiques partagent le diagnostic suivant : la Guadeloupe n'a pas de problème de ressource en eau (pluviométrie abondante, captages importants), mais un problème de réseaux, d'organisation et de gouvernance. Les fuites sont massives (plus de 60% du volume produit perdu), les réseaux sont vétustes, souvent colmatés de boues, et les interventions de réparation répétées au même endroit (jusqu'à 10–12 fois sur un même carrefour) illustrent une approche jugée comme un « bricolage » coûteux, sans vision d'ensemble.

L'assainissement est décrit comme « complètement défectueux », avec des rejets de matières fécales dans les rivières, mangroves et zones côtières, y compris dans les zones d'activité de pêche et de tourisme, ce qui renforce le sentiment d'empoisonnement (cumul eau de boisson, pollution littorale, sargasses).

Certains intervenants témoignent de problèmes de santé (irritations, analyses en cours) malgré l'usage de filtres, et soulignent que les canalisations obsolètes continuent de transporter une eau de qualité incertaine, y compris après réparation.

La question de la pression et de la sécurité incendie est aussi soulevée : des maisons brûlent faute de pression suffisante dans les canalisations pour l'intervention des pompiers, mettant en cause la responsabilité civile et pénale des maires.

### 4. Gouvernance, SMGEAG, régie et rôle de l'État

Plusieurs intervenants jugent que le basculement des anciennes régies locales vers le syndicat SMGEAG, sous l'impulsion de la loi nationale, a aggravé la situation, en créant une structure « ingouvernable » mélangeant personnels d'origines multiples (public/privé, transferts massifs par certaines communes pour alléger leur masse salariale) et en concentrant les décisions dans une gouvernance politique éloignée du terrain.

Le président rappelle que la création du syndicat et l'exigence d'une régie autonome viennent de décisions de l'État, qui a intégré Région et Département dans la gouvernance à quatre pour sécuriser financièrement le dispositif, mais sans toujours tenir compte des réalités locales.

La transition annoncée vers une régie autonome interroge : certains acteurs économiques, à commencer par des industriels, questionnent la pertinence de la régie par rapport à d'autres formes (SMO permettant, selon eux, une gouvernance plus partagée avec l'État et le monde économique), rappelant l'exemple récent du « syndicat des sargasses » où l'on est passé d'un projet de SMO à un SMF sans représentation de l'État ni des chambres. Ils insistent sur la nécessité de bien réfléchir au modèle de gouvernance (régie, SMO, syndicat) car « de cela dépendra la suite des événements », y compris la participation durable de l'État au financement (comme pour les sargasses).

En parallèle, plusieurs intervenants soulignent que l'État se désengage progressivement financièrement, alors même qu'il impose des cadres normatifs (gouvernance, régie, règles de marché public) peu adaptés, et que la tendance récente renforce le pouvoir des préfets sans donner aux collectivités les marges de manœuvre législatives (type lois de pays) permettant d'adapter les outils.

## 5. Financement, investissements, ingénierie et commande publique

Les estimations circulant dans les débats nationaux et locaux évoquent la nécessité de mobiliser environ 150 M€ par an pendant 10 à 15 ans pour réhabiliter les réseaux et traiter l'assainissement, mais les acteurs économiques questionnent la capacité réelle de la Guadeloupe à mobiliser et surtout à consommer de tels montants. Certains intervenants parlent d'un « goulet d'étranglement » lié à l'insuffisance d'ingénierie publique : les crédits existent, mais ne sont pas consommés faute de capacités internes à monter, piloter et exécuter les chantiers. Ils demandent donc un « véritable plan Marshall » de l'infrastructure hydraulique, avec recours massif à l'ingénierie privée (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre déléguée) et aux entreprises locales de BTP et de pose de canalisations, jugées compétentes mais trop peu sollicitées ou cantonnées à la sous-traitance. Un exemple détaillé est donné : un marché national structurant pour des travaux d'eau comportait des clauses de capacité financière (5 M€) et d'expérience (5 M€ de travaux sur les trois dernières années) excluant de fait les entreprises guadeloupéennes, alors même qu'un groupement local avait proposé une offre avec 35% de baisse par rapport à des références métropolitaines, ce qui met en lumière le caractère « dirigé » de certains appels d'offres.

Il est demandé que les élus guadeloupéens reprennent en main la définition des critères de marchés structurants, pour les adapter à la réalité des entreprises locales et éviter un surcoût important pour les finances publiques.

La question des réserves (retenues de Gachet, Letaye, etc.) est aussi soulevée : des intervenants s'interrogent sur la prise en compte, dans l'agenda du Congrès, de la réhabilitation de ces ouvrages stratégiques pour assurer une régulation en période d'étiage, afin de ne pas gérer l'eau « en flux tendu » en permanence.

## 6. Modèle économique, tarification, facturation et neutralité fiscale

Le lien entre modèle économique et facturation est au cœur des préoccupations. Plusieurs artisans et entrepreneurs dénoncent le fait de recevoir des factures pour un service non rendu, et parlent de « factures d'air » difficilement acceptables pour les Guadeloupéens. L'idée d'un forfait de base modeste pour les entreprises (ex. 20 € par mois) est avancée pour maintenir une contribution de solidarité au financement du service, tout en reconnaissant l'absence ou la faiblesse du service, au moins le temps que la situation s'améliore.

Certains posent une « ligne rouge » claire : il refuse toute hausse de taxe ou redevance sur l'eau industrielle et commerciale pour combler le déficit structurel du SMGEAG, les entreprises ne devant pas « payer les erreurs de gestion du passé » et exige une « neutralité fiscale absolue » sur l'eau pour les acteurs économiques.

D'autres organisations demandent une tarification plus lisible, avec intégration d'une dimension sociale pour les ménages les plus fragiles, et souhaitent travailler sur le vocabulaire et la pédagogie : parler davantage de « participation » que de « facture » dans un contexte où la confiance est très dégradée.

Le président indique qu'un travail est en cours sur la tarification, y compris la tarification sociale, et qu'il faudra aussi traiter la question des dettes individuelles très élevées (plusieurs milliers d'euros) pour services non rendus ou relevés erronés, avec des solutions d'accompagnement social depuis le Département et, potentiellement, des réexamens/effacements.

## 7. Personnel, conditions de travail et compétences

La question du personnel est abordée à la fois sous l'angle du sureffectif et de la souffrance au travail. Le président rappelle qu'environ 130 agents sans lien direct avec le cœur de métier (ex. jardiniers) ont été intégrés au SMGEAG lors de sa création, du fait de transferts massifs de certaines communes cherchant à alléger leur masse salariale, ce qui pèse aujourd'hui sur les comptes du syndicat.

Il est par ailleurs souligné que cette sur présence administrative coexiste avec un sous dimensionnement manifeste des équipes techniques (fontainiers, canalisateurs) : les agents de terrain subissent la colère des usagers, les menaces, la pression des tours d'eau, avec un manque d'outillage, de matériels de détection de fuites performants, et des conditions de sécurité insuffisantes dans les accueils au public. Ils demandent que le Congrès valide un volet financier spécifique pour moderniser les équipements de terrain, sécuriser les points d'accueil et rééquilibrer le recrutement vers les métiers opérationnels.

Le président et plusieurs intervenants convergent sur la nécessité de mieux dimensionner les effectifs du syndicat et d'un plan de formation : reconversions, accompagnement des agents en difficulté, création de filières de formation dédiées (lycée professionnel, apprentissage via la Chambre de métiers) pour former des fontainiers, canalisateurs et techniciens de l'eau en nombre suffisant pour les 10 à 20 années de travaux à venir. Il est également envisagé de mobiliser des chantiers d'insertion pour fabriquer localement certaines infrastructures simples (citernes plastiques, petits ouvrages) afin d'articuler politique de l'eau, emploi et insertion.

## 8. Besoin d'un plan d'action chiffré, territorial et suivi

Plusieurs organisations demandent très clairement une « feuille de route opérationnelle » sur 5 ans, avec objectifs quantifiés et datés.

Elles insistent sur la nécessité de sortir des constats pour entrer dans une logique d'engagement mesurable dans le temps, avec des rendez vous périodiques pour évaluer l'avancement.

Le président confirme que le syndicat dispose déjà d'un PPI d'urgence (220 M€) et que le Département va s'engager sur un prêt de 150 M€ dédié aux réparations de fuites, branchements et opérations d'exploitation, avec un prévisionnel et un calendrier permettant de réaliser des bilans d'étape (6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans). Il annonce que le Congrès mettra en perspective les zones sans eau ou fortement touchées, et des priorités (zones les plus pénalisées, secteurs économiques clés) pour donner de la visibilité et répondre au sentiment d'injustice territoriale.

## 9. Mesures de soutien transitoires et dimension sociale/économique

Plusieurs pistes d'accompagnement transitoire émergent pour les secteurs directement dépendants de l'eau : mise en place de citernes cofinancées ou subventionnées pour les salons de coiffure, certains commerces, voire des exploitations agricoles ; dispositif d'aide ciblée pour des professions très impactées ; réflexion sur des plafonnements temporaires du prix des citernes ou des équipements pour éviter la spéculation. Les coiffeurs, notamment, demandent explicitement une aide à l'acquisition de citernes (coût d'environ 5 000 €), qu'ils ne peuvent assumer seuls, sous peine de fermeture définitive.

Par ailleurs, certains représentants des petites entreprises demandent que les élus interviennent auprès de la Sécurité sociale et de l'URSSAF pour obtenir un gel des contraintes et une application effective des dispositifs de moratoires sur 60 mois avec annulation des pénalités, déjà votés au Parlement sur initiative de parlementaires guadeloupéens. Ils alertent sur le rythme actuel de liquidations d'entreprises (une quarantaine par semaine), qui menace le tissu économique local.

## 10. Attentes vis à vis du Congrès : unité politique, place des entreprises et de la population

Les acteurs économiques saluent la décision de tenir un Congrès dédié à l'eau. Ils appellent à une « unité politique », afin de montrer que les élus guadeloupéens prennent en main le problème.

Ils insistent pour que le Congrès :

- ▶ intègre des représentants du monde économique (au moins deux interventions communes, à coordonner entre organisations) ;
- ▶ débouche sur des engagements écrits, chiffrés et datés ;
- ▶ affirme la priorité donnée aux entreprises guadeloupéennes pour l'exécution des travaux, dans le respect des règles mais avec des critères adaptés ;
- ▶ et s'accompagne d'une communication claire vers la population, qui a aujourd'hui très peu confiance ni dans les factures, ni dans les promesses, ni dans l'idée même de « congrès ».

Plusieurs prises de parole soulignent enfin que « l'eau, c'est la vie » et qu'il faut cesser de renvoyer systématiquement la responsabilité vers l'État : la Guadeloupe doit se mettre « ensemble » (monde économique, élus, citoyens) pour transformer ce handicap chronique en une chance de développement (investissements, emplois, nouvelles compétences), à condition de mettre fin aux dérives (détournements, marchés inadaptés, bricolages techniques) et de privilégier l'intérêt général.

# Audition des partis politiques

## Synthèse

02 Juin 2026

### 1. Contexte, participants et objet de la réunion

La réunion est organisée par la commission ad hoc en amont du Congrès spécial sur l'eau, prévu le 24 juin, après des auditions du monde économique et avant celles des associations et comités de l'eau. Sont présents notamment des représentants du Modem Guadeloupe, du PPDG, du CIPPA, le parti socialiste guadeloupéen, de la Fédération guadeloupéenne socialiste, du Parti communiste guadeloupéen (PCG), de l'ANG (Alliance Nationale Guadeloupe), de la France insoumise, ainsi que des membres du Département, de l'Office de l'eau et de la commission ad hoc.

Le président du Département rappelle que le Congrès réunit tous les maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux et régionaux, ainsi que les parlementaires, et qu'il vise à dépasser le simple constat pour aboutir à des résolutions et engagements concrets en matière d'investissements, de gouvernance et d'assainissement de la situation financière du syndicat.

### 2. Appréciation de la portée du Congrès

Plusieurs partis rappellent que le Congrès, juridiquement, n'a pas de compétence formelle sur l'eau (à la différence des sujets institutionnels), et que d'autres instances existent (CTAP), mais reconnaissent que le Congrès a une forte portée politique et symbolique du fait de la présence simultanée de tous les élus. Le président du Département assume néanmoins ce « congrès exceptionnel », estimant que l'eau « pollue ou plombe » toutes les politiques publiques (santé, économie, social, crédibilité du territoire) et que seule cette instance peut rassembler tous les décideurs pour prendre des engagements publics et coordonnés.

### 3. Nature et ancienneté de la crise de l'eau et de l'assainissement

Un consensus se dégage sur un diagnostic déjà connu et largement documenté : tours d'eau répétés, fuites massives (jusqu'à environ 80% de pertes évoquées), multiplication des emplois au sein du SMGEAG en quelques années, déficit d'environ 47 M€ fin 2025, réseaux vétustes, difficultés techniques, et conséquences lourdes sur la vie quotidienne (ménages privés d'eau pendant plusieurs jours ou semaines) et sur l'économie (investissements reportés, difficultés pour les hôpitaux, coiffeurs, etc.).

Plusieurs intervenants rappellent que la crise est ancienne (au moins 30 ans) : certaines formations rappellent leurs interventions des années 1990 sur les factures de La SOGEA, ses propositions de 1996 1997 pour une autorité publique unique de l'eau à l'échelle de la Guadeloupe, ainsi que les mobilisations de 2009 (LKP) qui dénonçaient déjà le poids politique et la dilution des responsabilités.

Plusieurs prises de parole insistent pour ne pas dissocier eau potable et assainissement, en soulignant la pollution récurrente des eaux de baignade et des côtes, jugée incompatible avec l'ambition touristique de l'île et nécessitant un véritable « plan Marshall » de l'assainissement.

#### 4. Gouvernance, loi sur l'eau, SMGEAG et régie.

La gouvernance actuelle de l'eau (SMGEAG et loi de 2021 instaurant la gouvernance à quatre) est très critiquée : trop politisée, opaque, inefficace, avec un « super président » concentrant beaucoup de pouvoirs (RH, décisions opérationnelles) et un conseil de surveillance qui, en pratique, n'a ni moyens ni capacité réelle de contrôle ni d'initiative.

Le PCG rappelle qu'il proposait dès les années 1990 une simplification de la gouvernance via une autorité organisatrice unique du service public de l'eau, dotée d'une entreprise publique intégrée (production, distribution, assainissement collectif et non collectif) avec représentation des salariés et des usagers.

Plusieurs interventions (dont l'ANG et d'autres mouvements) estiment que les communes ont perdu des marges de manœuvre sans que le système global gagne en efficacité, que les élus au sein du syndicat « naviguent à vue », et que la gouvernance à quatre n'a pas tenu ses promesses.

La création récente de la régie de l'eau (Archipel'Eau) est jugée par certains mal préparée : précipitation pour respecter une échéance légale, report de la prise de gestion effective à 2027, incertitudes sur la reprise de la dette, le périmètre des compétences, les conditions de transfert du personnel, et sur le calendrier de mise en œuvre jugé trop long au regard de l'urgence.

Le président du Département répond qu'une régie ne peut pas être opérationnelle en trois mois pour des raisons techniques et administratives, mais reconnaît qu'il faut accélérer autant que possible et clarifier la trajectoire.

Une intervenante pose la question du modèle : pourquoi rester sur un schéma de syndicat si celui-ci ne fonctionne pas ? Elle évoque l'idée d'un modèle plus industriel, de type EDF, et même d'un schéma revu de manière coordonnée entre Guadeloupe et Martinique.

#### 5. Questions financières, investissements et rôle de l'État

Plusieurs intervenants soulignent l'absence d'évaluation fiable, partagée et transparente du besoin d'investissement : suivant les discours, il est question de 500 M€, 700 M€, 1 Md€, voire 1,5 Md€, sans qu'un chiffrage structuré par objectifs (arrêt des tours d'eau, renouvellement des réseaux, assainissement, sécurisation de la ressource) ne soit partagé politiquement.

Il est demandé que le Congrès précise : le montant total nécessaire, la trajectoire annuelle réaliste (par exemple 100 M€/an pendant 10 ans), les capacités réelles d'absorption (on rappelle qu'on n'a jamais dépassé durablement environ 40 M€ de travaux par an), et la part respective de chaque financeur (État, Europe, collectivités, usagers).

Plusieurs idées sont avancées : un emprunt obligataire à l'échelle de la Guadeloupe, analogue à celui des années 1980 pour développer les réseaux (ex : acheminement de l'eau de Capesterre Belle Eau à Saint François), mobilisation de crédits supplémentaires du Département (150 M€ évoqués par le président via un emprunt auprès de la Banque des Territoires), et clarification du rôle de l'Office de l'eau.

La question de la dette du syndicat est centrale : faut-il que la nouvelle régie démarre avec le « boulet » de la dette, ou organiser un débat spécifique, voire un traitement séparé, pour qu'elle puisse démarrer « au quart de tour » sans être plombée dès l'origine ? Plusieurs intervenants insistent sur la responsabilité historique de l'État (choix de matériaux dans les années 1960, gestion de l'eau jusqu'aux années 2000 par les services de l'État, absence de sanctions significatives, chlordécone et surcoûts de traitement par charbon actif) et jugent inacceptable qu'il se retranche derrière le principe de la compétence locale pour se défaire financièrement.

La France insoumise rappelle des propositions nationales de 2022 pour les Outre mer : financement par l'État des travaux urgents de remplacement des réseaux, reconnaissance d'un statut de crise sanitaire et écologique, garantie de ne pas faire peser le coût de la dette et des investissements sur la facture des usagers.

## 6. Personnel, organisation du travail et modèle social

Le sujet du personnel du SMGEAG fait l'objet de débats nourris. Un rapport (Mazars) évoque environ une centaine de personnes sans lien direct avec le cœur de métier de l'eau (par exemple des jardiniers ne faisant même pas ce travail), alors que certains services techniques sont clairement sous dimensionnés.

Le président du Département indique avoir évoqué publiquement l'idée d'une répartition de ce personnel vers les collectivités (communes et EPCI), sur la base du volontariat et d'accords, comme contribution à la résolution de la crise de l'eau ; plusieurs intervenants jugent toutefois la proposition peu réaliste compte tenu de masses salariales communales déjà très élevées, parfois au delà des normes.

Des pistes sont avancées : plans de départs volontaires, accompagnement vers la retraite, reconversion et formation vers d'autres métiers, mutualisations réfléchies entre collectivités, le tout assumé collectivement au Congrès pour partager la responsabilité politique d'une décision socialement sensible.

Des témoignages rapportés d'agents du SMGEAG font état d'une grande souffrance au travail : sentiment de mentir aux usagers, logiciels de facturation qui ne fonctionnent pas, relevés qui ne sont pas saisis faute de personnel, surcharge d'heures supplémentaires liée à des organisations (par exemple, tous les agents en astreinte après une certaine heure).

Plusieurs intervenants rappellent que la responsabilité politique est collective et s'inscrit dans le temps long, et qu'il ne s'agit pas d'organiser une chasse aux coupables individuels, mais bien de repenser un modèle d'organisation durable.

## 7. Attentes communes vis à vis du Congrès : engagements, transparence, gouvernance

Les partis acceptent de participer et d'apporter des contributions écrites, mais posent des attentes fortes : le Congrès doit aller au delà du constat et produire des engagements clairs, datés et hiérarchisés.

Sur le plan opérationnel, ils souhaitent des engagements sur : la réduction des tours d'eau avec un calendrier par étapes (6 mois, 1 an, 2 ans), des priorités géographiques et sectorielles (zones les plus touchées, secteurs économiques fortement dépendants comme les coiffeurs), la mise en place de solutions palliatives (citernes pour certaines professions, châteaux d'eau mobiles en cas de pannes prolongées, plan « au sec eau » de distribution de bouteilles avec plafonnement des prix).

Sur le plan de la gouvernance, ils demandent que le Congrès aborde explicitement : l'éventuelle révision de la loi sur l'eau et de la gouvernance à quatre, le rôle et les pouvoirs du conseil/comité de surveillance, la place des communes et des usagers, la montée en puissance de la régie (et son calendrier), et, plus largement, le choix du modèle (syndicat, régie unique, entreprise publique intégrée, autre forme inspirée d'EDF, coopération Guadeloupe–Martinique).

Ils demandent également une transparence accrue : cartographie des réseaux (existants et à remplacer), kilométrage déjà renouvelé et restant à traiter, liste des travaux programmés, bilan des coupures et de leurs impacts sur les réseaux, ventilation précise des montants annoncés par les différentes collectivités et de leur traduction en kilomètres de réseaux réellement posés.

La dimension sociale est également mise en avant : plafonnement du prix des packs d'eau en cas de pénurie, révision ou annulation de dettes d'usagers pour services non rendus ou facturations incohérentes, protection des consommateurs face à l'augmentation du coût de l'eau, notamment dans le contexte du chlordécone.

## 8. Positions spécifiques et exemples mis en avant par les organisations

- ▶ **PPDG** : Dénonce une création précipitée et incomplète de la régie (incertitudes sur la dette, le personnel, la date réelle de prise de fonction), soulève l'absence de chiffrage précis pour arrêter les tours d'eau à court terme et appelle à ce que le Congrès fixe des priorités politiques claires et des engagements concrets.
- ▶ **PCG** : Rappelle ses propositions anciennes d'autorité unique publique intégrée de l'eau, insiste sur la souffrance des Guadeloupéens depuis 30 ans, met en cause la multiplication des structures et la dilution des responsabilités, et avertit sur le risque de discréditer encore la « chose publique » si le Congrès ne produit rien de substantiel.
- ▶ **Socialistes (PSG, Fédération socialiste)** : Accueillent l'initiative avec scepticisme, soulignent la forte attente médiatique et citoyenne, posent la nécessité de clarifier si le Congrès vise essentiellement un nouveau plan de financement, une réforme de gouvernance ou les deux, et insistent sur l'analyse des raisons de l'échec de la gouvernance depuis 2021 (par exemple, baisse du volume de réparations de fuites entre 2024 et 2025).

- ▶ **France insoumise** : Replaces le débat dans le cadre de ses propositions nationales pour l'Outre mer (accès garanti à l'eau potable, financement d'urgence des travaux par l'État, annulation de dettes citoyennes pour services non rendus, plan de distribution de bouteilles d'eau avec prix plafonnés, reconnaissance d'une crise sanitaire et écologique liée notamment au chlordécone) et se dit prête à intégrer les solutions issues du Congrès dans son programme.
- ▶ **Modem Guadeloupe** : Affirme soutenir toutes les mesures améliorant le service public de l'eau et les investissements nécessaires, y compris les mécanismes de solidarité, à condition qu'ils soient justifiés, lisibles et inscrits dans une politique publique cohérente, en insistant particulièrement sur l'exigence d'information et de transparence pour regagner la confiance des usagers.
- ▶ **Autres mouvements et collectifs** : Demandent la remise en cause de la loi sur l'eau, une meilleure prise en compte de l'assainissement et de la pollution littorale, la protection des consommateurs (prix de l'eau en bouteille, information sur les coupures), et des réflexions plus ouvertes sur l'architecture institutionnelle (moins fragmentée, éventuellement à l'échelle de plusieurs départements).

## 9. Position et objectifs réaffirmés par le Président du Département

Le président du Département insiste sur le fait qu'il ne prétend pas apporter seul toutes les réponses, mais veut faire du Congrès un moment de contributions politiques fortes et d'engagements partagés, y compris sur des sujets difficiles (personnel, dette, choix du modèle de gouvernance, rôle de l'État).

Il rappelle que le matin du Congrès devra être consacré à une présentation précise de la situation (gestion, état du réseau, cartographie, investissements programmés et leur impact), et l'après midi à l'adoption de résolutions engageant les différentes collectivités et, le cas échéant, les parlementaires (propositions de loi, plaidoyer auprès de l'État).

Il souligne que les partis politiques ne sont pas des techniciens de l'eau, mais des forces de proposition et de décision politique, et que leurs contributions sont attendues dans les huit jours pour être intégrées au rapport préparatoire du Congrès.

# Audition des usagers de l'eau

## Congrès spécial Eau

### Synthèse

04 Juin 2026

#### 1. Contexte et objectif de la rencontre

La rencontre est ouverte par le président du Conseil départemental, qui rappelle le contexte d'une crise de l'eau devenue fondamentale sur les plans économique, social, sanitaire, éducatif et touristique. Il explique qu'il a pris l'initiative d'organiser un Congrès sur l'eau le 24 juin, validé en plénière, afin de sortir de la simple répétition des constats et d'aboutir à des engagements concrets et planifiés dans le temps. Ce Congrès doit réunir l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels (maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux et régionaux, parlementaires, État) et s'appuyer sur une large concertation préalable avec les acteurs économiques, les partis politiques et les représentants des usagers.

#### 2. Profil des participants et ancrage territorial

Les participants se présentent comme responsables d'associations, de collectifs, de comités d'usagers, de conseils de développement ou de chambres consulaires, souvent également membres des instances de surveillance du service de l'eau. Ils viennent de nombreux territoires de la Guadeloupe (Abymes, Baie-Mahault, Basse-Terre, Gourbeyre, Sainte-Rose, Saint-François, Petit-Pérou, zones rurales) ainsi que de Saint-Martin.

Beaucoup sont engagés de longue date sur ce sujet et expriment le sentiment de mener les mêmes combats depuis des années.

#### 3. Vécu quotidien et impacts sociaux

Les témoignages décrivent un quotidien marqué par des coupures d'eau longues et répétées, parfois sur huit à dix mois, dans certains quartiers. Les habitants se lèvent la nuit pour surveiller un éventuel retour de l'eau, se demandent chaque matin comment se laver, aller aux toilettes, envoyer leurs enfants à l'école ou se rendre au travail.

Les conséquences sociales et sanitaires sont jugées très lourdes : atteinte à la dignité, difficultés d'hygiène, prolifération de nuisibles, fatigue psychologique.

Des plages sont fermées en raison de problèmes d'assainissement.

Les intervenants soulignent aussi les ruptures fréquentes de scolarité : les enfants peuvent perdre jusqu'à un mois et demi de cours par an en raison de fermetures d'écoles liées au manque d'eau, ce qui accentue les inégalités entre familles aisées, capables de financer des cours de rattrapage, et familles modestes. Ils insistent sur un fort sentiment d'abandon et de discrimination, d'autant plus choquant qu'il s'agit d'un territoire présenté comme « l'île aux belles eaux ».

24 juin 2026

#### 4. Dysfonctionnements techniques et choix d'infrastructures

Sur le plan technique, plusieurs intervenants détaillent les dysfonctionnements structurels du service : vétusté extrême des réseaux, fuites massives, défaut de maintenance, erreurs de conception et choix d'investissements jugés incohérents.

Ils décrivent un réseau qui perd une grande partie de l'eau produite, parfois jusqu'à 60% ou plus, avant d'arriver aux usagers.

L'image de la « seringue » est utilisée : lorsque la pression monte, l'eau s'échappe par les fuites ; lorsqu'elle baisse, l'eau sale environnante est aspirée dans les canalisations, ce qui rend l'eau douteuse au robinet alors qu'elle est potable en sortie d'usine.

Des usines ont été modernisées avec des membranes coûteuses sans bassin de décantation adapté au contexte montagneux, ce qui a conduit à une dégradation rapide des équipements et à un retour à des procédés moins satisfaisants.

Dans d'autres cas, des usines performantes ont été mises en service sans avoir au préalable renouvelé les canalisations, provoquant éclatement du réseau et aggravation des pertes. Le manque de techniciens qualifiés au sein du syndicat de l'eau est pointé, au regard d'effectifs jugés trop nombreux mais insuffisamment techniques.

Les stratégies d'infrastructure font débat. Certains défendent l'idée d'usines de taille moyenne interconnectées et rapprochées des zones les plus peuplées, afin de réduire les kilomètres de canalisations et de faciliter la gestion.

D'autres rappellent qu'un modèle basé sur quelques grandes usines éloignées peut fonctionner, à l'image de ce qui se fait ailleurs, si le réseau est correctement entretenu.

Tous s'accordent toutefois sur la nécessité d'un plan massif de réhabilitation des réseaux : sans renouvellement des canalisations et augmentation du rythme de réparation des fuites, toute amélioration de la production restera vaine.

#### 5. Facturation, dette et sentiment d'injustice

La question de la facturation est au cœur de la colère des usagers.

Ils dénoncent le fait qu'on leur demande de payer une eau qu'ils ne reçoivent pas ou très irrégulièrement, souvent sur la base de consommations estimées plutôt que réelles.

Des exemples de factures aberrantes sont évoqués, notamment pour des personnes âgées vivant seules, sans équipements particuliers, qui reçoivent des factures de plusieurs centaines ou milliers d'euros. Les usagers contestent également la facturation des eaux usées à des foyers qui disposent de fosses septiques et paient déjà des prestataires pour leur entretien.

Ils réclament un arrêt des estimations systématiques au profit de relevés réels compréhensibles, une remise à plat des dettes d'eau accumulées dans ce contexte de service défaillant, ainsi qu'une tarification adaptée à la réalité sociale.

Le principe mis en avant est simple : on ne paie pas un bien qu'on n'a pas reçu.

## 6. Gouvernance, responsabilités et transparence

Les intervenants soulignent un grave déficit de transparence et de lisibilité dans la gouvernance du service. Les citoyens ne savent plus qui est vraiment responsable entre les maires, les EPCI, le syndicat, le Département, la Région, l'État ou le préfet.

La succession de plans, dispositifs, audits et financements (plans d'investissement, programmes pluriannuels, missions spécifiques, apports de la Région, de l'État, de l'AFD, etc.) aurait mobilisé des sommes importantes sans que les usagers disposent d'un bilan clair des travaux réellement effectués et de leurs effets. Certains parlent de réparations fictives ou mal documentées.

Le fonctionnement de la commission de surveillance prévue par la loi est jugé insatisfaisant : réunions rares, peu de suivi des recommandations, faible implication d'un certain nombre d'élus.

Les usagers réclament une transparence totale sur les financements (qui donne, combien, pour quoi, où) et une évaluation systématique des plans successifs, avec des résultats mesurables.

## 7. Propositions des usagers

Les participants ne se contentent pas de dresser des constats : ils formulent de nombreuses propositions, souvent élaborées depuis plusieurs années :

- ▶ Augmenter très fortement le rythme de réparation des fuites, en mobilisant les moyens nécessaires pour passer à une échelle quasi industrielle de travaux, éventuellement en recourant à des entreprises spécialisées.
- ▶ Engager un renouvellement massif des canalisations, en priorisant les zones les plus sinistrées et en articulant ces chantiers avec des solutions temporaires pour garantir un minimum de service pendant les travaux.
- ▶ Développer les citernes d'eau de pluie et l'habitat autonome : généraliser la récupération d'eau de pluie et son traitement par filtration, notamment dans les zones rurales et dans les quartiers où les coupures sont récurrentes, et déployer des citernes de secours pour les écoles, les familles et les petites entreprises afin d'assurer la continuité d'activité.
- ▶ Promouvoir l'usage des toilettes sèches là où c'est possible, afin de réduire la pression sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, en distinguant clairement les besoins des zones urbaines denses et ceux des zones rurales.
- ▶ Mettre en place des territoires pilotes particulièrement touchés, où serait testée une combinaison de mesures (calcul précis des consommations, réhabilitation des réseaux, unités relais garantissant 10 à 15 jours d'eau pendant les travaux), puis reproduire ce modèle dans d'autres secteurs.
- ▶ Construire un plan de financement d'ampleur, parfois qualifié de « plan Marshall », en mobilisant les dispositifs européens et internationaux liés au droit à l'eau et à la santé, et en s'appuyant sur des précédents obtenus ailleurs.
- ▶ Renforcer l'organisation et le contrôle citoyens : meilleure coordination entre collectifs, élaboration d'un socle commun de propositions, présence effective des usagers dans les instances de gouvernance, suivi des engagements et comptes rendus réguliers.

## 8. Position et engagements annoncés par le président du Département

Le président du Conseil départemental reconnaît la gravité de la situation, la souffrance exprimée et la lassitude face aux constats répétés.

Il affirme ne pas vouloir d'« une réunion de plus », mais un Congrès qui débouche sur des engagements précis assortis d'un calendrier de mise en œuvre.

Il annonce la volonté de présenter au Congrès un état des lieux de la situation (travaux réalisés, financements engagés, impacts) ainsi qu'un programme massif de réparation de fuites, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de réparations par an, mobilisant un volume financier important au niveau départemental.

Il indique que la réponse passera par une combinaison d'actions : réparation des fuites, renouvellement des réseaux, dispositifs de secours (citernes pour les collèges, appui aux communes pour les écoles, solutions d'urgence pour les quartiers privés d'eau), amélioration de la facturation et renforcement des compétences techniques.

En conclusion les usagers soulignent leur disponibilité pour travailler, proposer et accompagner les changements, à condition que cette audition se traduise réellement par des actes, des décisions vérifiables et une implication durable des usagers dans le suivi des engagements qui seront pris lors du Congrès sur l'eau.





24 juin 2026

Congrès des élus départementaux, régionaux,  
des parlementaires et des maires

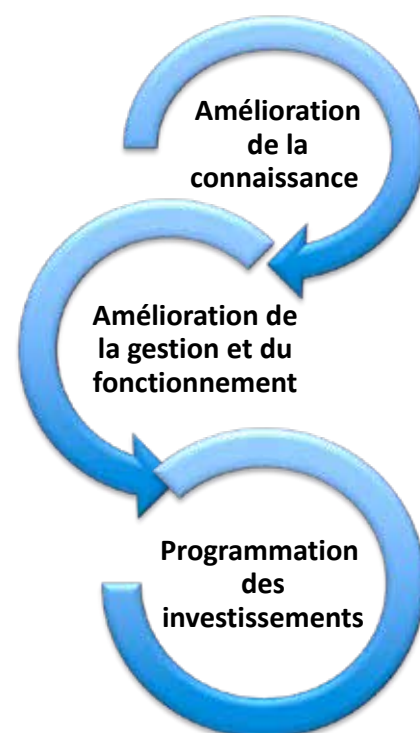
# Shéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable



# Introduction

## Rappel des objectifs d'un schéma directeur :

- Dresser **un état des lieux** des systèmes AEP sur le territoire / **Synthétiser l'ensemble des études antérieures** / **Capitaliser** sur les événements passés
- Mettre en avant les problématiques hydrauliques** sur les différentes Unités de Distribution, et leur origine
- Construire un **programme d'investissements** pour assurer **l'approvisionnement en eau potable cohérent** par rapport aux évolutions anticipées des besoins à **horizons 5, 10 et 20 ans**



## Planning global de l'étude



## Les rendus principaux

- Un rapport de Phase 1 : Etablissement du schéma de distribution
- Un rapport de Phase 3 : Réalisation d'un diagnostic par modélisation
- Un rapport de Phase 4 : Définition d'un programme d'investissements et d'aménagements
- Des rapports spécifiques par ZA

### Territoire couvert:

29 communes découpées en :

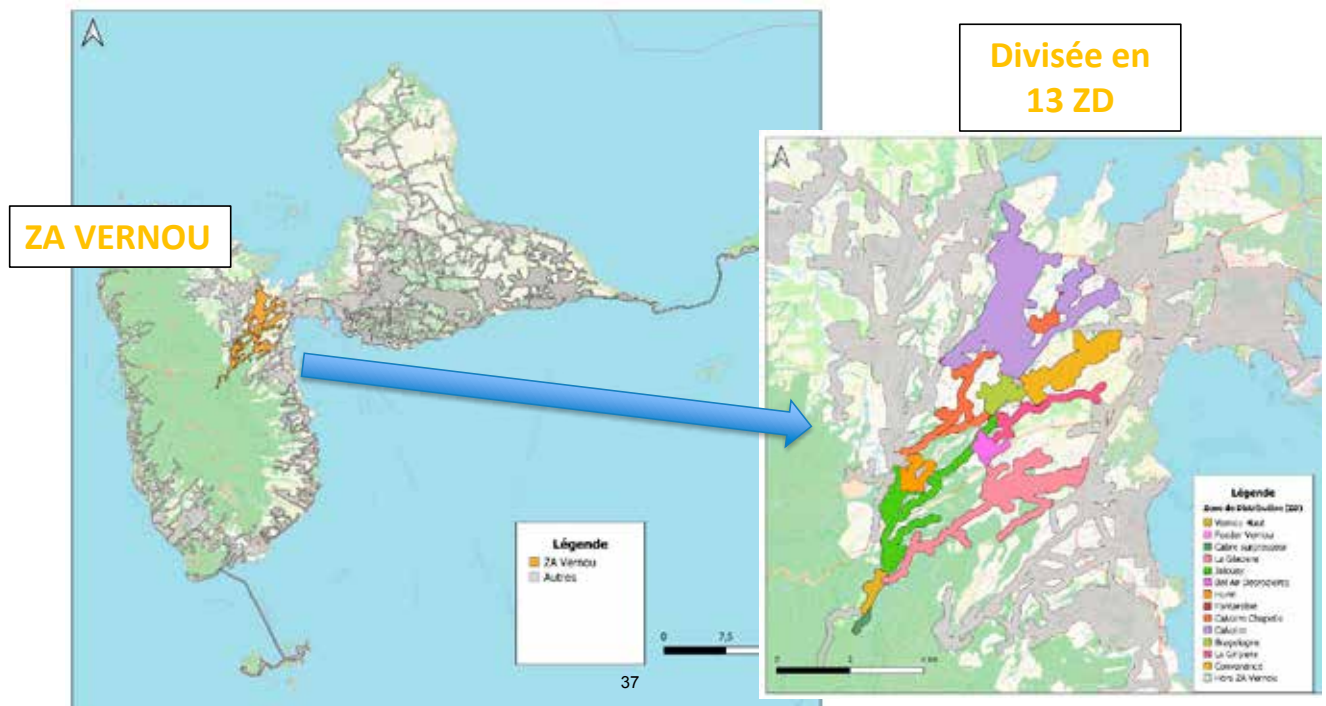
- 38 ZA = zone d'alimentation
- 203 ZD = zone de distribution / sectorisation (découpage d'une ZA)

## ZA / ZD : de quoi parle-t-on ?

### Deux échelles des réseaux de distribution

- ZA = zone d'alimentation
- ZD = zone de distribution / sectorisation (découpage d'une ZA)

38 ZA et 203 ZD sur le territoire du SMGEAG





# Des enjeux à l'échelle de l'ensemble du SMGEAG

- Les ouvrages
- Les indicateurs de performance
- Analyse des ressources mobilisées
- Actualisation du bilan besoin ressources
- Modélisation et diagnostic réseau
- Synthèse

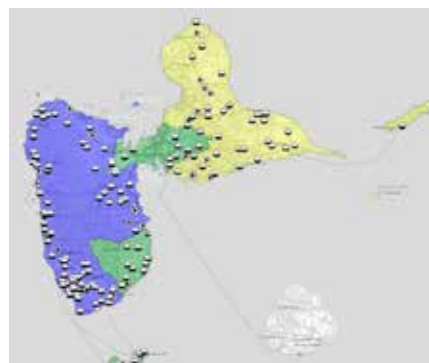


24 juin 2026

## Visites des sites de production et de distribution

### Installations visitées – état du patrimoine

- ❑ 58 points de prélèvements, avec 72 ouvrages
- ❑ 41 UPEP, avec 79 ouvrages
- ❑ 167 cuves de stockage
- ❑ 92 stations de pompage
- ❑ 245 ouvrages de régulation de pressions
- ❑ 512 compteurs



- ❑ **L'état du patrimoine est un enjeu fort (50% des ouvrages en état vieux, vétuste ou HS)**



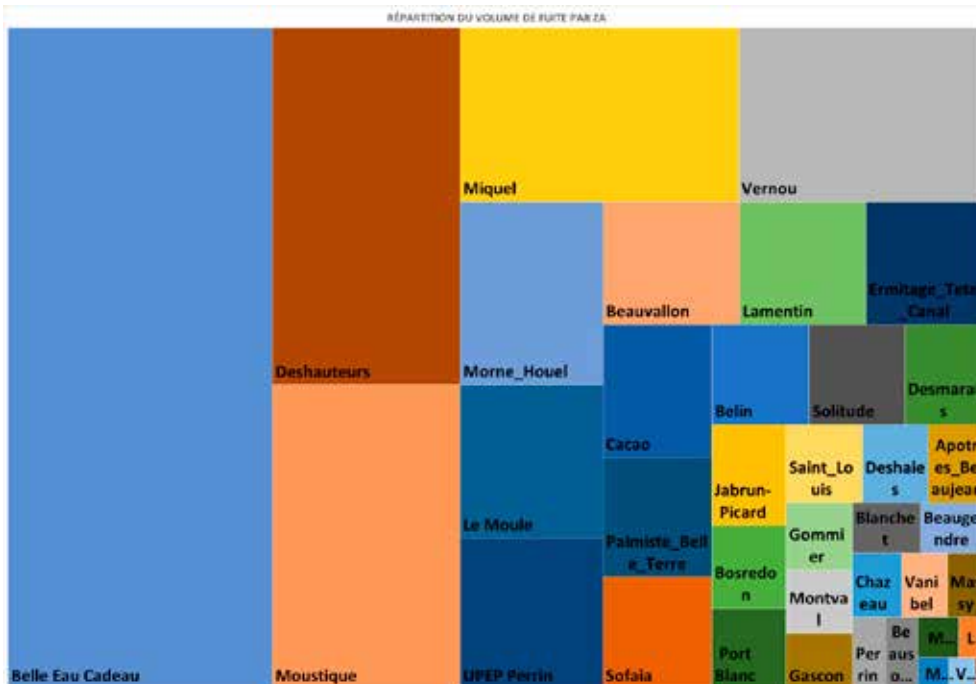


## Les indicateurs de performance

Avec les données de la campagne de mesure

Les résultats – Volumes de fuites par ZA

### Des volumes importants sur un nombre limité de ZA

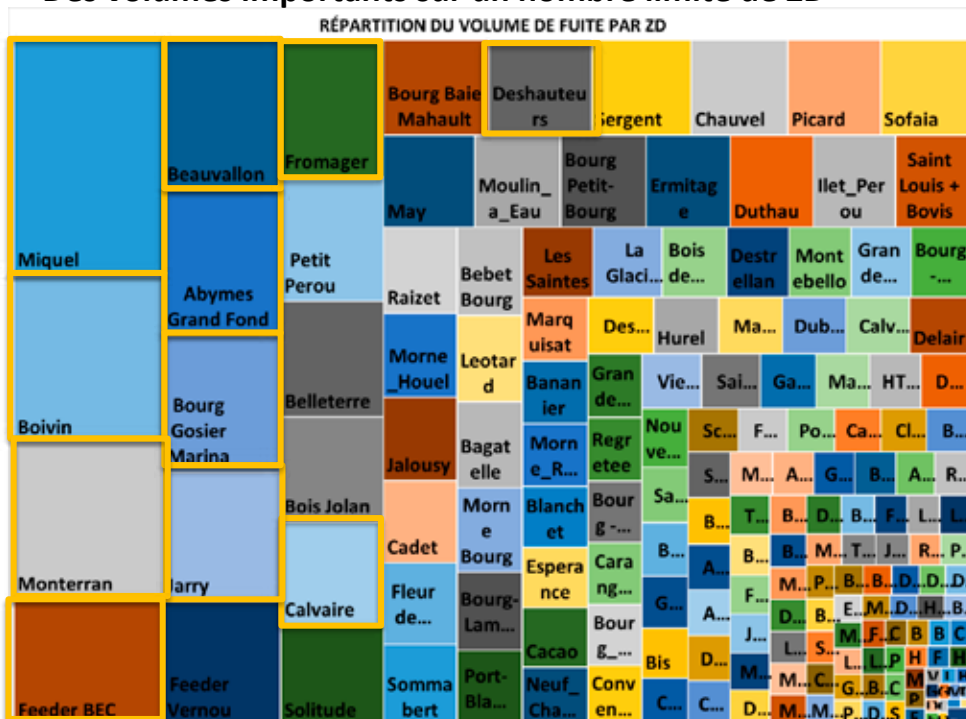


- ▣ Volumes de fuites
- ▣ 50 % sur 4 ZA
- ▣ 66 % sur 7 ZA
- ▣ 90 % sur 18 ZA

# Indicateurs de performance

Les résultats – Volumes de fuites par ZD

## Des volumes importants sur un nombre limité de ZD



%	Nombre ZD
10%	2
20%	5
30%	9
40%	15
50%	23
80%	63
100%	203

- 11 ZD prioritaires avec un critère volume de fuite > 100 m<sup>3</sup>/h
- Croisement de l'analyse campagne de mesure avec données longue période (télégestion)
- Représentent ~ 35.000 m<sup>3</sup>/j



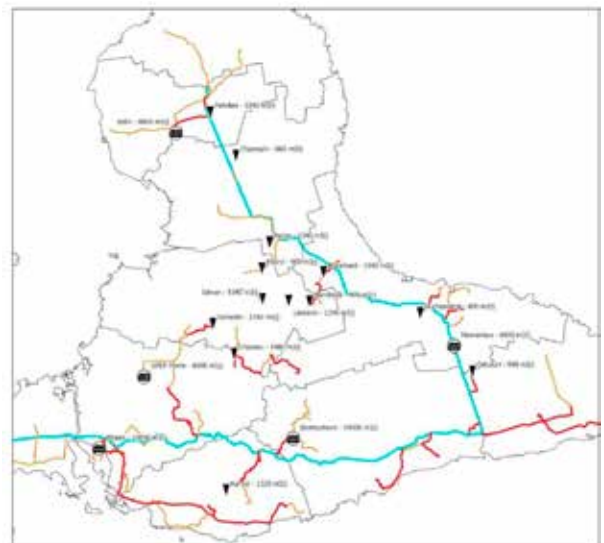
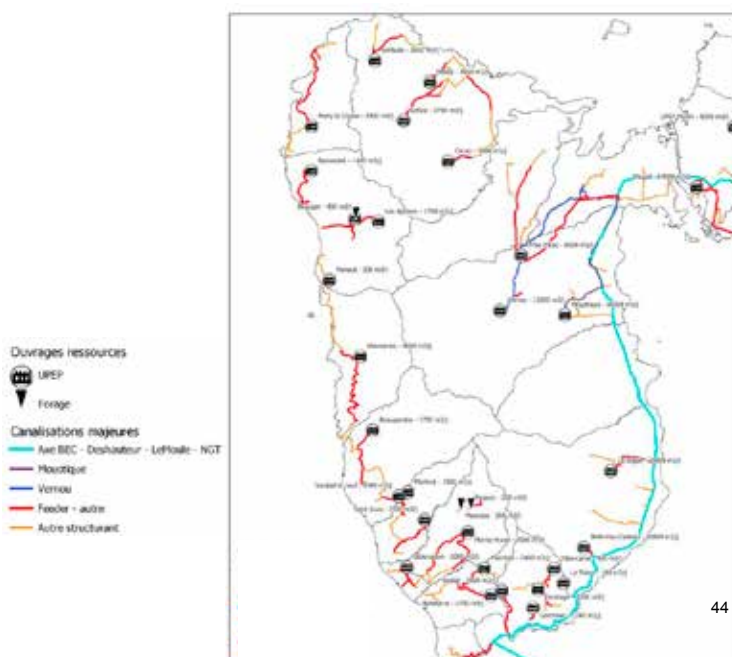
## Analyse des ressources mobilisées

Avec les données de la campagne de mesure

### Ressources mobilisées lors de la campagne de mesure

#### Analyse globale

- ❑ 46 sites de production
- ❑ Forte disparité des capacités de production
- ❑ 6 sites représentant plus de 55% des capacités de production
- ❑ 27 plus petits sites représentant moins de 15% des capacités de production





## Bilan besoin ressources

### Bilan besoin ressources

#### Rappel Méthode

- ☐ Évolution de la population
- ☐ Objectifs des rendements

- ☐ Volumes consommés
- ☐ Volumes perdus

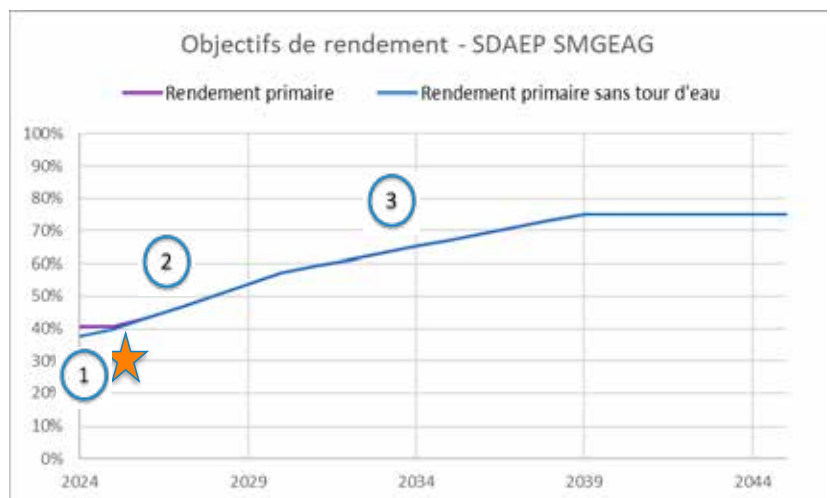
↓

$$\text{Besoin futur} = \text{coefficient} \times \text{besoin actuel}$$

- ☐ **Horizons** : 2030, 2040 et 2050
- ☐ Evolution de la population suivant les scénarios validés par communes

#### ☐ Objectifs de rendement :

- 1 ☐ + 2 points en 2025 par le renouvellement principalement
  - 2 ☐ + 3,5 points/an à partir de 2026
  - 3 ☐ + 2 points / an à partir de 2030
- ★ ☐ 2027 : rendement = rendement actuel, mais sans tour d'eau
  - ☐ Objectif 2040 : atteinte d'un rendement supérieur à 75 % puis maintien du niveau de rendement à horizon 2050



46

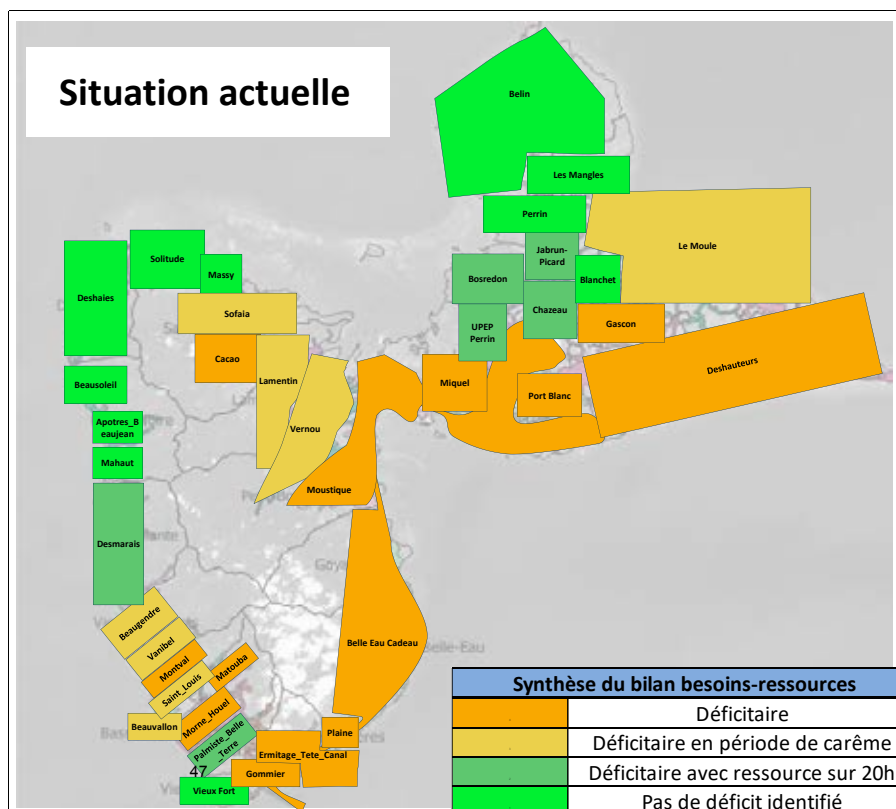


## Actualisation du bilan besoin ressources

Bilan besoin ressource suite campagne de mesure

- En situation actuelle en considérant les échanges entre ZA permettant de répartir localement la ressource

- Besoins 2030 :** 56 Mm<sup>3</sup>/an
- Besoins 2040 :** 43 Mm<sup>3</sup>/an
- Besoins 2050 :** 43 Mm<sup>3</sup>/an

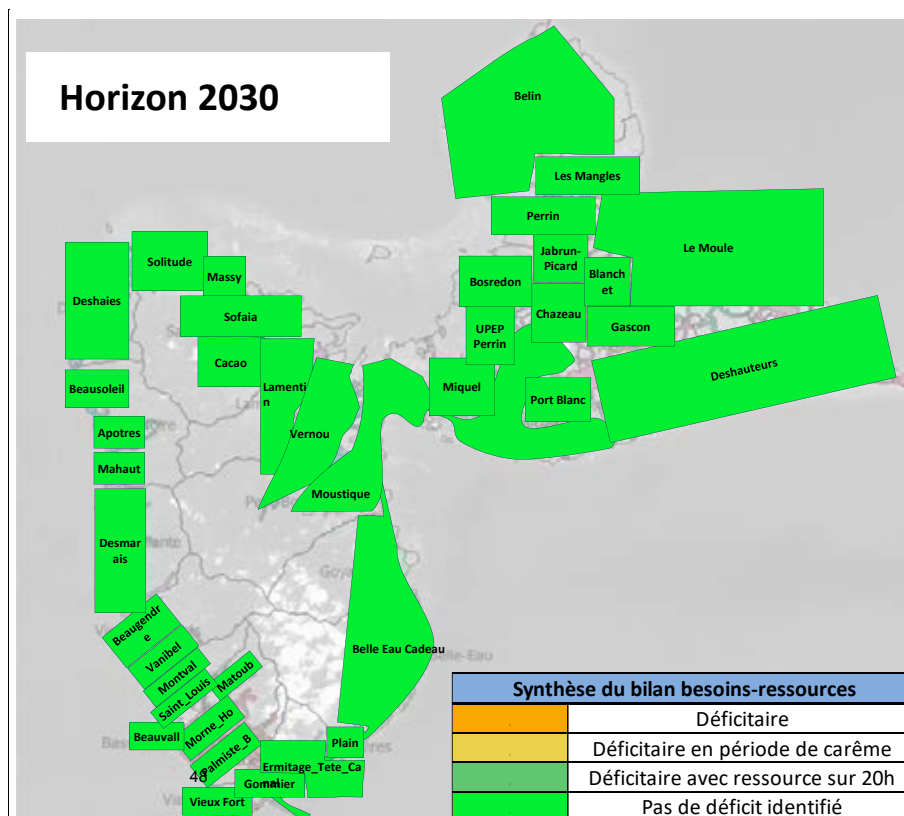


## Actualisation du bilan besoin ressources

Bilan besoin ressource suite campagne de mesure

- En situation future en considérant les échanges entre ZA permettant de répartir localement la ressource

- Besoins 2030 :** 56 Mm<sup>3</sup>/an
- Besoins 2040 :** 43 Mm<sup>3</sup>/an
- Besoins 2050 :** 43 Mm<sup>3</sup>/an

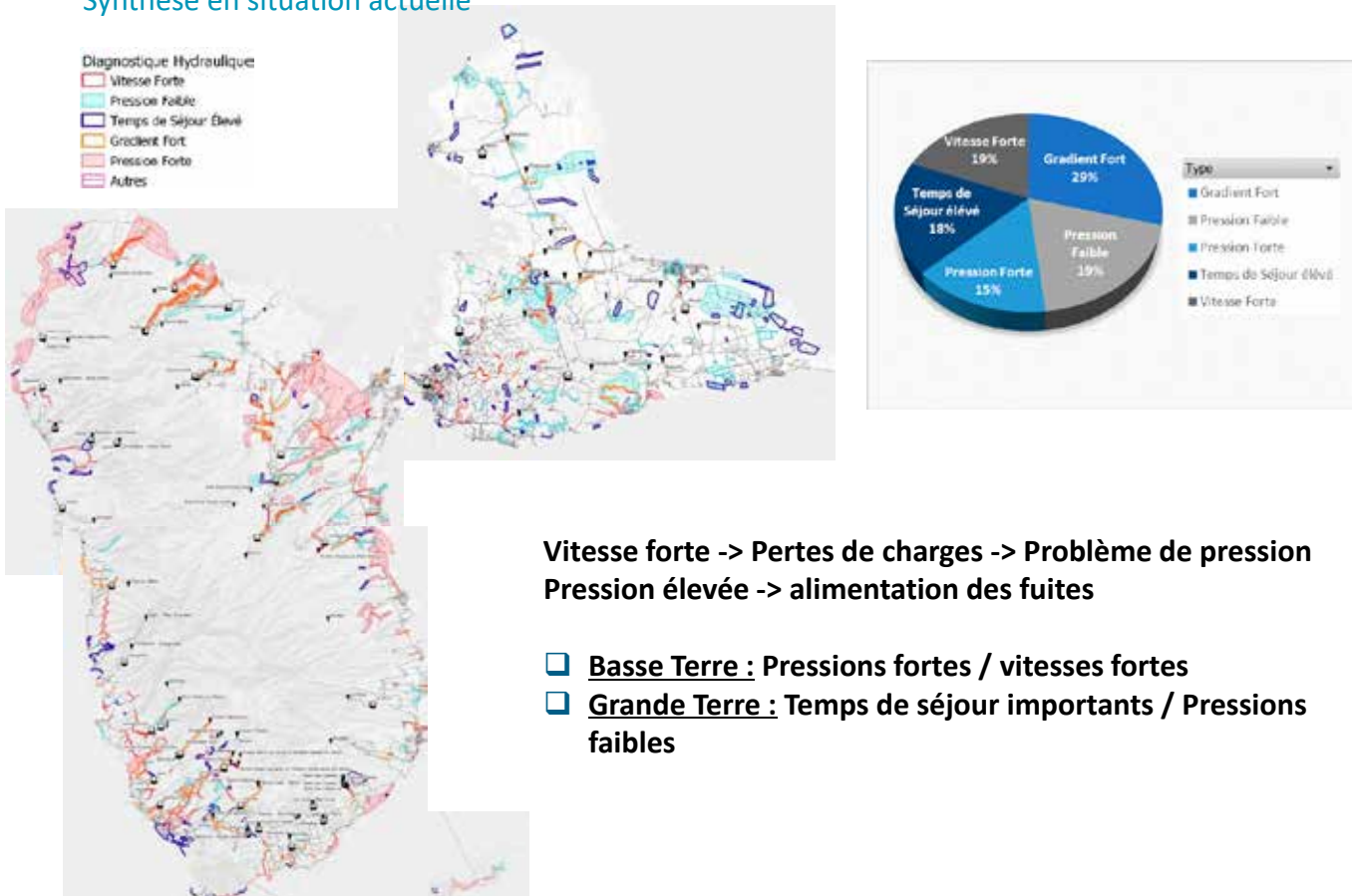




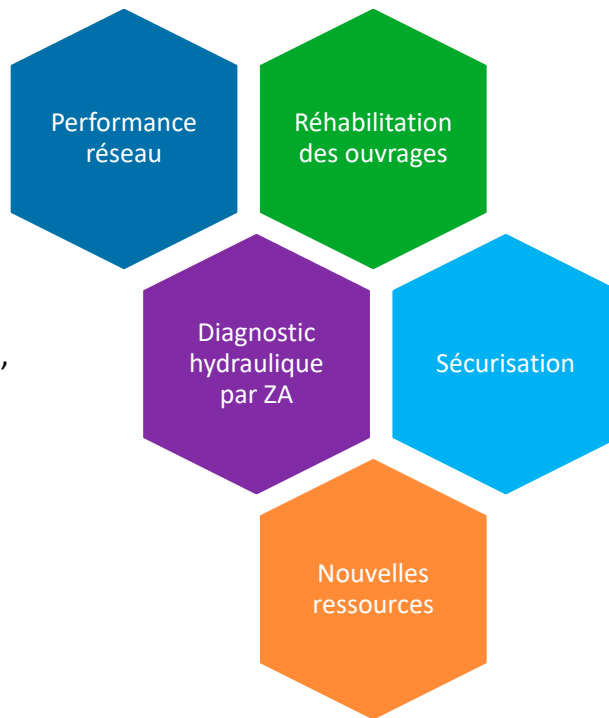
## Modélisation et diagnostic réseau

### Modélisation et diagnostic réseau

Synthèse en situation actuelle



Des enjeux multithématiques à répondre en phase 4, regroupés en 5 thématiques



## Programme d'actions



Les actions pour répondre aux enjeux :

- Réduction des volumes perdus
- Réhabilitation des ouvrages
- Diagnostic ZA
- Sécurisation
- Ressources et production

Le Bilan et la programmation des actions





## Action 1 : Réduction des volumes perdus

Bilan de l'ensemble des actions à mener

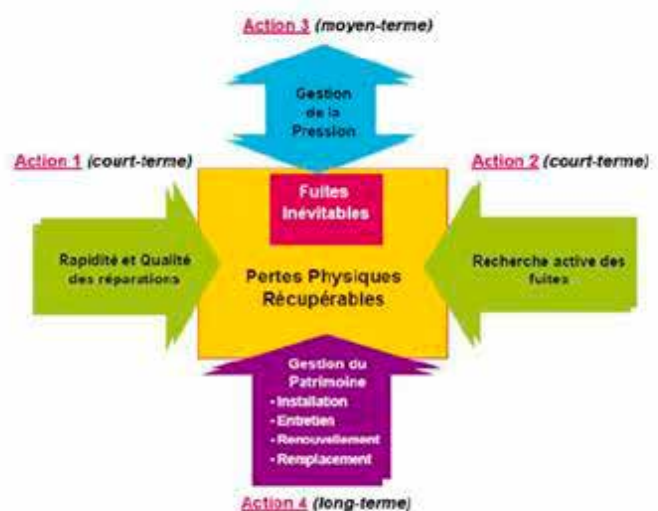


## Action 1 : Réduction des volumes perdus

Les actions prioritaires

Un travail préalable avait déjà été mené par le SMGEAG, pour définir des actions en correspondance avec le guide ONEMA. A l'issue du SDAEP, les actions de priorité 1 concernent aussi bien des travaux, des outils, que des opérations d'exploitation.

I - Amélioration de la connaissance du réseau et des pertes
I-A - Patrimoine
I-B - Connaissance des volumes
I-C - Sectorisation
I-D - Fonctionnement
II - Recherche active des fuites et réparation
II-A - Pré-localisation
II-B - Localisation
II-C - Réparation des fuites
III - Gestion des pressions
III-A - Régulation des pressions et protection du réseau
IV - Remplacement et rénovation des réseaux
IV-A - Outils d'arbitrage et de hiérarchisation
IV-B - Remplacement
IV-C - Rénovation



## Action 1 : Réduction des volumes perdus

### En synthèse

Les travaux concernant la réduction des volumes perdus hors renouvellement sont estimés à 16,7 M€, dont à court termes 10 M€ pour :

- **Sectorisation complémentaire : 2,6 M€, 64 opérations**
- **Amélioration comptage existant : 3,4 M€, 281 opérations sur le réseau + 2,5M€, 38 opérations sur les captages**
- **Télégestion : 4 M€**

En plus de ces travaux, les actions de renouvellement de canalisations représentent un investissement annuel de l'ordre de :

- **65 M€HT/an sur 2025 / 2026, intégré dans la PPI accélérée**
- **40 M€HT/ an pour 2% de renouvellement pendant 10 ans**
- **20 M€HT/ an pour 1% de renouvellement au-delà**

## Action 2 : Réhabilitation des ouvrages

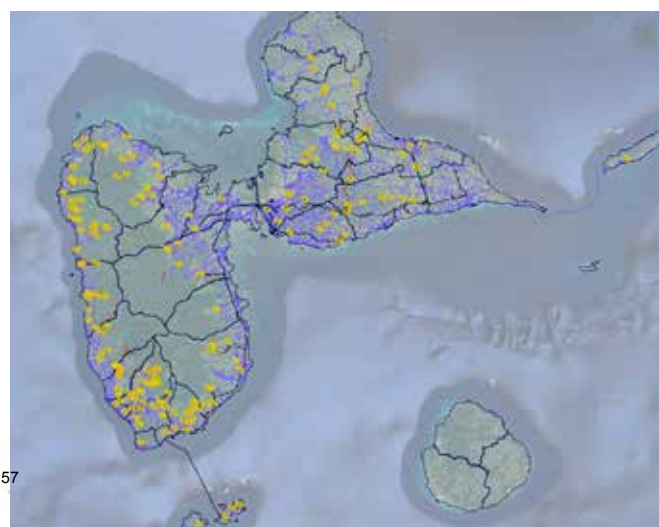
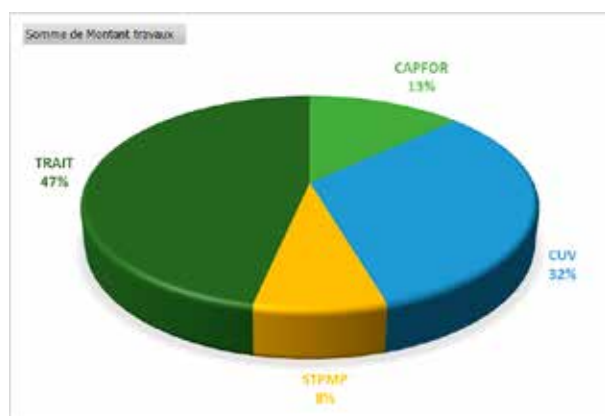
### Travaux de réhabilitation

#### Travaux de réhabilitation d'environ 100 M€

- Les ressources : 13 M€
- Les traitements : 47 M€
- Les stations de pompage : 8 M€
- Les réservoirs : 32 M€

#### Type d'actions :

- Réhabilitation partielle (travaux de GC, ...)
- Abandon de l'ouvrage avec démantèlement
- Travaux de sécurisation de l'ouvrage
- Réhabilitation complète
- Surveillance de l'ouvrage

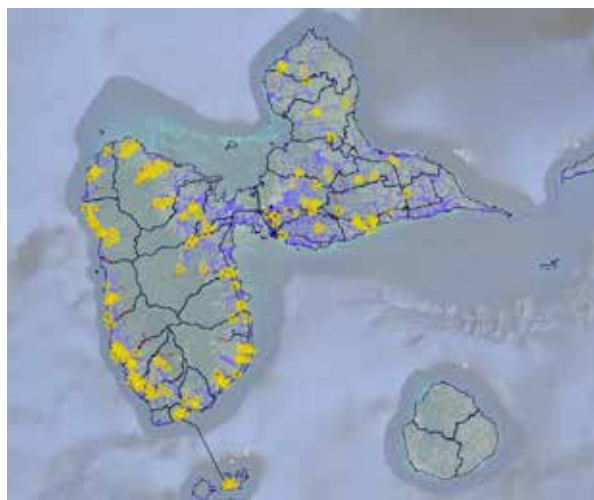


## Action 3 : Travaux sur les ZA

Les aménagements pour répondre au diagnostic par ZA

Type d'aménagements / actions :

- **Mise en place de canalisation**
  - Nouvelle canalisation
  - Dilatation, renforcement de canalisation existante
- **Mise en place de stabilisateurs de pression**
- **Réglage de stabilisateurs existants**
- **Réalisation de connexion, maillage**
- **Création de stockage supplémentaire**
- **Mise en place de pompage**



## Action 3 : Travaux sur les ZA

En synthèse

**Les travaux internes aux ZA, issus du diagnostic hydraulique sont estimés à plus de 130 M€ HT**

- **Les réseaux Neuf : 20,6 M€**
- **Les réseaux à renforcer : 31 M€**
- **La mise en place de stabilisateurs : 2,5 M€**
- **L'augmentation de la capacité de stockage : 79 M€**
- **La mise en place de pompage : 0,3 M€**
- Le réglage d'ouvrages existants ou la création de maillage / jeu de vannes : 50 opérations

**Les stockages sont ainsi augmentés de 47 100 m<sup>3</sup>**, afin de disposer à l'échelle de l'ensemble des ZA de 1 journée de stockage.

**Le linéaire de canalisation à poser est de 46,8 km** réparti comme suit :

- 28,6 km de renforcement
- 18,2 km de réseau neuf

## Action 4 : Sécurisation

Quelles configurations à sécuriser ?

### ☐ Sécurisation « Ouvrage » / « Ressources » / « Feeder »

### ☐ Configuration de tests des sécurisations :

- Besoins 2040
- Fonctionnement des feeders en charge
- Ressources = ressources minimales entre actuelle et future

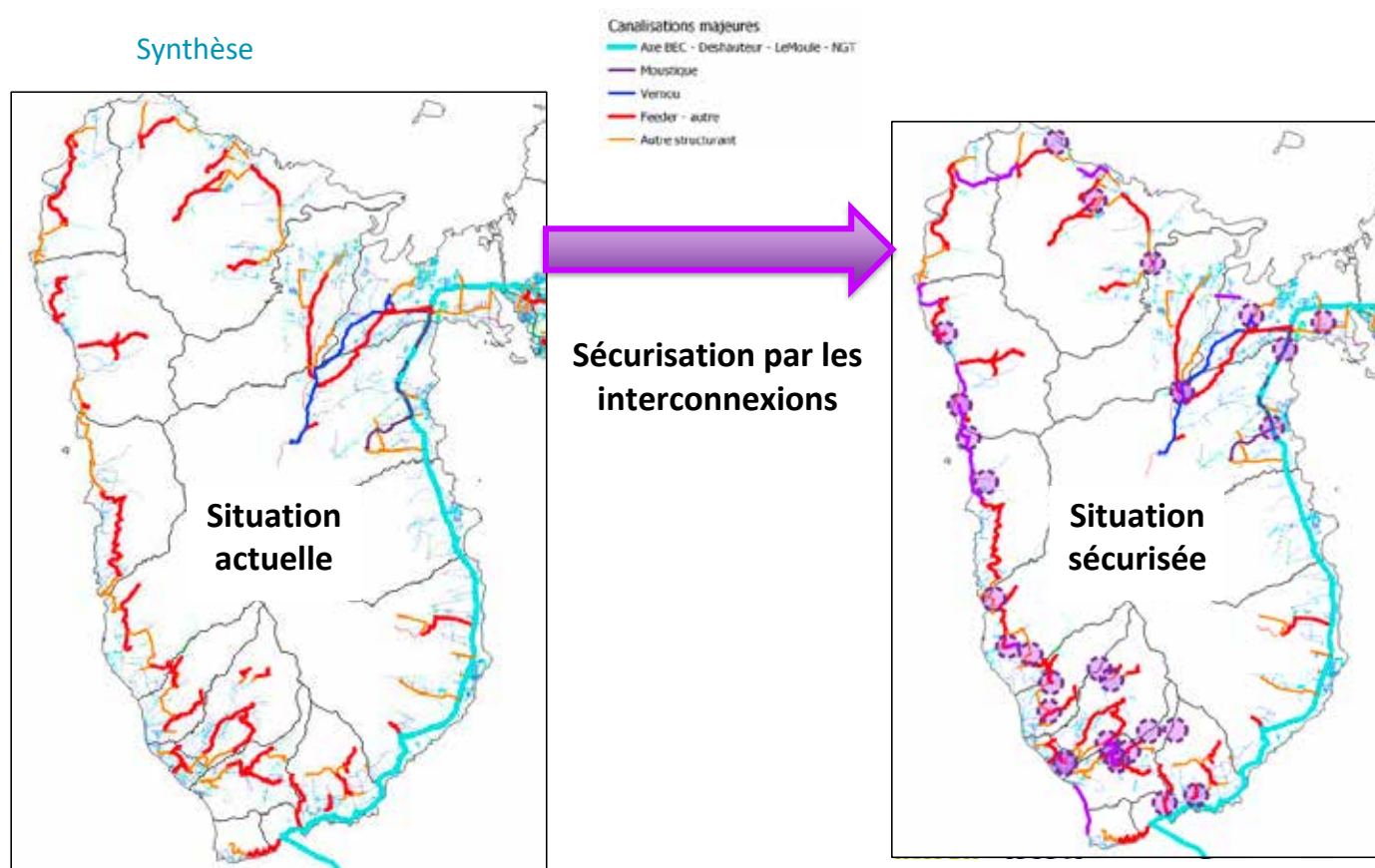
### ☐ Scénario :

- Par ZA
- Sécurisation « ouvrage » : non disponibilité des différentes UPEP
- Sécurisation « ressources » : problématique de turbidité généralisée – capacité de production des UPEP mobilisant les eaux de surface réduite de 50%
- Sécurisation « canalisation » : casse canalisation majeure

Les scénarios de sécurisation s'appuient sur la mise en place d'une interconnexion des réseaux. Elle permettra de renforcer la résilience des systèmes de production et de distributions.

## Action 4 : Sécurisation

Synthèse



24 juin 2026

Congrès des élus départementaux, régionaux, des parlementaires et des maires

## Action 4 : Sécurisation

### En synthèse

**Les travaux concernant la sécurisation sont estimés à 49,3 M€, comprenant :**

- **Les réseaux neufs : 41,8 M€, 15 opérations**
- **La mise en place de pompage : 5,5 M€, 24 opérations**
- **La mise en place de stabilisateurs : 1,7 M€, 7 opérations**
- **Travaux sur les ressources : 0,3 M€, 2 opérations**

## Actions 5 : Ressources et production

### Analyse de la pertinence des aménagements historiques en cohérence avec l'analyse de la sécurisation

#### ☐ Forages :

- Sud Basse-Terre : Enjeu fort sur secteur Gommier / Vieux fort, mais aussi sur la ZA Morne Houel / Beauvallon
- ZA Desmarais, pour les travaux sécurisation
- Grande-Terre, pour sécuriser le nouveau CHU (Nord Abymes) et augmenter la capacité de production du feeder
- Amélioration des sources de BEC

#### ☐ UPEP Schoelcher (Vieux-Habitants) -> pour sécuriser les productions en période de carême

#### ☐ Hausse de la capacité de production des UPEP Desvarieux / Lamentin / Vernou / Moustique -> capacité de production complémentaire sur le secteur « feeder historique »

Les travaux concernant les nouvelles ressources représentent 32,7 M€ sur 8 opérations.

Cette action vise à répondre à la nécessité d'un changement de paradigme par l'utilisation de la ressource souterraine. L'objectif est de favoriser la diversification de la ressource en eau pour apporter des solutions en période de crise cyclonique (turbidité) et en période de sécheresse (baisse de productions).



## Bilan et impact économique



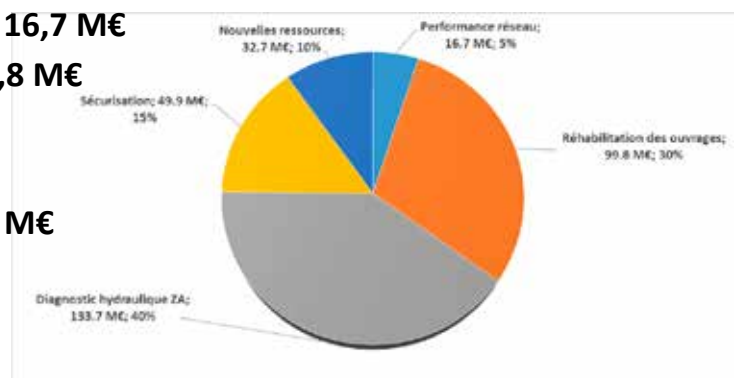
## Bilan et impact économique

L'ensemble des phases du schéma directeur a permis d'avoir **une vision exhaustive des thématiques de l'eau potable sur le territoire du SMGEAG.**

Au total, **780 actions**, pour un montant total de près **332,7 M€ HT hors renouvellement et 450 M€ de renouvellement canalisations et branchements sur 10 ans.**

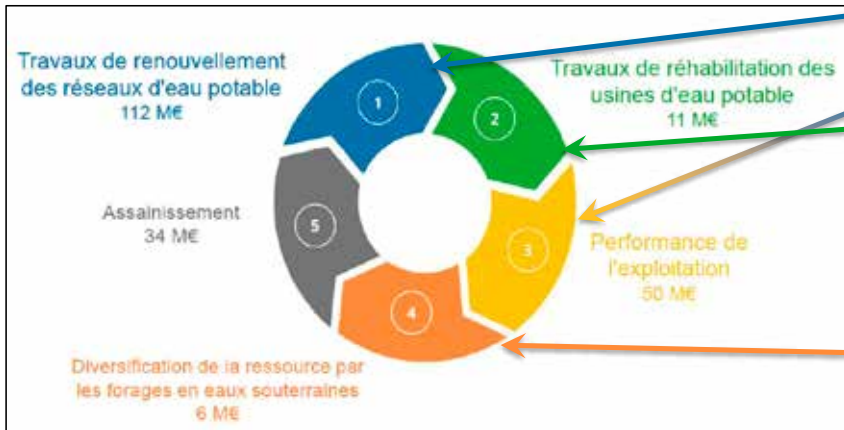
**Avec un PPI de 166 M€ sur 2025 et 2026.**

- Action 1 – Réduction des volumes perdus : 16,7 M€
- Action 2 – Réhabilitation des ouvrages : 99,8 M€
- Action 3 – Travaux sur les ZA : 133,7 M€
- Action 4 – Sécurisation : 49,3 M€
- Action 5 – Ressources et production : 32,7 M€

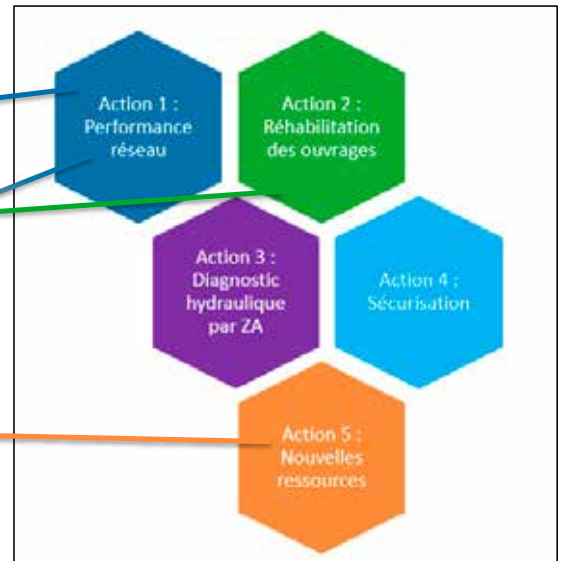


24 juin 2026

## Bilan et impact économique

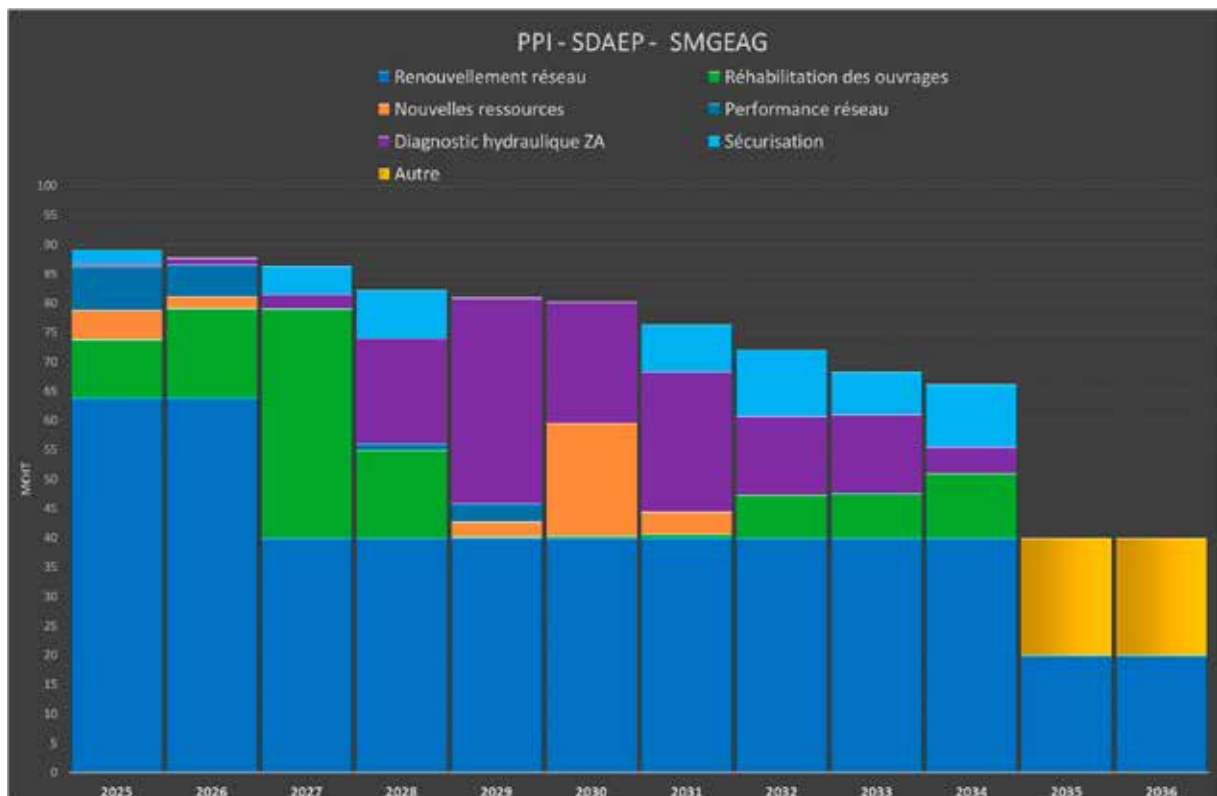


**PPI accélérée**



**PPI SDAEP**

## Bilan et impact économique



Le Schéma Directeur d'Eau Potable du SMGEAG :

- ❑ **Un diagnostic mis à jour et consolidé**
  
- ❑ **Un outil stratégique de planification sur l'ensemble du territoire unifié géré par le SMGEAG**
  
- ❑ **Une approche méthodique et hiérarchisée**
  
- ❑ **Un plan d'actions visant à doter la Guadeloupe d'un réseau d'eau potable interconnecté et résilient visant à relever les défis du changement climatique**



Août 2025

## Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées du SMGEAG

Présentation du Conseil Syndical



*Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité  
et de l'Office de l'Eau Guadeloupe*



73



## Ordre du jour

- Contexte et objectifs de l'étude
- Bilan des phases précédentes
- Zonage d'assainissement
- Etudes de scénarios traitement
- Programme de travaux et mise en œuvre



## Contexte et objectifs de l'étude

### Contexte

#### Le territoire

Communes	Recensement de la population en 2020
Les Abymes	52 948
Anse-Bertrand	3 871
Baie Mahault	30 316
Baillif	5 122
Basse-Terre	9 892
Bouillante	6 760
Capesterre-Belle-Eau	17 628
Gourbeyre	7 638
La Désirade	1 406
Deshaies	3 963
Le Gosier	26 919
Goyave	7 635
Lamentin	17 774
Morne-à-l'Eau	16 223
La Moule	22 230
Petit-Bourg	24 412
Petit-Canal	8 195
Pointe-à-Pitre	14 498
Pointe-Noire	5 963
Port-Louis	5 601
Saint-Claude	10 506
Saint-François	12 184
Sainte-Anne	24 430
Sainte-Rose	17 840
Terre-de-Bas	939
Terre-de-Haut	1 513
Trois-Rivières	7 733
Vieux-Fort	1 841
Vieux-Habitants	7 067
<b>Total</b>	<b>373 047</b>



➤ **25 communes en gestion directe regroupées en trois territoires**

- ❑ **Territoire Grande-Terre**
- ❑ **Territoire Centre**
- ❑ **Territoire Basse-Terre**

➤ **4 communes en délégation de service public**

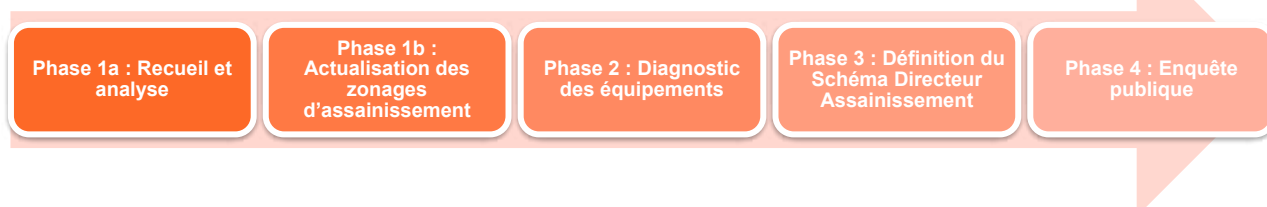
<b>Bouillante</b>	<b>Pointe-Noire</b>
<b>Le Lamentin</b>	<b>Vieux-Habitant</b>

24 juin 2026

## Rappel des objectifs de l'étude et de son programme

### Objectifs et programme de l'étude SDA

- **Maîtriser la connaissance du patrimoine** assainissement en dressant un inventaire précis de l'ensemble des ouvrages d'assainissement publics et privés ;
- Comprendre et **apprécier le fonctionnement des systèmes d'assainissement** (réseaux, stations de traitement, sources de pollution non domestiques, boues et sous-produits, ...) ;
- **Satisfaire aux exigences réglementaires** (Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques, Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015, ...),
- S'inscrire pleinement dans les démarches de **préservation et reconquête des milieux récepteurs** (Directive Cadre sur l'Eau, SDAGE 2022-2027 de la Guadeloupe...);
- **Définir un programme de travaux** à engager sur les réseaux et les stations d'épuration, et un échéancier de réalisation en tenant compte de la **capacité du SMGEAG** à mettre en œuvre ce **plan d'action** ;
- **Accompagner les politiques de développement durable** mises en œuvre par les communes adhérant au SMGEAG en les dotant de systèmes d'assainissement performants.



## Bilan des phases précédentes et faits marquants

### Réseaux d'assainissement :

**Un patrimoine réseau très important malgré un taux moyen de desserte estimé à moins de 50%**

**Le linéaire du refoulement représente 20% du linéaire total**

**Des collecteurs anciens en fibrociment ou en béton en mauvais état**

- Campagnes de mesures de débit et de pollution réalisées fin 2023 et début 2025.
- Mesures de débit en temps sec et en temps de pluie réalisées en 80 points des réseaux
- 80 bilans de pollution réalisées en différents points des réseaux ou en entrées et sorties des stations d'épuration
- 25 nuits de sectorisation des apports d'eaux parasites permanentes réalisées en période de ressuyage

**Forte sensibilité des réseaux aux eaux parasites permanentes**

**Sensibilité des réseaux aux eaux parasites météoriques**

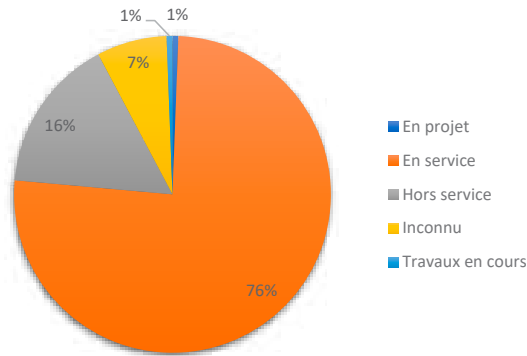
**De nombreux tronçons des réseaux non étanches identifiés lors des inspections nocturnes météoriques**

## Bilan des phases précédentes et faits marquants

### Poste de refoulement :

355 postes de refoulement répartis sur l'ensemble du territoire ce qui implique des moyens importants en exploitation, en maintenance et en suivi

#### ETAT DE FONCTIONNEMENT

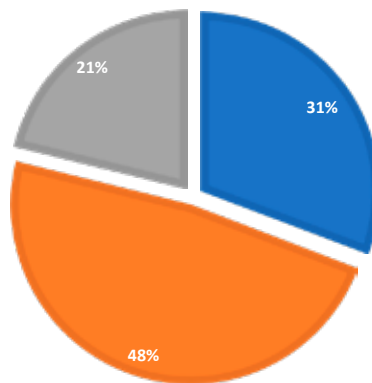


## Bilan des phases précédentes et faits marquants

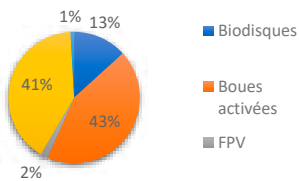
### Petites Stations d'épuration : < 2000 EH

#### ETAT DE FONCTIONNEMENT

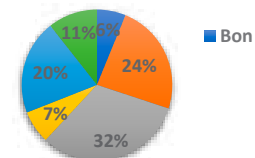
■ En service ■ Hors service ■ Inconnu



#### Type de filtre de traitement

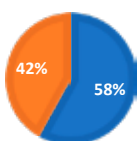


#### Etat du génie civil



#### PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES

■ Privé ■ Public



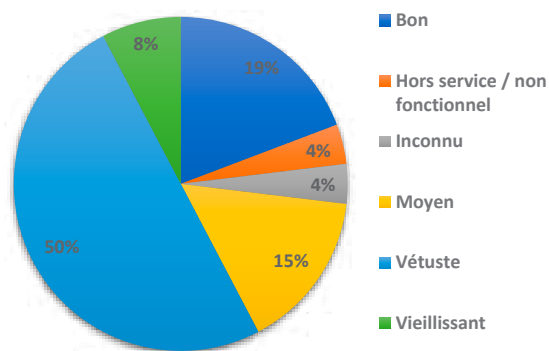
Public	Privé	Total général
53	61	114

## Bilan des phases précédentes et faits marquants

### Grandes stations d'épuration ≥ 2000 EH

- Les prétraitements sont souvent à l'arrêt faute de renouvellement
- Les refus de dégrillage ne sont pas évacués régulièrement
- Les filières de déshydratation des boues sont à l'arrêt
- Pas de traitement des graisses
- Pas de filières d'élimination des sous produits de l'épuration
- Pas de soutirage des boues; dégazage et attaque chimique du béton
- Insuffisance d'autosurveillance et supervision
- Pas de traitement du phosphore
- Equipements de mesures HS

### Etat du génie civil



## Bilan des phases 1 & 2 et faits marquants

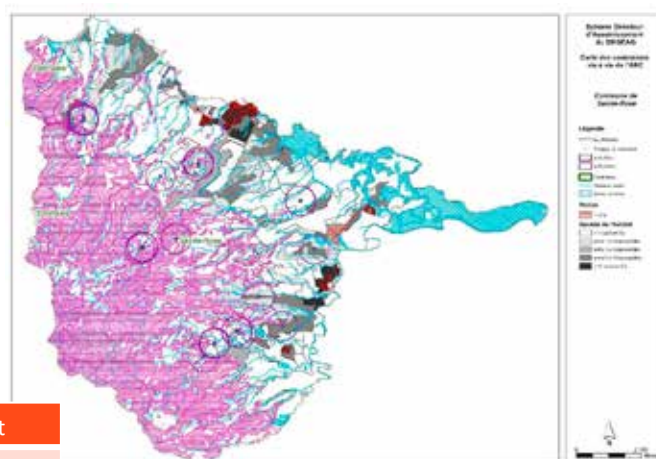
Les +	Les -
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <b>Le réseau de collecte</b> est majoritairement <b>séparatif</b></li> <li>☞ <b>Besoins en traitement</b> globalement <b>couverts jusqu'en 2050, sauf pour 5 STEPs</b> (analyse à actualiser une fois les travaux de réhabilitation des PR et des STEP réalisés)</li> <li>☞ <b>Plusieurs travaux de réhabilitation</b> des stations d'épuration, mini-steps, postes de refoulement et réseaux de collecte ont été engagés par le SMGEAG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Une gestion du patrimoine à développer : des réseaux de collecte <b>insuffisamment connus</b></li> <li>☞ Grande <b>sensibilité</b> des réseaux de collecte aux <b>ECPP et ECPM</b> (contexte peu favorable)</li> <li>☞ Peu de travaux de renouvellement et de lutte contre les eaux parasites,</li> <li>☞ <b>Mauvais état de fonctionnement</b> des stations d'épuration et des postes de refoulement</li> <li>☞ La majorité des mini-stations d'épuration est à l'arrêt</li> <li>☞ Grande <b>sensibilité</b> des milieux récepteurs à la <b>pollution (taux de collecte insuffisant)</b></li> <li>☞ <b>Peu de conventions de rejet</b> ou contrôles et suivis insuffisants</li> <li>☞ Des <b>projets urbains</b> pouvant impacter le fonctionnement des réseaux.</li> <li>☞ Des réseaux de collecte relativement anciens (fibrociment et béton) représentant 39% du linéaire total</li> </ul>

## Zonage d'assainissement

### Cartes d'aptitude des sols à l'assainissement autonome



### Analyse des contraintes en ANC



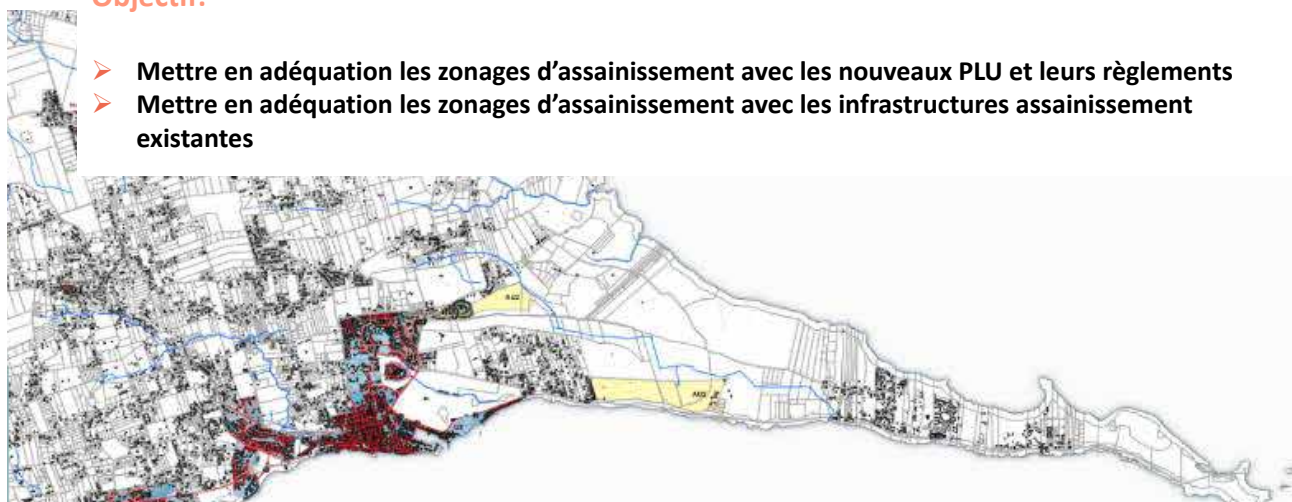
Type de contraintes	Facteur limitant
topographique	Pente
géo- pédologique	Perméabilité faible
habitat	Surface des parcelles
risque inondation	Présence en zone inondable
présence de périmètre de protection de captage AEP	Présence en zone de protection de captage AEP
réseau hydrographique	Densité du réseau hydrographique
environnemental	Densité des zones naturelles sensibles

## Zonage d'assainissement

### Elaboration des cartes de zonage d'assainissement et du dossier d'enquête publique

#### Objectif:

- Mettre en adéquation les zonages d'assainissement avec les nouveaux PLU et leurs règlements
- Mettre en adéquation les zonages d'assainissement avec les infrastructures assainissement existantes



En bleu : toutes les zones urbaines déjà desservies par le réseau public d'eaux usées ont été classées en assainissement collectif.

En jaune : les zonages d'urbanisation future déjà desservies ou situées à proximité d'un réseau public d'assainissement ont été classées en assainissement collectif futur.

En blanc : les zones urbaines non encore desservies et pour lesquelles le règlement du PLU n'impose pas l'assainissement collectif sont maintenues en ANC

## Zonage d'assainissement

### Prochaines étapes

- **Consultation des EPCI et des maires**
- **Délibération du Conseil Syndical approuvant le zonage d'assainissement ;**
- **Elaboration d'un dossier examen au cas par cas et transmission à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;**
- **Délibération du Conseil Syndical décidant de mettre en enquête publique les projets de zonages ;**
- **Saisine du président du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur et son suppléant;**
- **Publicité et ouverture de l'enquête publique;**
- **Déroulement de l'enquête publique;**
- **Clôture de l'enquête publique, avis du commissaire enquêteur, approbation du Conseil Syndical, contrôle de légalité du préfet;**
- **Les zones communales approuvés seront ensuite annexées aux PLUs.**

## Programme de travaux

### Liste des principaux travaux préconisés

#### **RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

##### **Suppression de tous les rejets de temps sec y compris pour les ouvrages privés**

- Mettre en service tous les PR à l'arrêt;
- Réhabiliter ou renouveler toutes les mini-stations d'épuration;
- Supprimer toutes les mini-stations d'épuration proche d'un système d'assainissement collectif suffisant.

##### **Lutte contre les eaux parasites**

- Réhabilitation des réseaux sensibles aux eaux parasites permanentes;
- Suppression des points d'intrusion d'eaux parasites météoriques.

#### **POSTE DE REFOULEMENT : Mettre en bon état de fonctionnement :**

- Renouvellement complet;
- Réhabilitation /renouvellement des chambres des vannes
- Réhabilitation des bâches;
- Remplacement des pompes;
- Remplacement des armoires électriques;
- Télégestion et alarme;
- Sécurisation;
- Traitement des sulfures.

#### **STATION D'EPURATION : Mettre en bon état de fonctionnement**

- Réhabilitation en phase transitoire;
- A terme, renforcement ou renouvellement.

## Programme de travaux

### ☐ Réseaux d'assainissement : renouvellement et lutte contre les eaux parasites

Linéaire total (ml)	Priorité 1 Fibrociment/Béton	Priorité 2 Autres
742 664	306 195	436 469
horizon renouvellement (ans)	20	50
Coût annuel	18 371 684 €	10 475 252 €

**91,8 M€ sur les 5 premières années et  
367,3 M€ d'investissement sur 20 ans**

Besoin de rattraper le retard d'investissement sur le renouvellement

Cibler l'amiante-ciment permet de renouveler les axes stratégiques de centre bourg avec des risques d'effondrement ou mise en charge

Cibler l'amiante ciment permet de viser les secteurs sujets aux ECP pour :

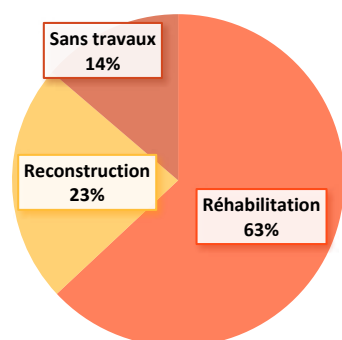
- Mettre fin aux déversement temps sec ;
- Limiter les risques pollution ;
- Limiter les coûts d'exploitation et ne pas surdimensionner les PR

Besoin de rétablir le fonctionnement des chaînes de transfert

## Programme de travaux

### ☐ Postes de refoulement (publics)

TRAVAUX SUR POSTE DE REFOULEMENT



#### Les objectifs visés en phase transitoire:

- ☐ Remise en état de fonctionnement de la totalité des PR;
- ☐ Suppression des rejets directs par temps sec;
- ☐ Amélioration des taux de collecte;
- ☐ Disposer de données fiables en entrées des stations d'épuration;
- ☐ Evaluer avec justesse les flux de pollution produits par chaque agglomération.

	Qté	Coût	Coût annuel
Priorité 0 (Sécurisation urgente des PR)	260	2 600 000 €	
Priorité 1 (sous 5 ans)	198	21 701 000 €	4 340 200 €
Priorité 2 (entre 5 et 10 ans)	41	3 435 000 €	687 000 €
Priorité 3 (entre 10 et 20 ans)	6	215 000 €	21 500 €
<b>Travaux PR</b>	<b>260</b>	<b>27 951 000 €</b>	

#### Critères de priorisation :

- ☐ Sécurisation des ouvrages ;
- ☐ Enjeux sanitaires et environnementaux;
- ☐ Rang sur la chaîne de transfert,

## Programme de travaux

### Petites stations d'épuration :

#### suppression des rejets directs au milieu naturel

Travaux MINISTEP Publiques		
	Qté	Coût
Réhabilitation ou renouvellement	29	13 827 500 €
Déconnexion et raccordement au réseau public d'assainissement	8	3 534 200 €
Réhabilitation en cours	2	1 800 000 €
Réhabilitation faite	5	
<b>Travaux MINISTEP Publiques</b>	<b>44</b>	<b>19 161 700 €</b>

Priorité 0	0	- €	Coût annuel (€ HT / an)
Priorité 1 (sous 5 ans)	16	4 896 700 €	979 340 €
Priorité 2 (entre 5 et 10 ans)	19	13 300 000 €	2 660 000 €
Priorité 3 (entre 10 et 20 ans)	4	965 000 €	96 500 €
<b>Travaux MINISTEP Publiques</b>	<b>39</b>	<b>19 161 700 €</b>	

#### Critères de priorisation :

- Distance au réseau collectif ;
- Distance à la mer ;
- Distance au captage AEP ;
- Flux de pollution

## Programme de travaux

### Travaux de mise à niveau des stations d'épuration

#### Dans la continuité de la PPI en cours ; priorité sur tous les systèmes ≥ 2000 EH :

- Sécuriser les installations pour les agents ;
- Remettre en service les prétraitements ;
- Remettre en service les files boue ;
- Fiabiliser les files eau ;
- Supprimer les rejets directs ;
- Rétablir l'autosurveillance ;
- Mettre en conformité réglementaire les systèmes (DLE, AMDEC, manuel d'autosurveillance, ...)
- Acquérir de la donnée sur le patrimoine et disposer d'indicateurs de performance.

➔ **242 M€ (dont 57,9 M€ de la PPI en cours)**

## Programme de travaux

### Autres études proposées

Description	Montant (€ HT)
➤ Réaliser un schéma territorial de gestion des boues et MV et PCR	100 000 €
➤ Construction d'unités de traitement des matières de vidanges pour chaque secteur (GT, BT, Centre)	45 000 000 €
➤ Mettre en conformité l'autosurveillance STEP	400 000 €
➤ Mise en place diagnostic permanent à l'échelle du territoire	360 000 €
➤ Caractériser chaque point de déversement ; et définir le régime réglementaire et le type d'équipement de suivi à mettre en place	50 000 €
➤ Mise en place de supervision sur tous sites ≥ 2000 EH ; centralisation et stockage des données ; rapatriement des données de télégestion des PR (action déjà engagée par le SMGEAG)	720 000 €
➤ Mise en place de traitement d'H2S sur les PR exposés à ce risque	1 750 000 €
➤ Réaliser des AMDEC sur tous les systèmes ≥ 2000 EH	360 000 €
➤ Réaliser des études RSDE pour les systèmes ≥ 2000 EH	540 000 €
➤ Equiper les stations d'épuration et PR à risque de défaillance de groupes électrogènes	6 000 000 €
➤ Mettre à jour tous les arrêtés d'autorisation	720 000 €
➤ Réaliser le diagnostic initial de tout le parc ANC	21 200 000 €
➤ Etablir un état 0 des milieux récepteurs recevant les rejets des agglomérations, mettre en place es stations de mesures et assurer le suivi de la qualité des milieux récepteurs	750 000 €

## Programme de travaux

### Synthèse

#### Hypothèse basse

#### REMISE EN ETAT DES INSTALLATIONS

SYNTHESE sur 20 ans		Priorité 0 & 1 (sous 5 ans)	Priorité 2 (entre 5 et 10 ans)	Priorité 3 (entre 10 et 20 ans)
Réseau	367 433 684 €	91 858 421 €	91 858 421 €	183 716 842 €
PR	27 951 000 €	21 846 000 €	5 890 000 €	215 000 €
MINISTEP	19 161 700 €	4 896 700 €	13 300 000 €	965 000 €
STEP, travaux spécifiques et actions diverses	242 698 000 €	141 420 500 €	67 292 500 €	33 985 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>657 244 384 €</b>	<b>260 021 621 €</b>	<b>178 340 921 €</b>	<b>218 881 842 €</b>

52 004 324 €	/ an les 5 premières années
35 668 184 €	/ an les 5 suivantes
21 888 184 €	/ an les 10 suivantes

#### Hypothèse haute

SYNTHESE sur 20 ans		Priorité 0 & 1 (sous 5 ans)	Priorité 2 (entre 5 et 10 ans)	Priorité 3 (entre 10 et 20 ans)
Réseau	425 629 527 €	122 477 895 €	122 477 895 €	180 673 738 €
PR	27 951 000 €	24 301 000 €	3 435 000 €	215 000 €
MINISTEP	19 161 700 €	18 196 700 €	965 000 €	- €
STEP, travaux spécifiques et actions diverses	242 698 000 €	200 690 500 €	9 642 500 €	32 365 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>715 440 227 €</b>	<b>365 666 095 €</b>	<b>136 520 395 €</b>	<b>213 253 738 €</b>

73 133 219 €	/ an les 5 premières années
27 304 079 €	/ an les 5 suivantes
21 325 374 €	/ an les 10 suivantes

24 juin 2026



Mise en œuvre du SDA

Synthèse du plan d'action  
Horizon 2050

Validation du SDA  
T3 2025

Fin 2025

Fin 2030

Bilan des études  
et réajustement du  
1er programme

Actualisation si  
nécessaire du plan  
d'action

Actions prioritaires  
(travaux, études  
complémentaires....)

Actions  
Complémentaires

- Autosurveillance des systèmes
- Arrêts d'autorisation
- Gestion patrimoniale
- Diagnostic initial du parc ANC
- Diagnostic permanent
- Suivi des milieux
- ....

Fin 2040

Bilan des études  
et réajustement du  
2eme programme

Actualisation si  
nécessaire du plan  
d'action

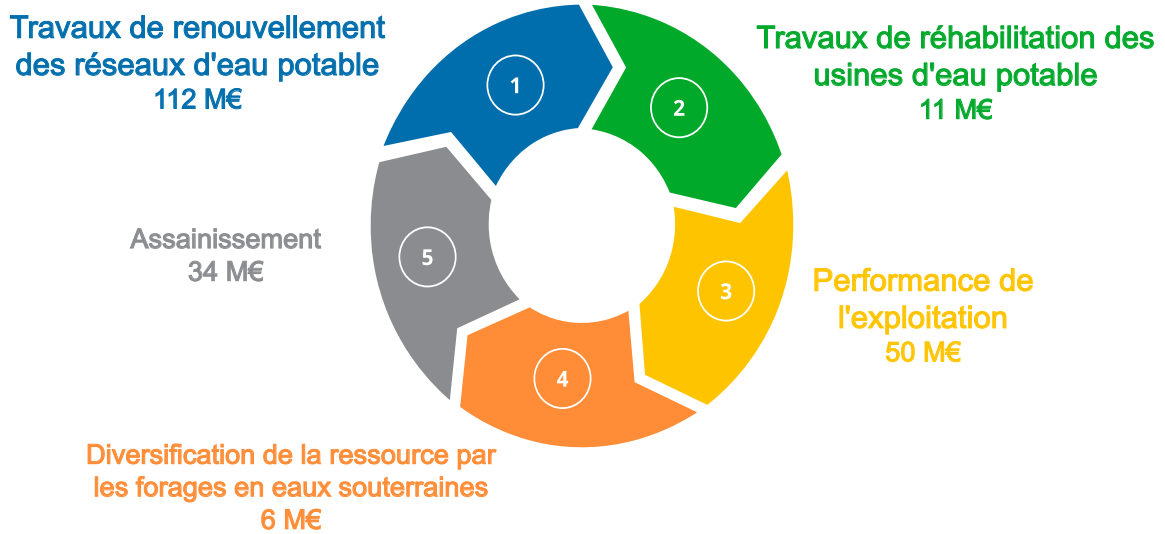
Travaux en zones  
prioritaires  
Préparation du  
programme suivant

Travaux dans les  
autres zones

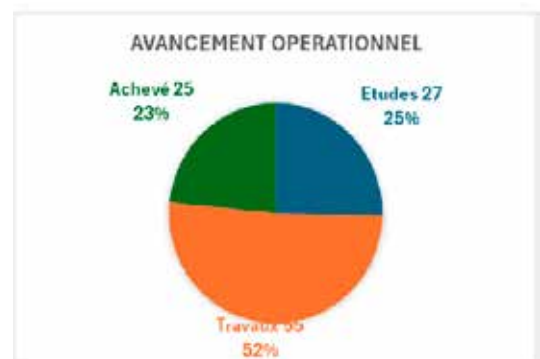
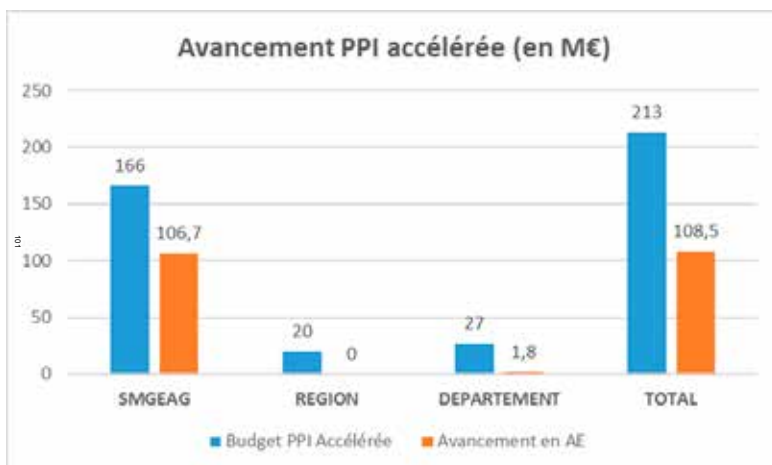
Fin 2050

## Etat d'avancement PPI accélérée du SMGEAG Au 31/05/2026

### PPI Accélérée du SMGEAG (2024-2027) - 213 M€



### Tableau de bord PPI Accélérée - 213 M€



**Programme Pluriannuel d'Investissement Accéléré  
du SMGEAG 2024/ 2027**



N°	Opérations Travaux AEP et ASS	Commune	Type de travaux	Montant opération (€ kHT)	Avancement	Calendrier Fin travaux	Porteur
<b>ACTION 1 - Renouvellement de réseaux</b>				<b>122 691</b>	<b>-</b>		
1	Renouvellement de réseaux AEP à Trois-Rivières (La Plaine, Bas Schoelcher, Louisville carbet, Schoelcher)	Trois-Rivières	Renouvellement réseaux eau	4 000	ACHEVE	2025-T1	REGION
2	Renouvellement de réseau AEP à Petit-Bourg (Clède, Bois de Rose, Fougères, Barbotteau, Grande Savane (Caféière))	Petit-Bourg	Renouvellement réseaux eau	3 034	ACHEVE	ACHEVE	REGION
3	Renouvellement de réseau AEP à Petit-Bourg (Blonde, Ménard)	Petit-Bourg	Renouvellement réseaux eau	3 200	ACHEVE	2025	SMGEAG
4	Renouvellement et renforcement réseaux AEP de la ville de Petit-Canal (bourg)	Petit-Canal	Renouvellement réseaux eau	6 000	TRAVAUX	2025-S1/2026-S1	SMGEAG
5	Renouvellement de réseaux bourg de Capesterre BE - T1 à T4	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau		ACT	2025-S1/2026-S1	SMGEAG / DEPARTEMENT
5a	Renouvellement de réseaux bourg de Capesterre BE - T1 à T4	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	6 310	ACT	2025-S1/2026-S1	SMGEAG
5b	Renouvellement de réseaux bourg de Capesterre BE - T5	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	1 780	ACT	2025-S1/2026-S1	DEPARTEMENT
6	Renouvellement de réseaux à Saint Sauveur / Bananier	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	1 300	ACHEVE	2025-T1	SMGEAG
7	Linéaire à renouveler à identifier ZD Ilet Pérou	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	3 876	ETUDES	2025-S1/2026-S2	DEPARTEMENT
8	Linéaire à renouveler à identifier ZD Marquisat	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	2 133	ETUDES	2025-S2/2026-S1	REGION
9	Linéaire à renouveler à identifier ZD Nouveau Marquisat	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	1 008	ETUDES	S2 - 2025/ S1 - 2026	REGION
10	Renouvellement de réseaux AEP aux Abymes (ZD Petit Pérou)	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	1 800	ACT	2025	DEPARTEMENT
11	Reconfiguration réseau AEP avec branchements fuyard Impasse Bibie	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau		ACHEVE	2024-T3	SMGEAG
12	Renouvellement réseaux route de Chauvel et route de Baimbridge	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	553	TRAVAUX	2025-T2	SMGEAG
13	Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds - secteur 2-1	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	2 310	ACT	S1 - 2025/ S2 - 2025	SMGEAG
14	Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds - secteur 2-3	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	5 276	ETUDES	S2 - 2025/ S1 - 2026	REGION
15	Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds - secteur 2-2	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	9 809	ETUDES	S1 - 2025/S1-2027	DEPARTEMENT
16	Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds secteur 1	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	1 950	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
17	Renouvellement de réseaux dans le bourg des Abymes	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	1 690	TRAVAUX	2025-T3	SMGEAG
18	Linéaire à renouveler à identifier ZD Abymes Grands Fonds secteur 3	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	1 489	ETUDES	2025-S2/2026-S1	REGION
19	Renouvellement de réseaux AEP à Ste Rose (Bourg, Sophia)	Sainte-Rose	Renouvellement réseaux eau	2 000	ACT	2025-S1/ 2026-S2	DEPARTEMENT
20	Renouvellement / renforcement réseaux du carrefour Saint Protais à la poste de Douville	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 430	ACT	2025	SMGEAG
21	Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour Saint Protais au carrefour de Cocoyer	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 820	ETUDES	2025-S2	SMGEAG
22	Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour de Saint Protais à Cambourg	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	3 250	ETUDES	2025-S2	SMGEAG
23	Renouvellement/ renforcement de réseaux des Grands Fonds à Borricaud (Belle Place)	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 330	TRAVAUX	2025-T1	SMGEAG
24	Renouvellement/ renforcement de réseaux de l'école de Euchet à Champvert	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	2 010	ACT	2025-S1	SMGEAG
25	Renouvellement/ renforcement de réseaux à Durivage direction Beaumanoir	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 375	ACHEVE	2025-T1	SMGEAG
26	Renouvellement/ renforcement de réseaux de réseau à l'école Vallier	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	135	ACT	2025-S2	DEPARTEMENT
27	Renouvellement/ renforcement de réseaux dans le centre bourg	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	3 250	ETUDES	2025-S2/ 2026-S2	SMGEAG
28	Renouvellement de réseaux voie n°2 Grands-Fonds RD 110	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	98	ACT	2025-T1	SMGEAG
29	Renouvellement de réseaux à Cavanière	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	423	ACHEVE	2025-T1	SMGEAG
30	Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour d'Eden Palme au Helleux	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 105	ACT	2025-S2	SMGEAG
31	Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour Gissac à Courcelle	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	2 340	ACT	2025-S2	SMGEAG
32	Renouvellement/ renforcement de réseau du carrefour de Douville à Bérard	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 352	ETUDES	2025-S2	REGION
33	Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour de Gentilly à Surgy	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	3 263	ACT	2025-S2	SMGEAG
34	Linéaire à renouveler à identifier ZD Deshauteurs 1	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	8 900	AMONT	2025-S2/2026-S1	SMGEAG
35	Linéaire à renouveler à identifier ZD Deshauteurs 2	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	6 443	ETUDES	2025-S2/2027-S1	REGION
36	Renouvellement de réseaux AEP à Gosier (Poucet, Bas du Fort)	Le Gosier	Renouvellement réseaux eau	1 800	ACT	2025-S2/2026-S1	DEPARTEMENT
37	Linéaire à renouveler à identifier à Gosier	Le Gosier	Renouvellement réseaux eau	800	ETUDES	2025-S2/2026-S1	DEPARTEMENT
38	Reconfiguration des réseaux AEP/ abandon du réservoir de coton à Baillif	Baillif	Renouvellement réseaux eau	2 000	TRAVAUX	2025-T2	REGION
39	Renouvellement de réseaux AEP à Saint François (Bragelogne, St Charles)	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	1 800	ACT	2025	DEPARTEMENT
40	Renouvellement/renforcement de réseaux du carrefour Bien Désiré direction Pombiray	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	1 950	TRAVAUX	2025-T3	SMGEAG
41	Renouvellement/renforcement de réseaux de Gorot (Brico Soleil) à la gendarmerie	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	3 050	ACHEVE	2025-T1	SMGEAG
42	Renouvellement/renforcement de réseaux à Belle Allée (rue de la chasse perdue)	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	553	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
43	Renouvellement / renforcement réseaux rue Louis Delgrès	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	260	ACT	2025-S1	SMGEAG
44	Renouvellement /renforcement de réseaux Richeplaine à RD102	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	813	ACT	2025-S1	SMGEAG

N°	Opérations Travaux AEP et ASS	Commune	Type de travaux	Montant opération (€ KHT)	Avancement	Calendrier Fin travaux	Porteur
45	Renouvellement de réseaux au centre bourg de Saint-François	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	8 645	ETUDES	2025-S2/2026-S1	SMGEAG
46	Renouvellement/ renforcement de réseaux à la rue de la Liberté au Bourg de Saint François	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	332	ETUDES	2025-S2	SMGEAG
47	Renouvellement de réseaux AEP à Saint Claude (Ducharmoy, La Batterie, Pont des Marsouins, Morin, Grand Camp)	Saint-Claude	Renouvellement réseaux eau	2 650	ACHEVE	2025-T1	REGION
<b>ACTION 2 - Travaux de réhabilitation des usines d'eau potable</b>				<b>19 900</b>	<b>-</b>		
48	Changement de process de l'usine de Belin et la construction d'un réservoir de stockage d'eau	Port-Louis	Station de traitement eau	5 300	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
49	Réhabilitation usine de traitement d'eau de Deshauteurs et station de pompage de l'Espérance	Sainte-Anne / Morne à l'Eau	Station de traitement eau + Pompage eau	1 800	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
50	Réhabilitation des usines de production d'eau potable du sud Basse Terre (Morne Houel, Beauvalion)	Basse-Terre/ St Claude	Station de traitement eau	3 200	ETUDES	2025-T4/2026-T3	DEPARTEMENT
51	Réhabilitation des stations de traitement d'eau potable de Ste Rose (Cacao 3,1M€, Solitude 0,5M€, Massy 3,4M€)	Sainte-Rose	Station de traitement eau	5 300	TRAVAUX	T1- 2025/T3-2026	SMGEAG
52	Sécurisation usine et réservoirs de Miquel	Pointe-à-Pitre	Station de traitement eau	1 700	ETUDES	2025-T4/2026-T3	SMGEAG
53	Construction d'un réservoir de stockage d'eau potable à l'usine de production de Desvarieux - Le Moule	Le Moule	Réservoir eau	1 500	TRAVAUX	2025-T2	SMGEAG
54	Travaux d'urgence - usine d'eau potable de Desvarieux	Moule	Station de traitement eau	1 100	TRAVAUX	2025-T2	SMGEAG
<b>ACTION 3 - Performance de l'exploitation</b>				<b>58 687</b>	<b>-</b>		
55	Schémas directeurs d'eau potable et assainissement		Schéma directeur	2 600	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
56	Télégestion		Télégestion	3 200	TRAVAUX	2026-S2	SMGEAG
57	LCDE (réparation de fuites)		LCDE	19 000	TRAVAUX	TRAVAUX	SMGEAG
58	Plan de renouvellement des compteurs (PRC)		PRC	10 000	TRAVAUX	TRAVAUX	SMGEAG
59	Travaux de réhabilitation nécessaires à l'exploitation		Station de traitement et réseaux	9 700	TRAVAUX	TRAVAUX	SMGEAG
59-1	Renouvellement EU Saint Louis Sénégal	Pointe-à-Pitre	Renouvellement réseaux ass	220	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
59-2	Renouvellement EU Malendure Galets Fromager	Bouillante	Renouvellement réseaux ass	935	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
59-3	Renouvellement AEP Jean Calot	Terre-de-Haut	Renouvellement réseaux eau	512	ACHEVE	2025-S2	SMGEAG
59-4	Renouvellement EU Jean Calot	Terre-de-Haut	Renouvellement réseaux ass	682	ACHEVE	2025-S2	SMGEAG
59-5	Renouvellement du réseau d'eaux usées Siméon Pioche	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux ass	195	ETUDES	2025-T2	SMGEAG
59-6	Renouvellement du réseau des eaux usées rue Joseph Théodore Faustin	Les Abymes	Renouvellement réseaux ass	215	TRAVAUX	2025-T2	SMGEAG
59-7	Renouvellement du réseau des eaux usées entre Recasement Petit-Pérou et la RN5	Les Abymes	Renouvellement réseaux ass	2 200	ETUDES	2025-S2	SMGEAG
59-8	Remise en service et à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Nolvivier	Sainte-Rose	Station d'épuration	500	ACHEVE	2025-S2	SMGEAG
59-9	Renouvellement AEP secteur Fond Chaulet	Baillif	Renouvellement réseaux eau	1 540	ACHEVE	2025-S2	SMGEAG
59-10	Travaux d'urgence - usine d'eau potable de Moustique	Petit Bourg	Station de traitement eau	450	ACHEVE	2025-S2	SMGEAG
59-11	Réhabilitation du surpresseur de Cafeière à Deshaies	Deshaies	Station de traitement eau + Pompage eau	311	ACT	2025-T3	SMGEAG
59-12	Réhabilitation du pompage d'eau potable de Chouchou	Lamentin	Station de traitement eau	152	TRAVAUX	2025-T3	SMGEAG
59-13	Travaux de sécurisation du site de Beauvalion à Saint-Claude	Basse-Terre/ St Claude	Réservoir eau	275	ACHEVE	2025-T3	SMGEAG
59-14	Automatisation UPEP pour optimisation CAG	Guadeloupe	Station de traitement eau	1 700	TRAVAUX	2025-S2	SMGEAG
59-15	LDCE par Régulation des débits par automatisation de vannes	Guadeloupe	Régulation réseaux eau	2 000	TRAVAUX	2025-T4	SMGEAG
59-16a	LDCE par Optimisation pression - Tranche 2025	Guadeloupe	Régulation réseaux eau	600	TRAVAUX	2026-T4	SMGEAG
59-16b	LDCE par Optimisation pression - Tranche 2026	Guadeloupe	Régulation réseaux eau	2 400	AMONT	2026-T4	SMGEAG
60	Travaux de sécurisation du Feeder de Belle Eau Cadeau	Capesterre-Belle-Eau	Régulation réseaux eau	2 300	TRAVAUX	S2 - 2025/S1-2026	REGION
61	Travaux de renouvellement ponctuels de réseaux d'eau potable nécessaires à l'exploitation		Renouvellement réseaux	3 200	TRAVAUX	TRAVAUX	SMGEAG
61-1	Extension réseau AEP chemin Guyot	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	395	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
61-2	Extension AEP Dupuy	Baie Mahaut	Renouvellement réseaux eau	110	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
61-3	Extension réseau AEP lotissement Dorsile	Le Gosier	Renouvellement réseaux eau		ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
61-4	Extension réseau AEP Frair Unis	Le Gosier	Renouvellement réseaux eau		ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
61-5	Renouvellement AEP Secteur Moreau	Goyave	Renouvellement réseaux eau	818	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
61-6	Renouvellement AEP Village Moreau	Goyave	Renouvellement réseaux eau	648	ACT	2025-T2	SMGEAG
61-7	Renouvellement AEP Morne Gommier	Goyave	Renouvellement réseaux eau	230	TRAVAUX	2025-T2	SMGEAG
61-8	Renouvellement AEP Saint Louis Sénégal	Pointe-à-Pitre	Renouvellement réseaux eau	180	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
61-9	Renouvellement AEP Marigot Sonis	Vieux Habitants	Renouvellement réseaux eau	1 120	ACHEVE	2025-T2	SMGEAG
61-10	Alimentation Royal Key	Le Moule	Renouvellement réseaux eau + ass	3 200	TRAVAUX	2025-T2	SMGEAG
<b>ACTION 4 - Diversification de la ressource en eau par les forages en eaux souterraines</b>				<b>7 699</b>	<b>-</b>		
62	Renforcement de l'AEP à partir des sources de l'Ermitage	Trois-Rivières	Captages	4 500	TRAVAUX	2025-S2	SMGEAG

Programme Pluriannuel d'Investissement Accélérée  
du SMGEAG 2024/ 2027



N°	Opérations Travaux AEP et ASS	Commune	Type de travaux	Montant opération (€ kHT)	Avancement	Calendrier Fin travaux	Porteur
63	Forages secteurs Lostau (BOU), St Louis (STC), Dugommier (STC-PB_ACCES), Moscou, Cardonnet, BEC, Perrin, Leroux		Captages	4 650	TRAVAUX	2025-S2	SMGEAG
63-1	Forages Sud Basse Terre		Captages	1 274	TRAVAUX		SMGEAG
63-2	Forages Boisvinières	Les Abymes	Captages	440	ACT		SMGEAG
63-3	Réhabilitation et renforcements sources de BEC	Capesterre-Belle-Eau	Captages	500	ETUDES		SMGEAG
63-4	Forages Leroux	Le Gosier	Captages	985	ETUDES		SMGEAG
63-5	Autres opérations		Captages	1 451	-	-	SMGEAG
<b>ACTION 5 - Assainissement</b>				<b>44 725</b>	<b>-</b>		
64	Création réseau assainissement EU Bois Sec	Goyave	Création réseaux ass	1 300	ACHEVE	2025-T1	SMGEAG
65	Création de réseau EU Anse-Bertrand (Commandant Mortenol) et Port-Louis (Guy Tyrolien)	Anse-Bertrand / Port-Louis	Création réseaux ass	825	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
66	Travaux de réparation et de dévoiement du réseau d'assainissement Gaston Feuillard	Basse-Terre	renouvellement réseaux a	700	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
67	Renouvellement des réseaux d'eaux usées de la Marina de Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre	ouvellement réseaux eau	3 800	TRAVAUX	2025	SMGEAG
68	Création d'un système d'assainissement des eaux usées de Gissac	Sainte-Anne	Création réseaux ass	3 700	TRAVAUX	2025-S1	SMGEAG
69	Construction du système d'assainissement collectif du centre bourg de la ville de Petit-Canal	Petit-Canal	Création réseaux ass + Station d'épuration	15 700	TRAVAUX	2025/2026-S1	SMGEAG
70	Réhabilitation PR et STEP Petit-Bourg et Goyave	Petit Bourg / Goyave	Station d'épuration / Poste refoulement	1 400	TRAVAUX	2025-S1	SMGEAG
71	Réhabilitation de la STEP de Pointe à Donne (filère boue)	Baie Mahaut	Station d'épuration	1 300	TRAVAUX	2025-T1	SMGEAG
72	Remise en conformité Station d'épuration de Baillif	Baillif	Station d'épuration	1 100	TRAVAUX	2025-S1	SMGEAG
73	Création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration à Vieux-Fort (secteur école)	Vieux-Fort	Création réseaux ass + Station d'épuration	2 700	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
74	Réhabilitation STEP Guéry (Anse Bertrand) et Château-Gaillard (Le Moule)	Anse-Bertrand / Le Moule	Station d'épuration	800	ACHEVE	ACHEVE	SMGEAG
75	Réhabilitation de la STEP de Dumanoir de Capesterre-Belle-Eau	Capesterre-Belle-Eau	Station d'épuration	5 700	ACT	2025-S2	SMGEAG
76	Réhabilitation de la STEP de Saint-François	Saint-François	Station d'épuration	3 000	ETUDES	2026-S2	SMGEAG
77	Réhabilitation de la STEP du Gosier	Le Gosier	Station d'épuration	2 000	ETUDES	2026-S2	SMGEAG
78	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Petite Anse Bouillante	Bouillante	Station d'épuration	700	ACHEVE	2025-T3	SMGEAG
<b>TOTAL</b>				<b>253 702</b>	<b>-</b>		<b>-</b>





24 juin 2026

Congrès des élus départementaux, régionaux,  
des parlementaires et des maires

# Annexes





# ANSANM POU DLO RIVÉ

*Vwa a usajé, solisyon pou péyi*

## LETTRE OUVERTE AU CONGRÈS DES ÉLUS, À LA PRÉFECTURE ET AU SMGEAG

**Du groupe organisateur des collectifs et associations des usagers de l'eau en Guadeloupe**

**Adoptée par la Table ronde citoyenne Eau du 8 juin 2026  
Espace régional du Raizet, Les Abymes**

### CE QUE NOUS SOMMES

Cette lettre n'est ni une pétition de plus, ni une réponse aux agendas institutionnels. Elle naît de l'épuisement de femmes et d'hommes qui ouvrent leur robinet à sec depuis des années, reçoivent des factures pendant des semaines de coupure totale, et voient leurs enfants partir à l'école sans eau potable. Elle porte la voix de citoyens qui alertent depuis trop longtemps sans être entendus.

Elle est l'aboutissement de la Table ronde du 8 juin 2026, qui a réuni pour la première fois l'ensemble des collectifs et associations d'usagers de l'eau de Guadeloupe — Grande-Terre, Basse-Terre et archipel. Depuis le début de l'année 2026, ces structures se sont réunies à cinq reprises pour mettre en commun leurs constats et construire une réponse citoyenne organisée.

Les témoignages recueillis, territoire par territoire, sont d'une cohérence troublante d'un bout de l'archipel à l'autre. Ce ne sont pas des cas isolés : c'est un état permanent.

Des structures aux sensibilités diverses ont choisi la force de l'unité pour porter une parole commune — fondée sur les faits, indépendante des agendas politiques.

Cette démarche ne dépend d'aucun calendrier électif, d'aucune recomposition institutionnelle et d'aucune personnalité. Les éventuels changements de gouvernance ne suffiront pas à rétablir l'eau au robinet : ils n'auront de sens que s'ils s'accompagnent d'une méthode publique, d'un calendrier vérifiable, d'indicateurs accessibles et d'une participation effective des usagers au suivi. Nous ne jugeons pas les personnes ; nous jugerons les actes, les délais et les résultats.

### CE QUE NOUS DISONS

Nous ne parlons pas au nom de l'opinion. Nous parlons au nom des faits — établis par la Chambre régionale des comptes (CRC), confirmés par les Autorités de l'État le 29 avril 2026 devant les représentants des collectifs :

<b>près de 70%</b>	de l'eau mise en distribution est perdue ou non comptabilisée avant d'arriver au robinet.
<b>57,5 M€</b>	de déficit pour 2025 recouvrant un déficit d'exploitation annuel d'environ 30 M€ depuis la création du syndicat unique.
<b>plus de 200 ans</b>	seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau au rythme actuel des chantiers.
<b>53 %</b>	des stations d'épuration (STEP) de plus de 2 000 équivalents-habitants non conformes aux normes.
<b>60 %</b>	de taux de recouvrement des factures, sans distinction publique entre impayés réels et factures émises pendant des périodes de coupure.

Sources : rapports officiels de l'État et Chambre régionale des comptes (CRC Antilles-Guyane).

Ces chiffres ne sont pas les nôtres. Ils sont ceux des institutions. Ils démontrent que la crise de l'eau en Guadeloupe n'est pas une crise d'opinion : c'est une crise de gouvernance, d'investissement et de responsabilité publique. Elle dure depuis trop longtemps pour être encore qualifiée d'urgence : elle est devenue la norme.

## CE QUE NOUS DEMANDONS

Ces demandes sont le résultat de cinq mois de rencontres, d'écoute, de confrontation et de convergence. Elles s'appuient sur les témoignages des usagers et sur les constats officiels. Elles sont précises, vérifiables, et peuvent être mises en œuvre sans attendre la résolution du débat institutionnel.

Nos demandes ne sont pas des slogans. Elles constituent un contrat citoyen de méthode : priorités opérationnelles, responsabilités identifiées, suivi public des résultats et droit de regard des usagers sur la qualité réelle du service rendu. La ressource en eau et les milieux aquatiques sont un patrimoine commun : leur préservation traverse chacun des six piliers. Les fondements juridiques des mesures figurent en annexe.

### PILIER 1 — EAU AU ROBINET : un plan d'urgence opérationnel

**Constat.** Près de 70 % des volumes mis en distribution sont perdus ou non comptabilisés. Le plan anti-fuites annoncé n'est pas généralisé. Une opération pilote est en cours à Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières, sans résultats publiés ni calendrier de généralisation. Coupures, tours d'eau et alertes sanitaires frappent inégalement les territoires.

#### Mesure 1.1 — Équiper chaque école de Guadeloupe

**Demande.** Équipement en eau de 100 % des établissements scolaires avant la rentrée 2026, avec calendrier publié.

**Pourquoi cette mesure.** Les fermetures d'écoles faute d'eau privent les enfants de scolarité et créent un risque sanitaire direct. Équiper chaque établissement traite le visage le plus indéfendable de la crise et garantit la continuité éducative quelles que soient les coupures ; c'est une mesure rapide, peu coûteuse et entièrement dans le périmètre des collectivités réunies au Congrès.

**Indicateur.** *Pourcentage d'établissements scolaires équipés ; calendrier de réalisation publié.*

#### Mesure 1.2 — Activer le dispositif d'urgence « eau potable »

**Demande.** Activation, demandée à l'État, du volet « eau potable » du plan ORSEC EAU en cas de rupture qualitative ou quantitative : alerte, alimentation de substitution, distribution à la population, avec seuils de déclenchement et moyens dédiés.

**Pourquoi cette mesure.** Aujourd'hui, une coupure massive ou une contamination ne déclenche aucun dispositif gradué : la réponse est improvisée, tardive et inégale selon les communes. Mobiliser un cadre d'urgence déjà prévu par les textes donne à la population une réponse organisée, opposable et identique partout, plutôt que des solutions au cas par cas.

**Indicateur.** *Volet ORSEC « eau potable » activé ou actualisé ; seuils, moyens, points d'alimentation de substitution et modalités d'alerte publiés.*

#### Mesure 1.3 — Alerter immédiatement les usagers sur la qualité de l'eau

**Demande.** Alerte immédiate des usagers — SMS et diffusion publique — en cas de restriction de consommation, avec délai maximal opposable entre le résultat d'analyse et l'information, et renforcement de la capacité d'analyse locale pour réduire les délais.

**Pourquoi cette mesure.** Trop souvent, les usagers apprennent une non-conformité après avoir consommé l'eau concernée. Une alerte immédiate, comme il en existe pour les cyclones, supprime ce décalage qui fait courir un risque sanitaire évitable ; réduire les délais d'analyse et d'information est l'une des mesures au meilleur rapport entre coût quasi nul et impact sanitaire.

**Indicateur.** *Délai maximal entre résultat d'analyse et information des usagers ; nombre d'alertes SMS et de diffusions publiques émises.*

#### Mesure 1.4 — Créer une filière guadeloupéenne des métiers de l'eau

**Demande.** Formation continue du personnel en poste et formation initiale des jeunes du territoire aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

**Pourquoi cette mesure.** La crise est aussi une crise de compétences : des ouvrages restent inexploités faute de personnel qualifié. Former sur place répond à ce manque structurel tout en créant de l'emploi local durable ; c'est l'investissement qui conditionne, à terme, la capacité du territoire à exploiter lui-même son service de l'eau.

**Indicateur.** *Nombre d'agents formés ; nombre de jeunes engagés en formation initiale ; calendrier d'ouverture des parcours.*

### Mesure 1.5 — Renforcer l'aide à l'acquisition de citernes

**Demande.** Renforcement et accélération du dispositif régional existant d'aide aux citernes de récupération d'eau de pluie : barèmes relevés pour les ménages des secteurs soumis aux tours d'eau, instruction accélérée, publicité du dispositif.

**Pourquoi cette mesure.** Une aide régionale existe déjà, mais elle est mal connue, longue à instruire et insuffisante pour les foyers les plus exposés. La renforcer et l'accélérer apporte un soulagement immédiat aux ménages en tours d'eau, sans illusion : la citerne est un palliatif qui aide à tenir, pas une politique de l'eau qui dispense de réparer le réseau.

**Indicateur.** *Nombre de citernes aidées ; délai moyen d'instruction ; part des bénéficiaires en secteurs de tours d'eau.*

### Mesure 1.6 — Renforcer la capacité d'analyse locale et réduire les délais

**Demande.** Renforcement de la capacité d'analyse de l'eau au plus près du territoire et réduction des délais entre prélèvement, résultat et information des usagers, avec un objectif de délai opposable.

**Pourquoi cette mesure.** Des délais d'analyse trop longs retardent les alertes et les décisions de restriction, au détriment de la santé des usagers. Agir sur la capacité d'analyse locale et sur les délais améliore directement la réactivité sanitaire ; la demande porte sur un résultat — la rapidité — et laisse aux autorités compétentes le choix des moyens.

**Indicateur.** *Délai moyen d'analyse par type de paramètre ; part des analyses réalisées localement ; délai d'information des usagers après résultat.*

### Mesure 1.7 — Garantir la distribution gratuite d'eau au-delà de 48 h de coupure

**Demande.** Distribution gratuite, systématique et à la charge de l'exploitant au-delà de 48 heures de coupure — packs, citernes alimentaires, camions-citernes ou points de distribution — sans facturation séparée aux usagers concernés, points de distribution publiés.

**Pourquoi cette mesure.** Au-delà de deux jours sans eau, l'utilisateur paie un service qu'il ne reçoit pas et doit s'approvisionner à ses frais : double peine. Rendre la distribution de secours gratuite et systématique applique le principe de continuité du service public et reporte la charge sur l'exploitant, qui est le seul à pouvoir agir sur la cause.

**Indicateur.** *Nombre de coupures de plus de 48 h ; points de distribution publiés ; volumes distribués ; foyers ou sites desservis.*

### Mesure 1.8 — Protéger les usagers de la spéculation sur l'eau embouteillée

**Demande.** Intégration renforcée de l'eau embouteillée au Bouclier Qualité-Prix et dispositif anti-spéculation activé pendant les périodes de coupure.

**Pourquoi cette mesure.** Pendant les coupures, le prix des packs d'eau peut s'envoler au moment où les familles en dépendent le plus. S'appuyer sur un outil existant de modération des prix protège le pouvoir d'achat des usagers sans créer de mécanisme fragile juridiquement, la fixation des prix relevant de l'État.

**Indicateur.** *Prix des packs suivis pendant les coupures ; nombre de contrôles anti-spéculation ; intégration effective au Bouclier Qualité-Prix.*

### Mesure 1.9 — Mobiliser les entreprises locales pour des interventions plus rapides

**Demande.** Allotissement adapté des marchés de travaux, facilitant l'accès des PME et des entreprises implantées localement, dans le strict respect du droit de la commande publique.

**Pourquoi cette mesure.** Les grands marchés non allotis échappent au tissu local, allongeant les délais d'intervention et privant le territoire de retombées. Un allotissement adapté rapproche les moyens d'exécution du terrain — donc accélère le retour à l'eau — tout en bénéficiant à l'économie locale ; la demande est portée du point de vue de l'efficacité du service rendu à l'utilisateur.

**Indicateur.** *Part des marchés de travaux allotis ; délais moyens d'intervention ; part des interventions confiées à des entreprises implantées localement lorsque les conditions de concurrence le permettent.*

## Mesure 1.10 — Rétablir les brigades de réparation des fuites

**Demande.** Brigades de réparation opérationnelles dès 2026, avec délai maximal d'intervention publié au tableau de bord.

**Pourquoi cette mesure.** Avec près de 70 % de pertes et de volumes non comptabilisés, chaque fuite non réparée gaspille une eau produite à grands frais et prolonge les coupures en aval. Des brigades dédiées, avec un délai d'intervention public, attaquent la première cause des pertes et rendent l'action vérifiable par l'usager, qui voit concrètement le service se rétablir.

**Indicateur.** *Nombre de fuites signalées et réparées ; délai moyen et délai maximal d'intervention, publiés au tableau de bord.*

## PILIER 2 — TRANSPARENCE : les données du service rendues aux usagers

**Constat.** L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est nul en 2022 et 2023 (CRTC). Les RPQS (rapports sur le prix et la qualité du service) sont inexistantes ou obsolètes. Les usagers financent un service dont ils ne peuvent pas connaître les performances, et les tours d'eau annoncés ne sont pas toujours respectés.

### Mesure 2.1 — Faire respecter et publier les tours d'eau annoncés

**Demande.** Taux de respect des tours d'eau annoncés publié mensuellement au tableau de bord, écarts justifiés publiquement.

**Pourquoi cette mesure.** Un tour d'eau annoncé puis non respecté désorganise la vie quotidienne et nourrit la défiance. Publier le taux de respect transforme une promesse invérifiable en engagement contrôlable et redonne à l'usager une prise sur l'organisation du service.

**Indicateur.** *Taux de respect des tours d'eau par secteur ; nombre d'écarts justifiés ; publication mensuelle.*

### Mesure 2.2 — Publier la cartographie et l'état patrimonial du réseau

**Demande.** Publication de la cartographie du réseau et de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale, en version accessible au public.

**Pourquoi cette mesure.** On ne répare bien que ce que l'on connaît : l'absence de cartographie à jour explique une partie des pertes et des interventions tardives. Publier l'état réel du réseau objective le diagnostic, fonde la priorisation des travaux et met fin à l'opacité sur le patrimoine que les usagers financent.

**Indicateur.** *Cartographie accessible au public ; indice de connaissance patrimoniale publié ; mise à jour régulière.*

### Mesure 2.3 — Tracer chaque signalement d'usager

**Demande.** Tout signalement d'usager donne lieu à un numéro de suivi et à un accusé de réception.

**Pourquoi cette mesure.** Sans trace, un signalement se perd et l'usager ne sait jamais s'il a été pris en compte. Un numéro de suivi et un accusé de réception rendent l'opérateur redevable de chaque demande et permettent de mesurer la réactivité réelle du service.

**Indicateur.** *Nombre de signalements avec numéro de suivi et accusé ; délai moyen de réponse ; taux de clôture des demandes.*

### Mesure 2.4 — Transparence financière et comptable du service

**Demande.** Publication des comptes annuels du service certifiés sans réserve, levée sous échéance des réserves émises lors des contrôles financiers et du contrôle de l'État, et mise en ligne des schémas directeurs (eau potable et assainissement).

**Pourquoi cette mesure:** Les usagers financent le service mais n'en connaissent pas les comptes : des réserves comptables non levées et des schémas directeurs non publiés entretiennent l'opacité sur l'emploi de leur argent. Publier des comptes certifiés et les schémas directeurs — qui conditionnent toute contractualisation pluriannuelle — est la condition pour que les engagements financiers deviennent vérifiables et que la confiance se rétablisse.

**Indicateur :** *Date de publication des comptes annuels du service certifiés sans réserve ; date de levée des réserves émises lors des contrôles ; date de publication du schéma directeur d'eau potable (SDAEP) et du schéma directeur d'assainissement.*

## Mesure 2.5 — Publication de l'exécution budgétaire, plan par plan

**Demande.** Publication, plan par plan et nommément, de l'état des consommations effectives des budgets des plans d'action passés et en cours — notamment le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et sa déclinaison PPI accélérée (actions 1 à 5, convention du 6 août 2024), le plan d'urgence eau de Capesterre-Belle-Eau et Trois-Rivières (approuvé le 7 janvier 2026), le contrat COROM 2026-2028 et les conventions de financement État / Région / Département.

**Pourquoi cette mesure:** Les usagers financent ces plans mais ignorent ce qui est réellement dépensé : les montants annoncés ne disent rien de l'argent effectivement engagé, mandaté et décaissé. Le SMGEAG produit déjà ces données pour ses propres instances ; les publier, nommément et régulièrement, permet à chacun de mesurer l'écart entre les annonces et les réalisations.

**Indicateur :** *Pour chaque plan listé nommément : montant programmé, engagé, mandaté et effectivement décaissé ; taux d'exécution (%) ; reste à consommer ; date de dernière mise à jour ; publication trimestrielle au tableau de bord.*

## PILIER 3 — FACTURATION JUSTE : payer ce qu'on reçoit

**Constat.** Le recouvrement des factures reste limité à environ 60 %. Des factures ont été émises et maintenues pendant des périodes de coupure totale. Qualifier ces usagers de défaillants sans distinguer le montant facturé du service effectivement rendu, ni publier la ventilation des impayés, est juridiquement intenable.

### Mesure 3.1 — Mettre fin à la facturation de l'air dans les réseaux

**Demande.** Programme de fiabilisation des compteurs et d'équipement anti-air des réseaux ; présomption en faveur de l'utilisateur pour les surconsommations constatées après remise en eau.

**Pourquoi cette mesure.** Lors des remises en eau, l'air qui circule fait tourner les compteurs et gonfle des factures que l'utilisateur n'a pas consommées. Fiabiliser les compteurs et poser une présomption en sa faveur corrige une injustice concrète et fréquente, et restaure la confiance dans la facture.

**Indicateur.** *Compteurs vérifiés dans les secteurs critiques ; dossiers de surconsommation après remise en eau examinés ; montants suspendus, écartés ou régularisés.*

### Mesure 3.2 — Engager la convergence vers un tarif unique de territoire

**Demande.** Trajectoire de convergence tarifaire datée, mettant fin à la multiplicité des tarifs hérités vers un tarif unique de territoire, avec étapes publiées au tableau de bord.

**Pourquoi cette mesure.** Le prix de l'eau varie aujourd'hui du simple au double selon la commune, héritage des anciens périmètres : à service égal, les usagers ne sont pas traités également. Une trajectoire datée de convergence rend l'équité atteignable sans le choc d'un tarif unique imposé du jour au lendemain, et rend l'engagement vérifiable étape par étape.

**Indicateur.** *Calendrier de convergence publié ; étapes intermédiaires réalisées ; écarts tarifaires résorbés.*

### Mesure 3.3 — Moratoire des factures contestées et remises gracieuses encadrées

**Demande.** Engagement du service clientèle du SMGEAG : moratoire sur le recouvrement des factures contestées jusqu'à apurement individuel, retrait des pénalités et frais contentieux injustifiés, étude de remise gracieuse encadrée.

**Pourquoi cette mesure.** Poursuivre le recouvrement de factures émises sans service rendu aggrave la détresse des usagers et alimente un contentieux ingérable. Suspendre le recouvrement le temps d'examiner chaque dossier protège les usagers de bonne foi ; l'annulation générale est écartée pour préserver l'égalité entre usagers et la capacité financière de la régie qui doit les servir.

**Indicateur.** *Factures contestées placées en moratoire ; dossiers révisés ; pénalités retirées et remises gracieuses accordées ; rapport public semestriel.*

## PILIER 4 — ASSAINISSEMENT ET SÉCURITÉ INCENDIE (DECI) : la double crise invisible

**Constat.** 53 % des stations d'épuration (STEP) de plus de 2 000 EH (équivalents-habitants) sont non conformes, très au-dessus de la moyenne nationale. La STEP de Capesterre-Belle-Eau, financée à hauteur de 10 M€ dont 5 M€ de FEDER, n'a jamais été opérée. Parallèlement, la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est dans un état critique : bornes hors service, réseaux sous-dimensionnés en pression, cartographie obsolète. La répartition des responsabilités entre le SDIS, les communes et le SMGEAG n'est pas clarifiée par un contrat opposable — exposant les territoires à un risque sécuritaire majeur.

### Mesure 4.1 — Doter l'assainissement d'une direction dédiée et responsable

**Demande.** Direction dédiée à l'assainissement, identifiée, dotée et responsable au sein de la Régie Archipel'Eau, portant le plan de mise en conformité des STEP, l'audit des fonds FEDER non employés et le volet DECI.

**Pourquoi cette mesure.** L'assainissement est l'angle mort historique : sans responsable clairement identifié, les non-conformités et les ouvrages inexploités perdurent sans que personne n'en réponde. Une direction dédiée crée la chaîne de responsabilité qui manque, à parité avec l'eau potable ; la double direction générale est en revanche écartée pour ne pas diluer la décision.

**Indicateur.** *Direction assainissement identifiée et responsable désigné ; calendrier de mise en conformité des STEP ; fonds FEDER consommés ; indicateurs DECI (bornes opérationnelles, contrat SDIS/communes/SMGEAG) publiés.*

### Mesure 4.2 — Remettre à niveau la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

**Demande.** Cartographie actualisée des points d'eau incendie, programme de réhabilitation daté, contrôles techniques réguliers, et clarification contractuelle des responsabilités entre le SDIS, les communes et le SMGEAG.

**Pourquoi cette mesure.** Un réseau sans pression suffisante ou des bornes hors service exposent quartiers, écoles, entreprises et équipements publics à un risque vital lors d'un incendie. Savoir quels points d'eau sont réellement utilisables, qui les entretient et selon quel calendrier les défaillances seront corrigées transforme un angle mort sécuritaire en obligation suivie et opposable ; la DECI relève de l'autorité du maire, ce qui en fait une responsabilité que le Congrès peut clarifier.

**Indicateur.** *Cartographie DECI par commune ; pourcentage de points d'eau incendie opérationnels ; nombre de contrôles et reconnaissances réalisés ; calendrier de réhabilitation publié ; convention SDIS / communes / SMGEAG signée.*

### Mesure 4.3 — Traçabilité et sanctuarisation des financements de l'assainissement

**Demande.** Sanctuarisation des crédits affectés à l'assainissement : aucun redéploiement vers l'eau potable sans décision explicite, tracée et rendue publique, et traçabilité publique de l'emploi de ces financements

**Pourquoi cette mesure.** L'assainissement est la variable d'ajustement budgétaire : ses crédits peuvent être réorientés vers l'eau potable, plus visible politiquement, sans que les usagers le sachent. La STEP de Capesterre-Belle-Eau, financée à hauteur de 10 M€ dont 5 M€ de FEDER et jamais mise en service, illustre le coût de cette opacité. Tracer et sanctuariser ces financements garantit que l'argent voté pour l'assainissement serve effectivement à l'assainissement.

**Indicateur :** *Montant des crédits assainissement engagés et mandatés rapporté au montant programmé ; tout redéploiement vers l'eau potable identifié, justifié et publié ; état d'avancement des STEP financées et non encore mises en service.*

## PILIER 5 — GOUVERNANCE RÉELLE : des usagers qui comptent vraiment

**Constat.** Les représentants des usagers au Comité de surveillance sont désignés par le président du syndicat lui-même et ne disposent que d'une voix consultative (un avis, sans participation à la décision). Cette architecture organise le maintien des citoyens dans l'impuissance, et l'enchevêtrement des compétences entretient la dilution des responsabilités.

### Mesure 5.1 — Passer d'une gouvernance à quatre à une co-gouvernance à cinq

**Demande.** Modification des statuts de la Régie Archipel'Eau : désignation des représentants par les collectifs eux-mêmes et passage à une voix délibérative au Comité de surveillance.

**Pourquoi cette mesure.** Une voix purement consultative, dont les titulaires sont désignés par celui qu'ils doivent surveiller, n'a aucun poids réel : elle organise l'impuissance. Donner aux usagers une voix délibérative et le droit de désigner leurs représentants change la nature du contrôle et fait entrer le point de vue de terrain dans la décision, là où il manque le plus.

**Indicateur.** *Délibération statutaire ; représentants désignés par les collectifs ; voix délibérative inscrite ; calendrier de mise en œuvre publié.*

### Mesure 5.2 — Cartographier les compétences et les contrôles, et mettre fin à l'auto-contrôle

**Demande.** Cartographie publique des compétences et des organes de contrôle — qui décide, qui exécute, qui contrôle — présentée au Congrès, posant qu'un même organe ne saurait être à la fois opérateur, financeur et contrôleur de sa propre action.

**Pourquoi cette mesure.** Quand les responsabilités sont enchevêtrées, chacun peut renvoyer la faute à l'autre et personne ne répond de rien. Clarifier publiquement qui fait quoi, et interdire qu'un organe se contrôle lui-même, est la condition pour que les engagements deviennent exigibles et que les défaillances aient enfin un responsable identifié.

**Indicateur.** *Cartographie des compétences et des contrôles publiée ; présentation au Congrès ; mise à jour annuelle.*

### Mesure 5.3 — Inscire la ressource et les milieux comme fil conducteur des six piliers

**Demande.** Prise en compte transversale de la ressource en eau et des milieux aquatiques, patrimoine commun, dans le suivi de l'ensemble des piliers.

**Pourquoi cette mesure.** Gaspiller près de 70 % de l'eau produite et rejeter des effluents non traités, c'est aussi épuiser et polluer une ressource fragile. Inscire la préservation des milieux comme fil conducteur évite de traiter l'urgence au détriment de la ressource qui conditionne l'eau de demain, sans alourdir l'architecture par un septième pilier.

**Indicateur.** *Prise en compte de la ressource et des milieux dans les indicateurs de suivi ; mention transversale intégrée aux six piliers.*

## PILIER 6 — RÉGIE ARCHIPEL'EAU : des actes, pas des annonces

**Constat.** La régie a été créée le 1er janvier 2026. Mais au 8 juin 2026, aucun directeur général (DG) titulaire n'a été recruté — la direction n'étant assurée que par un intérim — les transferts de compétences n'ont pas eu lieu, la convention d'objectifs n'est pas publiée : la régie existe sur le papier, pas encore sur le terrain. Dans le même temps, le SMGEAG demeure confronté à une contrainte financière lourde — dettes cumulées, trésorerie limitée, dépendance au COROM pour l'équilibre du fonctionnement, masse salariale élevée et besoin de compétences techniques renforcées dans les métiers critiques de l'eau et de l'assainissement.

### Mesure 6.1 — Sécuriser le financement par une ingénierie des fonds européens

**Demande.** Ingénierie financière dédiée garantissant la mobilisation maximale des cofinancements européens — jusqu'à 85 % de taux d'aide en région ultrapériphérique pour les investissements éligibles — et la consommation effective des crédits programmés, avec traçabilité publiée.

**Pourquoi cette mesure.** Des crédits européens substantiels existent mais restent sous-consommés faute d'ingénierie pour les capter, comme l'illustrent des ouvrages financés puis inexploités. Le SMGEAG a lui-même formulé en mai 2026 une demande globale de financement de 1,5 Md€ sur 10 ans (soit 150 M€/an, le cap de 120 M€/an restant à atteindre), dont environ 600 M€ attendus de l'Europe : sans ingénierie dédiée, ces cofinancements resteront hors d'atteinte. Une ingénierie dédiée transforme un potentiel de financement en travaux réalisés et rend chaque euro traçable ; le taux de 85 % est un plafond possible, non un droit automatique

**Indicateur.** *Ingénierie financière installée ; cofinancements identifiés ; taux de mobilisation et de consommation publiés ; traçabilité au tableau de bord.*

### Mesure 6.2 — Maîtriser les charges de fonctionnement et redéployer vers les métiers techniques

**Demande.** Trajectoire publique et datée de maîtrise des charges de fonctionnement, avec redéploiement des moyens vers l'exploitation, la maintenance, la réparation des fuites, les compteurs, l'assainissement et la relation usagers — sans stigmatiser les agents.

**Pourquoi cette mesure.** Une régie ne peut pas servir durablement les usagers si ses charges de structure obèrent sa capacité à exploiter et à investir. Selon le Rapport « Bilan des mesures et actions engagées depuis novembre 2024 » présenté par le SMGEAG en mai 2026, un plan d'économies aurait produit 2,5 M€ d'économies au 31 décembre 2025, une baisse de masse salariale de 2,3 M€ (22 collaborateurs) et la suppression de 58 véhicules : ces premiers résultats doivent devenir une trajectoire opposable et publiée. La demande ne met pas en cause les agents ; elle vise à réduire les charges de structure et à redéployer les moyens vers les compétences techniques indispensables au retour de l'eau au robinet.

**Indicateur.** *Trajectoire annuelle de réduction des charges publiée ; masse salariale par direction ; effectifs réels par métier et par site ; ratio agents administratifs / agents techniques ; départs volontaires ou mobilités réalisés et financés ; postes techniques critiques pourvus ; évolution des heures supplémentaires, de la sous-traitance et du parc automobile.*

### Mesure 6.3 — Clarté du circuit financier de la Régie

**Demande.** Publication d'un organigramme financier opposable de la Régie Archipel'Eau précisant qui encaisse, qui reverse, qui investit, et à partir de quand, ainsi que l'articulation financière entre la Régie, l'organisme affectataire des redevances et les cofinanceurs.

**Pourquoi cette mesure.** La Régie a été créée mais son circuit financier reste illisible : sans savoir qui encaisse, qui reverse et qui investit, ni le reversement des redevances (mesure 6.4) ni la mobilisation des cofinancements européens (mesure 6.1) ne sont vérifiables. Un organigramme financier opposable est la pièce qui rend l'ensemble du dispositif contrôlable par les usagers.

**Indicateur :** *Organigramme financier de la Régie publié (qui encaisse, qui reverse, qui investit) ; date d'effectivité des transferts financiers ; circuit redevances → reversement → investissement documenté et accessible.*

### Mesure 6.4 — Intégrité du service financier : reversement intégral des redevances

**Demande.** Reversement intégral, à l'organisme affectataire des redevances, des redevances perçues sur la facture de l'utilisateur, et apurement de l'arriéré accumulé selon un échéancier public.

**Pourquoi cette mesure.** Une partie de ce que paie l'utilisateur correspond à des redevances collectées pour le compte d'un autre organisme : ne pas les reverser prive le financement de l'eau de ressources et fragilise tout le système. Le reversement intégral, et l'apurement échéancé de l'arriéré, conditionnent la capacité de financement des aides et des investissements 2025-2030 ; conformément au principe déjà posé (mesure 5.2), un même organe ne peut être à la fois opérateur, financeur et bénéficiaire sans contrôle des flux.

**Indicateur.** *Taux de reversement mensuel des redevances à l'organisme affectataire, publié au tableau de bord ; échéancier d'apurement de l'arriéré ; encours restant dû.*

## CE QUE NOUS EXIGEONS DU CONGRÈS DU 24 JUIN 2026

Nous, collectifs et associations d'usagers de l'eau de Guadeloupe, soumettons cette plateforme au Congrès des élus du 24 juin 2026. Nous la soumettons non comme une supplique, mais comme une exigence citoyenne fondée sur des faits produits par vos propres institutions.

Nous avons travaillé pendant des mois, sans financements publics, sans mandats officiels, sans autre légitimité que celle que nous tirons de l'expérience quotidienne de la crise. Nous avons choisi la voie du dialogue, de la documentation et de la convergence pour porter des revendications responsables et opérationnelles.

En retour, nous attendons des réponses précises, datées et contraignantes sur chacun des six piliers. Pas des déclarations d'intention. Pas des annonces de financements sans calendrier de décaissement. Pas un changement de gouvernance présenté comme une solution en soi. Pas des promesses que l'histoire guadeloupéenne a déjà trop souvent entendues. Les usagers demandent un engagement public sur une méthode de redressement : qui décide, qui exécute, qui contrôle, qui informe, selon quel calendrier et avec quels indicateurs.

Un comité citoyen de suivi est constitué ce jour. Il rendra compte publiquement de l'application de ces engagements dans les 30 jours suivant le Congrès du 24 juin, puis chaque trimestre. Ce comité sollicitera une rencontre formelle avec le président du SMGEAG, la commission de surveillance, les services de l'État, la Région, le Département et

les collectivités concernées afin que les engagements pris devant les Guadeloupéens soient suivis, documentés et rendus publics.

**NOUS SERONS DISPONIBLES POUR CONTRIBUER.**

**NOUS RESTERONS INDÉPENDANTS POUR CONTRÔLER.**

*Ansanm pou dlo rivé — Vwa a usajé, solisyon pou péyi*

## Structures ayant pris part à la Table ronde citoyenne du 8 juin 2026 et à l'adoption de la présente plateforme

### Partie I — Groupe organisateur des collectifs et associations des usagers de l'eau de Guadeloupe

Sigle / Nom	Intitulé
ARDBF	Association pour la redynamisation et le développement de Bas-du-Fort
BTS	Balance ton SIAEAG
DE CI DE	Défense des citoyens et développement ensemble
EAU DIGNE ABYMES	Eau Digne Abymes
MOUN SAN DLO	Moun San Dlo
VIVRE	Vivre

### Partie II — Autres collectifs, associations des usagers de l'eau et citoyens de Guadeloupe

Sigle / Nom	Intitulé
ACAGE	Association pour la Conception, l'Aménagement et la Gestion de l'Environnement
ACED	Asso Conseil Environnement Développement Durable
AJP	Association « Les Jardins de Pédicette »
ANG	Alyans Nasyonal Gwadeloup
Association Mieux Vivre E. Webbe	Association Mieux Vivre Ernestine Webbe
AUEG	Usagers eaux de Guadeloupe
C2E	Comité de l'eau et de l'environnement
C.DUEG	Comité de défense des usagers de l'eau de la Guadeloupe
CEREAL	Cercle d'Études, de Recherche et d'Animation du Lamentin
Comité Dugazon Abymes	Comité Dugazon Abymes
CRC	Collectif riverains de Chauvel, Abymes
DAMPIERRE	Association Dampierre
FPS	Fédération PS Guadeloupe
KADLO	Kolectif Eau
KPG	Kolè Péyi Gwadeloup
M.R.G.	Mieux Réussir Guadeloupe
U.E.S	Unis Et Solidaires pour une eau saine
URAPEG	Union Régionale des Associations du Patrimoine, de l'Environnement, de la Nature et du Cadre de vie de la Guadeloupe

Usagers	160
Membres collectifs & associations	37
Élus	4
Journalistes	9
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>

*Note : Cette liste reflète les participations enregistrées à la Table ronde du 8 juin 2026. Toute structure souhaitant préciser sa position peut saisir la coordination.*

## Annexe — Fondements juridiques des mesures

*Les mesures de la présente lettre s'appuient notamment sur les références suivantes, citées à titre d'appui et non limitatif.*

### Mesure 1.2 — Dispositif d'urgence « eau potable »

Code de la sécurité intérieure, articles L.741-1, L.741-2, R.741-2 et L.742-2 ; instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative au dispositif ORSEC Eau potable.

### Mesure 1.7 — Distribution gratuite au-delà de 48 h

Code de la santé publique, articles L.1321-1 A, L.1321-1 B et L.1321-1 ; instruction interministérielle ORSEC Eau potable du 19 juin 2017 ; Code général des collectivités territoriales, articles L.2224-12 et L.2224-12-1-1.

### Mesure 1.8 — Eau embouteillée et Bouclier Qualité-Prix

Code de commerce, articles L.410-2, L.410-4 et L.410-5 ; décret n° 2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords annuels de modération de prix ; Code de la consommation, article L.112-1.

### Mesures 2.1 à 2.3 — Transparence et RPQS

Code général des collectivités territoriales, articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants (rapport sur le prix et la qualité du service).

### Mesure 4.1 — Assainissement : direction dédiée et mise en conformité

Code général des collectivités territoriales, articles L.2224-7-2 et L.2224-7-3.

### Mesure 4.2 — Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Code général des collectivités territoriales, articles L.2225-1 à L.2225-4 et R.2225-1 à R.2225-10 ; décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ; arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la DECI.



# Position de l'Alyans Nasyonal Gwadeloup

## Congrès des élus consacrés à l'eau

L'eau, quel que soit le pays, est une question politique. Plus que la distribution du précieux liquide c'est le reflet des choix collectifs.

Quelles sont les priorités ? Comment permettre au plus grand nombre d'avoir accès à ce droit humain fondamental ? Quelle eau, pour quelle agriculture ? Comment mieux gérer l'urbanisme ? Choisir des entreprises privées au risque de la spéculation ou plutôt mettre en œuvre une régie publique efficace ? Comment préserver ce bien commun pour les générations futures ?

Parce que ces réponses sont politiques, nous avons fait le choix de participer à ce congrès. Nous remercions Guy Losbar, Président du Congrès de nous permettre de nous exprimer dans cette assemblée.

Nous avons décidé de ne pas céder à l'automatisme qui consiste à fustiger les élus en les pointant du doigt tout en restant à distance. Nous assumons de porter notre part en tant que citoyens, responsables politiques, et aussi victimes régulières de cette situation désastreuse.

### LE CONSTAT

Plus de 15 ans de coupures, de casses, de robinets secs, on ne peut plus appeler cela une crise. C'est notre contexte, notre réalité. Contrairement à ce que nous avons entendu les dernières semaines, faire le constat est nécessaire et primordial. La situation est ambivalente, on n'a jamais autant parlé d'eau, de millions octroyés, dépensés, perdus dans la comptabilité, réapparus. Des Plan Eau Dom, des Contrats de Progrès, des PPI (Plan prévisionnels d'Investissements) ... et tellement d'autres plans annoncés !

On n'a jamais parlé autant de déficits, énuméré les chantiers sans que pour autant, il y ait un diagnostic partagé. Sur les 3000km de canalisations : où en sommes-nous ?

Combien de km canalisations ont été réparées ? Combien peuvent encore tenir ? Quelle est la connaissance des réseaux primaires, secondaires et tertiaires ? Quel est l'impact des coupures tournantes sur des réseaux fragiles ? Quel coût représente le changement d'un km de canalisation ? Suivant les différents chiffres annoncés, un kilomètre de canalisation varie de 400000 euros à quasiment 1 millions d'euros. Faut-il 1 milliards ou 2 milliards : pour arriver à répondre aux besoins de 2026 dans 10 ans ou prévoir dès maintenant une organisation qui sera pérenne en 2050 ?



Nos différents échanges avec des responsables, des anciens responsables de syndicats, des techniciens, des ingénieurs en charges et des élus, indiquent qu'il n'y pas un diagnostic partagé et chacun tente de démontrer qu'il a fait sa part, souvent en se défaussant « ce n'est pas ma compétence ». Même l'État ose le dire, avec toupet en rejetant la faute sur les élus qui écoutent stoïques. Mieux toute honte bue devant les médias, un ministre conseille d'un ton désinvolte, à la population de faire bouillir son eau.

Pourtant quand nous faisons la chronologie du dossier de l'eau, l'État a été partie prenante de cette organisation avec son bras armé : la défunte DDE et ce jusqu'au début des années 2000. En 1968, c'est l'État qui a posé les bases de la DSP litigieuse, imposée ensuite sans transparence. C'est l'État qui, avec ses services déconcentrés, intervient sur les choix de STEP ou autre équipement... on peut continuer encore longtemps. Sauf à considérer que la Guadeloupe est un pays étranger (ce qui ne serait pas pour nous déplaire), il est inadmissible que 4 décennies de permissivité, de choix stratégiques imposés (choix des matériaux, des technologies, du fermier, etc) puissent être balayé par « ce n'est pas ma compétence ». 4 décennies d'absence totale de Justice puisque les tribunaux ont régulièrement prononcé des non-lieux sans déterminer les responsabilités ... ou plutôt si... une condamnation pour des banquets dispendieux dans une période très courte.

Les citoyens de Guadeloupe dont cet État se revendique, méritent que leurs droits humains élémentaires soient respectés : une eau en quantité, une eau de qualité et un assainissement qui fonctionne.

Enfin, le bilan de cette loi imposée qui crée le SMGEAG en exacerbant tous les travers dénoncés avec force en 2009 : moins de transparence, moins de responsabilité, un conseil de surveillance sans moyens qui n'est qu'un élément de communication, vu que les associations de citoyens qui la composent, ne peuvent pas se faire entendre.

Une fois que ce diagnostic transparent avec des indicateurs clairs et lisibles sera partagé, un projet commun peut émerger. Sans cela, l'adhésion de la population et la confiance ne seraient qu'un vœu pieux.

Ce projet commun, à notre avis, doit s'articuler autour de 4 axes : pallier l'urgence, un service public fort, l'innovation, déterminer les responsabilités.

#### L'URGENCE :

- Les citernes : Avec la généralisation des tours commencés en 2013, ce sont quasiment tous les usagers qui souffrent de coupures régulières. Certains quartiers se retrouvent pendant des jours, des semaines, voire des mois sans eau mais surtout sans information. L'urgence est que ces cas de figures n'existent plus. Il nous semble nécessaire de renouveler l'opération d'équipement des maisons individuelles, les établissements scolaires qui ne seraient pas encore équipés ainsi que les habitats collectifs en citernes-tampon avec surpresseurs et des kits de potabilité. La précédente opération portée par la Région Guadeloupe avait pu entraîner des dérives. Pour autant, dans le contexte actuel, cela ne peut être un achat de luxe réservé aux plus fortunés. Les collectivités



doivent avoir une action volontariste pour maîtriser les tarifs mais aussi favoriser dans la construction des maisons, la prise en compte de ces équipements permettant de faire face aux coupures. De plus, certains quartiers se trouvent privés d'eau pendant des mois, par simple manque de surpresseur, ce qui est aberrant. La possibilité d'utiliser dans ces cas des citernes souples devrait être étudiée.

- Les analyses de l'eau : Dlokaka, c'est l'expression qui est utilisée régulièrement pour qualifier l'eau du robinet. Régulièrement, les alertes interdisant la consommation sont connues alors que l'eau a été consommé depuis plusieurs jours. La recherche de chlordécone ne semble pas systématique. Pour rétablir la confiance, il conviendrait que des analyses régulières et rapides puissent être diligentées. L'association « Nou Vlé Bon dlo » indique qu'il peut se passer 69 jours sans contrôle sur la moitié du réseau. La confiance ne se décrète pas...
- Les bouteilles d'eau : Les doutes persistants conduisent la majorité de la population à se méfier de l'eau du robinet. Les usagers achètent donc quotidiennement des packs d'eau. Cette situation fait l'affaire des distributeurs d'eau en bouteille mais obère fortement le pouvoir d'achat. Nous estimons que là encore, une démarche volontariste doit être engagée afin de réduire ce poste de dépense par le contrôle des prix. Cette consommation a un impact considérable sur le volume des déchets, l'investissement dans des méthodes alternatives doit être envisagé. L'accès à l'eau ne peut dépendre des revenus des ménages, il faut donc prévoir un accompagnement renforcé des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles les plus vulnérables. Comme prévu dans les différents plans ORSEC, la généralisation de distribution de bouteilles doit être effective en cas de coupures prolongées.
- Une communication transparente : Depuis près de 15 ans, les principaux messages des autorités consistent à enjoindre les usagers à payer une eau par principe alors qu'elle coule de moins en moins dans les robinets, qu'elle est souvent polluée. Dans le même temps, de grandes entreprises publiques ou privées et des collectivités ont des dettes cumulées qui se chiffrent en million d'euros. Ces usagers ont payé pendant des années la maintenance de ces réseaux, leur colère peut légitimement s'entendre. Plus qu'une culpabilisation, l'effort collectif ne pourra venir que d'une communication transparente, nous indiquant les avancées, en clair : « nou ka soufè pou ki rézon ? ». Donc, au lieu de la litanie des coupures, pensez à un journal hebdomadaire de l'eau qui nous indiquerait les avancées des travaux sur les réseaux.

## UN SERVICE PUBLIC FORT

En France, il y a un débat historique sur la gestion du service public de l'eau. Certaines collectivités comme la Ville de Paris ont remunicipalisé ces services ce qui a eu pour effet de mieux contrôler les tarifs avec une baisse de 8% et des performances supérieures aux opérateurs privés. La constitution d'un service public efficient, organisé, nous semble la meilleure solution pour peu qu'il y ait une stratégie définie et une vision prospective pour le territoire.

- Redonner aux opérationnels de l'eau dont c'est le métier, la possibilité de l'exercer hors des pressions politiciennes. Aux questions techniques, il faut des réponses techniques, hors de tout



dogmes ou querelles politiciennes. La Loi créant le SMGEAG consacre de fait, un hyper président en créant un monstre administratif mêlant EPCI et EPIC : une aberration. Cependant, il ne tient qu'aux acteurs en présence d'agir en responsabilité. Personne n' imagine que le Président du Conseil de Surveillance du CHU signer les ordonnances des patients : pourquoi le Président du SMGEAG pourrait piloter les opérations quotidiennes plutôt que de porter une stratégie pérenne ?

- Préserver l'eau comme un bien commun : Nous affirmons la nécessité de privilégier les capacités du service public, de renforcer l'expertise publique et d'assurer une maîtrise collective des investissements afin de contenir les coûts pour les usagers et d'éviter les logiques de surenchère financière. Sa gestion doit reposer prioritairement sur la compétence publique, la maîtrise publique des investissements et le contrôle citoyen.
- La gouvernance de l'eau doit se renouveler et doit intégrer les usagers : le conseil de surveillance représentant les usagers - qui était pourtant une innovation de la loi créant le SMGEAG - doit disposer de véritables moyens d'expertise, d'évaluation et de contrôle avec une dotation définie. Les citoyens doivent pouvoir accéder aux données essentielles concernant la qualité du service, l'avancement des travaux et l'utilisation des financements publics. Nous appelons également à développer une culture de coopération entre l'ensemble des collectivités, de l'État, des opérateurs et des représentants des usagers afin de sortir définitivement des logiques de confrontation.
- Le mal être des agents : Les difficultés rencontrées par le syndicat ne doivent pas conduire à ignorer les réalités humaines auxquelles sont confrontés ses agents. Beaucoup de salariés exercent leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles, avec des moyens parfois insuffisants et sous une pression constante liée aux attentes légitimes de la population. Au lancement du SMGEAG, la question du statut des fonctionnaires a été un sujet de doute, pendant des mois. D'autres ont vus les régies et les services de proximité où ils travaillaient dissouts et ont été contraint de rejoindre le syndicat unique : là où ils pouvaient porter des réponses aux usagers, ils ne peuvent les accompagner désormais à cause d'une désorganisation structurelle avec des services en manque d'effectif et d'autres où il y en a trop.
- La question de la formation continue et initiale est fondamentale dans la perspective d'un service public de l'eau performant. La gestion des ressources humaines doit devenir une priorité stratégique. Les élus doivent garantir un cadre de travail stable, des objectifs clairs, des formations adaptées et un dialogue social de qualité. La réussite du service public de l'eau dépend aussi de la reconnaissance de celles et ceux qui le font fonctionner chaque jour.

## L'INNOVATION

- Multiplier les sources d'approvisionnement pour s'adapter au terrain : depuis 15 ans, la gestion de l'eau s'est traduite par une fuite en avant à la recherche des pertes sur un réseau vieillissant : une course sans fin pour réparer ... un peu la tête dans le guidon. Nous sommes sur une île avec une topographie qui peut être très différente d'une commune à l'autre. Les solutions peuvent donc être multiples : des usines de dessalement adaptées à notre contexte énergétique et environnemental, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises (REUT réutilisation des eaux usées traitées), la remise en état de certains châteaux d'eau... Focaliser uniquement sur la réparation et le



changement du réseau comme seule solution pour notre approvisionnement en eau, nous condamnons irrémédiablement à être en retard sur les besoins des usagers.

- Les nouvelles technologies d'assainissement adaptées aux réalités insulaires : la majorité des STEP sont hors d'usage ou fonctionnent mal parce qu'elles ne sont pas adaptées à notre contexte climatique ou alors, le coût de ces usines a souvent été minoré lors des projections budgétaires. Nous devons engager sans attendre les études et expérimentations nécessaires à ce sujet. Par exemple, l'utilisation du moringa pour traiter les eaux usées.
- De nouvelles règles de constructions pour les maisons individuelles ou l'habitat collectif doivent être envisagées afin de permettre la généralisation de la réutilisation des eaux grises, faciliter la phytoépuration pour ceux qui le peuvent ou le souhaitent,
- L'autonomie hydrique doit devenir un objectif stratégique du territoire. L'innovation doit devenir un pilier de notre souveraineté hydrique.

## DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS

Les Guadeloupéens ont pendant des décennies, payé pour la maintenance de ces réseaux sans qu'aujourd'hui personne ne soit tenu pour responsable de cette situation délétère.

Pour ne pas reproduire les erreurs du passé, il est nécessaire de déterminer les différentes responsabilités pour faire la lumière sur ce qui s'est passé. Nous ne croyons pas à une irresponsabilité congénitale des guadeloupéens, c'est en dénonçant ceux qui ont failli, fait des erreurs, permis la commission de ces erreurs que nous pourrions nous en prémunir.

Déterminer les responsabilités, en particulier celle de l'État qui a failli à exercer le contrôle sur les acteurs en présence, en protégeant la population face aux risques sanitaires, c'est aussi s'assurer d'obtenir des réparations nécessaires aujourd'hui. Cette recherche des responsabilités devrait être aussi le combat des élus actuels, rompre avec cet héritage commence par là. Pour l'heure, seules les associations de consommateurs ont fait appel à la Justice.

## Conclusion

La crise de l'eau est devenue une question de dignité, de santé publique, de développement économique et de cohésion sociale. Elle est le résultat de décennies de renoncements, d'absence de vision, de sous-investissement chronique et d'une gouvernance incapable d'anticiper les besoins fondamentaux de la population.

Ce congrès pourrait ne pas être un rendez-vous supplémentaire dès lors que vous abandonnez vos postures, vos stratégies, vos plans de communication pour 2028. À l'heure où la question de l'autonomie est au centre des débats, c'est le moment de montrer que vous savez prioriser l'intérêt supérieur des guadeloupéens et conjuguer vos efforts.



Les usagers de l'eau ne supportent plus que ce sujet puisse être un terrain d'enjeux politiques. Ce n'est pas une fatalité. Prévoir la production, la distribution, l'assainissement pour les 15 prochaines années, c'est l'horizon minimum qui doit vous préoccuper. Construisons ce pacte guadeloupéen de l'eau fondé sur la transparence, la responsabilité et l'action.

**Alyans Nasyonal Gwadeloup**

# Attentes des usagers et propositions de la Commission de Surveillance pour la reconstruction du service public de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe

## 1. Contexte et objet de la note

La situation de l'eau en Guadeloupe demeure marquée par :

- Une **dégradation persistante de la continuité du service**,
- Une **perte de confiance des usagers**,
- Des **difficultés structurelles de financement**,
- Et une **efficience opérationnelle insuffisante**.

Dans ce contexte, la Commission de Surveillance — instance indépendante chargée de **protéger les usagers, surveiller le fonctionnement du service public, alerter, proposer, et rendre compte aux citoyens** — présente aux élus les constats et recommandations suivants.

## 2. Les attentes des usagers : des demandes simples, constantes et légitimes

Les attentes exprimées par les usagers sont claires et convergentes. Elles s'articulent autour de cinq priorités :

- Une **continuité minimale du service** : disposer d'eau chaque jour, avec des plages horaires fiables et respectées.
- Une **eau potable et contrôlée** : analyses transparentes, alertes rapides, compréhension des risques.
- Une **facturation juste** : fin des estimations excessives, correction automatique des anomalies, médiation accessible.
- Une **information fiable** : communication anticipée, cohérente, compréhensible.
- Une **gouvernance responsable** : décisions assumées et respectées, responsabilités clarifiées, comptes rendus réguliers.

Ces attentes ne relèvent ni du luxe ni de l'exigence excessive : elles constituent **le socle normal d'un service public essentiel**.

## 3. Diagnostic : un système à reconstruire

La Commission de Surveillance identifie quatre fragilités majeures :

- Un **réseau structurellement défaillant** : pertes supérieures à 50 %, installations vieillissantes, production inadaptée dans certaines circonstances.
- Un **pilotage opérationnel éclaté** : multiplicité d'acteurs, absence de centre de décision unifié, données hétérogènes.



- **Un déficit de transparence** : données non consolidées, communication tardive, faible lisibilité des priorités.
- **Une relation usagers en crise** : réclamations en hausse, délais de traitement trop longs, absence de médiation structurée.

Ces fragilités ne sont pas conjoncturelles : elles sont **systemiques**.

## 4. Le financement : un enjeu central et déterminant

### 4.1. Le financement des investissements

Les besoins d'investissement sont estimés à 160 millions d'euros par an pour l'eau et l'assainissement sur une décennie, pour :

- renouveler les réseaux,
- moderniser les usines,
- sécuriser la production,
- renforcer la résilience du système.

Or, les financements actuels sont :

- insuffisants,
- fragmentés,
- soumis à des délais administratifs importants,
- dépendants de cofinancements incertains.

### 4.2. Le financement du fonctionnement

Le fonctionnement couvre :

- la maintenance,
- les réparations,
- les analyses sanitaires,
- les interventions d'urgence,
- le service client.

Aujourd'hui, le budget de fonctionnement ne permet pas de garantir un niveau de service satisfaisant. En **juin 2026**, à la présentation du ROB 2026, nous avons appris que le déficit 2025 constaté est de 60 M€ (40 M€ prévus en juin 2025). **Un service public ne peut pas fonctionner correctement si ses charges essentielles ne sont pas couvertes.**

La question est donc simple : **qui finance, combien, et selon quelle trajectoire ?**

La Commission de Surveillance rappelle que :

- les usagers ne peuvent pas être les seuls contributeurs,
- l'État, l'Europe, la Région, le Département, les EPCI et les communes doivent assumer leur part,
- les arbitrages doivent être transparents et expliqués.

## 5. L'efficacité opérationnelle : l'autre moitié du problème

La Commission souligne que **demander plus de financements n'a de sens que si l'efficacité opérationnelle progresse simultanément.**

## 5.1. Des interventions trop lentes

- Fuites non réparées pendant des semaines.
- Interventions non coordonnées.
- Manque de pièces, d'outils, de moyens.

## 5.2. Des processus trop lourds, non uniformisés ni pilotés

- Chaînes de validation complexes et ultra-centralisées
- Délais administratifs incompatibles avec les besoins.

## 5.3. Un pilotage insuffisant

- Absence de données en temps réel.
- Priorisation difficile.
- Perte de temps, perte d'eau, perte de confiance.

## 5.4. L'efficacité comme exigence démocratique

Chaque fuite non réparée, chaque intervention retardée, chaque erreur de facturation représente

- un coût pour les usagers,
- un gaspillage de ressources publiques,
- une atteinte à l'équité territoriale.

**Avant de demander plus aux citoyens, il faut démontrer que chaque euro est utilisé efficacement.**

# 6. Propositions de la Commission de Surveillance

## A. Garantir la continuité du service

- **Plan de continuité opposable** : des engagements clairs
  - Plages horaires garanties,
  - Priorisation des zones vulnérables,
  - Mesures palliatives (citernes, distribution bouteilles...)
  - Pilotage unique en situation de crise.
- **Sectorisation complète du réseau** conformément aux études de 2018 (rapports IRSTEA d'Eddy RENAUD, juin et décembre 2018) et au schéma directeur de 2025 : capteurs, débitmètres, détection automatisée des pertes
- **Stratégie claire de sortie de crise** en prenant en compte les propositions des associations : habitat autonome, production distribuée (petites unités interconnectées desservant une zone moins étendue), distribution différenciée selon la zone, urbaine ou rurale.

## B. Restaurer la confiance sanitaire

- **Transparence sanitaire quotidienne** : publication des analyses en particulier les autocontrôles, réduction du délai entre le prélèvement et les résultats d'analyse, alertes immédiates, historique public.
- **Sécurisation des unités de traitement** : protection des captages, modernisation, maintenance préventive, redondance.



- **Mise en conformité des stations d'épuration**, actuellement toutes non conformes.

### C. Réformer la facturation

- **Zéro facture anormale** : suppression des estimations abusives, correction automatique, médiation indépendante.
- **Service client modernisé** : suivi des réclamations, indicateurs publics, renfort des équipes, révision de la répartition de l'accueil clients sur le territoire
- **Renouveler le parc de compteurs** en priorisant les compteurs défectueux et les usagers sans compteur

### D. Reprendre le contrôle du pilotage

- **Pilotage unifié** : supervision en temps réel, tour de contrôle de l'activité
- **Gouvernance redevable** : rapport public trimestriel (rendement du réseau, continuité d'alimentation, investissements, résultats financiers, réclamations...), évaluation indépendante annuelle pilotée par la Commission de Surveillance

### E. Accélérer la création de la régie : un levier structurant pour la reconstruction du service public

La Commission de Surveillance considère que la création rapide de la régie constitue **un pivot stratégique** pour la refondation du service public de l'eau en Guadeloupe. Elle répond à une double exigence :

- **reprendre le contrôle,**
- **stabiliser durablement la gouvernance.**

Mais la Commission insiste : **la régie n'est pas une solution magique** ; c'est un outil. Son efficacité dépendra de sa préparation et de son pilotage. Et elle devra produire des résultats visibles dès les premiers mois.

## 7. Conclusion

La reconstruction du service public de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe repose sur un triptyque indissociable :

- **financement soutenable,**
- **efficacité opérationnelle,**
- **gouvernance responsable.**

La Commission de Surveillance réaffirme son engagement à :

- porter la voix des usagers,
- exiger la transparence,
- suivre l'exécution des engagements,
- et accompagner le SMGEAG dans la mise en œuvre d'un service public fiable, équitable et durable.



# ANNEXE

## Lutte contre la pollution et préservation des milieux aquatiques

### 1. Avis de la Commission de Surveillance

La préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques en Guadeloupe nécessite **un changement d'échelle**.

Face à l'extension de l'urbanisation, à la pression agricole et à la vulnérabilité des captages, les dynamiques de protection doivent être **mieux intégrées** :

- au développement territorial,
- aux politiques agricoles,
- aux stratégies d'aménagement,
- et aux outils de planification.

La Commission souligne également deux urgences :

- **réduire drastiquement les délais d'information des usagers** concernant la qualité de l'eau, afin de garantir transparence et sécurité sanitaire ;
- **mettre en place une filière de traitement adaptée aux polluants spécifiques**, notamment la chlordécone, dont la persistance dans les sols et les eaux impose une réponse technique structurée et durable.

### 2. Propositions de la Commission

#### 2.1. Protection des captages et maîtrise des pressions diffuses

- **Généraliser les périmètres de protection des captages** dans les zones prioritaires, en les intégrant pleinement à la planification territoriale (PLU, SCOT, SRADDET). Ces périmètres doivent être accompagnés :
  - de dispositifs de contrôle effectifs,
  - de mesures de compensation adaptées pour les usagers concernés, notamment agricoles,
  - et de mécanismes d'accompagnement technique et financier.

- **Encourager des projets agro-environnementaux territorialisés**, co-construits avec les collectivités, les acteurs de l'eau et les filières agricoles.

Ces projets doivent viser :

- la réduction durable des pollutions diffuses (pesticides, nitrates),
  - la transition vers des pratiques agricoles plus protectrices,
  - un financement croisé (Agence de l'eau, FEADER, État...).
- **Lancer un diagnostic territorial approfondi** sur les pressions diffuses, incluant une cartographie fine et évolutive des zones à enjeu (Capesterre-Belle-Eau, Morne-à-l'Eau, plaine de Grande-Terre...).



- Ce diagnostic doit permettre d'orienter les actions de prévention et de remédiation à l'échelle des bassins versants.

## 2.2. Amélioration de la performance de l'assainissement

La Commission recommande de prioriser :

- **La mise à niveau des stations d'épuration > 2 000 EH**, souvent soumises à des charges organiques élevées et à des dysfonctionnements structurels.
- **La mise à niveau des stations < 2 000 EH**, fréquemment défectueuses et sources de pollution chronique.
- **L'atteinte de 100 % de contrôle effectif des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)**, en mobilisant les SPANC pour :
  - garantir la conformité,
  - prévenir les pollutions diffuses,
  - protéger les zones de captage.

## 2.3. Transparence sanitaire et organisation des analyses

- **Optimiser les délais d'information des usagers** sur la qualité de l'eau en structurant une organisation locale des analyses de laboratoire en s'appuyant sur l'institut Pasteur (COFRAC).

Cette organisation doit garantir :

- une transmission rapide des résultats aux autorités,
- une information claire et immédiate aux citoyens,
- une réactivité maximale en cas d'alerte sanitaire.

## 2.4. Développement d'une filière de traitement du charbon actif

- **Développer une filière locale de traitement du charbon actif**, intégrant les dernières avancées scientifiques et technologiques pour réduire la contamination des sols et des eaux.
- Ce projet doit :
  - mobiliser les acteurs publics et privés,
  - associer des chercheurs spécialisés,
  - s'appuyer sur un programme de financement dédié,
  - garantir une solution pérenne face aux polluants persistants, notamment la chlordécone.



09 juin 2026

## PROPOSITIONS DU MODEM GUADELOUPE

À l'attention des élus de Guadeloupe

**Objet : Propositions du MoDem Guadeloupe pour résoudre la crise de l'eau**

Madame, Monsieur,

La question de l'accès à l'eau en Guadeloupe est aujourd'hui une urgence sociale, économique et environnementale. En tant que membres actifs du Mouvement Démocrate (MoDem) en Guadeloupe, nous avons participé à la réunion de préparation du congrès des élus sur l'eau, et nous souhaitons, par cette lettre, vous soumettre des **propositions concrètes, réalistes et immédiates** pour y répondre.

Pour le MoDem, l'eau n'est pas une variable d'ajustement budgétaire : c'est un **bien essentiel**, une question de **dignité humaine** et de **cohésion sociale**. Fidèles à notre tradition de justice sociale et de lien social, nous refusons que des foyers guadeloupéens soient privés d'eau pour des raisons financières ou structurelles.

Nous vous proposons donc un **plan d'action global**, articulé autour de cinq axes prioritaires, fruit de nos échanges et de notre engagement sur le terrain.

### 1. **Transparence totale pour restaurer la confiance**

La transparence est le **prérequis indispensable** pour restaurer la confiance des citoyens, garantir le paiement des factures, et donc assurer le financement des infrastructures.

**Mesures proposées :**

- a. **Tableau de bord public trimestriel** : Publication systématique des données suivantes par zone géographique.
  - Investissements engagés et réalisés (montants et détails)
  - Kilomètres de réseaux renouvelés
  - Nombre de fuites réparées et délais moyens d'intervention
  - Rendement des réseaux (taux de pertes)
  - Calendrier prévisionnel des chantiers
- b. **Open data** : Mise à disposition des données brutes pour permettre aux citoyens, associations et chercheurs d'analyser et de contribuer aux solutions.
- c. **Comité de suivi citoyen** : Création d'un comité indépendant, associant élus, techniciens, associations et citoyens, pour évaluer l'avancement des actions et formuler des recommandations.

## **2. Priorisation des investissements sur les secteurs les plus sinistrés**

Il est impératif de **cibler les zones les plus touchées par les coupures d'eau programmées** pour réduire rapidement les tours d'eau et améliorer la qualité de service.

**Mesures proposées :**

- a. **Cartographie des zones prioritaires** : Identification des secteurs les plus touchés selon des **critères publics et vérifiables** (fréquence des coupures, nombre de foyers concernés, état des infrastructures).
- b. **Plan d'urgence** : Allocation immédiate des ressources financières et humaines vers ces zones, avec un calendrier précis de réalisation.

## **3. Renforcement des équipes de réparation et signalement citoyen**

Les fuites représentent une perte colossale de ressources. Il faut **agir vite et efficacement** pour les détecter et les réparer.

**Mesures proposées :**

- a. **Création d'équipes d'intervention rapide** : Recrutement et formation de techniciens dédiés à la réparation des fuites, avec des **objectifs de délais contraignants** (ex. : intervention sous 48h pour les fuites signalées).
- b. **Application citoyenne de signalement** : Déploiement d'une application mobile permettant aux citoyens de signaler les fuites en temps réel, avec :
  - Géolocalisation précise
  - Photos et descriptions
  - Suivi du statut de la fuite (signalée, en cours, réparée)
  - **Engagement public** : Publication régulière des statistiques (nombre de signalements, délais moyens de traitement).

#### 4. Plan « Résilience et Sobriété » : Vers une autonomie hydrique

Pour réduire la dépendance au réseau traditionnel et anticiper les crises futures, il est essentiel de **diversifier les sources d'approvisionnement** et de **promouvoir la sobriété**.

**Mesures proposées :**

- a. **Subventions pour l'installation de citernes domestiques** : Aide financière pour les ménages, notamment les plus modestes, afin de leur permettre de stocker l'eau et de faire face aux coupures.
- b. **Généralisation de la récupération des eaux de pluie** :
  - **Pour les foyers** : Incitations fiscales ou subventions pour l'achat et l'installation de systèmes de récupération.
  - **Pour les entreprises et collectivités** : Obligation progressive d'équiper les nouveaux bâtiments de systèmes de récupération, avec des aides pour la rénovation.
- c. **Réutilisation des eaux usées traitées** : Développement de filières de traitement et de réutilisation pour l'irrigation, le nettoyage des rues, ou d'autres usages non potables, **en complément du réseau**, jamais en substitution.

## 5. Financement et tarification sociale

La crise de l'eau ne peut être résolue sans un **modèle économique équitable** et des **moyens financiers adaptés**.

**Mesures proposées :**

**a. Mobilisation des financements publics :**

- **État** : Augmentation des dotations pour les infrastructures hydriques en Guadeloupe, dans le cadre des plans de relance ou des fonds dédiés aux territoires ultramarins.
- **Fonds européens (FEDER)** : Utilisation ciblée des fonds structurels pour moderniser les réseaux et améliorer la résilience.

**b. Reconquête du recouvrement** : Campagne de sensibilisation et d'accompagnement pour améliorer le taux de paiement des factures, couplée à une **tarification sociale** pour les foyers les plus fragiles.

**c. Tarification sociale de l'eau** : Mise en place d'un tarif réduit pour les ménages à revenus modestes, financé par une contribution solidaire des autres usagers ou par des subventions publiques.

**Conclusion : Un engagement collectif pour l'eau en Guadeloupe**

Madame, Monsieur,

Ces propositions s'inscrivent dans une **vision globale et solidaire** de la gestion de l'eau. Elles reposent sur des **actions concrètes, mesurables et transparentes**, qui peuvent être mises en œuvre rapidement pour améliorer la situation.

Le MoDem Guadeloupe est prêt à travailler **main dans la main** avec l'ensemble des acteurs, élus, techniciens, associations, citoyens, pour faire de l'accès à l'eau une réalité pour tous, sans exclusion.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces propositions, les affiner, et les intégrer dans les plans d'action locaux et régionaux. **L'eau est un droit, pas un privilège.** Agissons ensemble pour le garantir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Copie : Préfecture de Guadeloupe

**Antony BERNARD**, Délégué Territorial MODEM Guadeloupe  
[antony@bernard.pro](mailto:antony@bernard.pro) +590690939795

**Betty BESRY**, Présidente MODEM Guadeloupe  
[bbpichery@gmail.com](mailto:bbpichery@gmail.com) +590690556762

**Louis DESSOUT**, Président Honoraire MODEM Guadeloupe  
[ldessout@hotmail.com](mailto:ldessout@hotmail.com) +590690734017

**Steeve ARAYE**, Vice-Président MODEM Guadeloupe  
[cds.araye@gmail.com](mailto:cds.araye@gmail.com) +33658835788





## Contribution au débat sur l'eau

*engagée par l'Assemblée Départementale pour le Congrès des élus*

Le 15 juin 2026

### Monsieur le Président,

Vous nous avez invités ainsi que les autres formations politiques de la Guadeloupe pour nous faire part de votre intention de réunir le Congrès des élus sur la question de l'eau en Guadeloupe.

En préalable, nous formulons notre désaccord sur l'utilisation du Congrès des élus à d'autres fins que ce pourquoi il a été créé, à savoir le débat et la prise de décisions sur la question institutionnelle.

D'une part, cela a pour risque d'affadir le débat nécessaire sur cette dernière question, qui doit mobiliser la conscience de tous les Guadeloupéens et ouvrir un débat contradictoire riche et prospectif. Après tout, il s'agit là de créer le cadre politique et administratif de l'évolution de la Guadeloupe sur le long terme en faisant les meilleurs choix pour les générations montantes.

D'autre part, sur le sujet important de l'eau, il vous était possible de mettre en place un espace consultatif, éventuellement délibératif, qui, s'appuyant sur l'exemple du Congrès, réunirait une large représentation politique, élective ou non, technique et juridique. Il y avait là l'opportunité de créer une participation citoyenne innovante sur un sujet structurant pour le pays.

Nous regrettons également que cette entrevue n'ait permis aucun débat entre nous. Vous n'avez pas apporté de réponses quant à ce que vous espérez d'un tel congrès et vous nous avez renvoyés en nous signifiant de formuler nos propositions ultérieurement, sans débat avec les élus.

Ces réserves sont importantes. Néanmoins, nous vous faisons part de notre analyse s'agissant de l'eau, car nous portons depuis longtemps notre réflexion avec d'autres forces vives du pays sur cette question sensible.

### I. Comment conduire un débat public sur l'eau en Guadeloupe ?

Vous avez souhaité que chacun ne reproduise pas son récit sur cette question, mais on ne peut échapper à quelques rappels factuels sans lesquels le débat n'aurait de sens :

- Dans un contexte géophysique propre à notre archipel, l'eau, abondante mais inégalement répartie sur notre territoire, a fait l'objet le siècle dernier d'organisations territoriales par bassins, pertinentes et efficaces pendant des années. On peut citer les zones ainsi concernées : Trois-Rivières et Gourbeyre, Pointe-Noire, Deshaies, Le Lamentin, Pointe-à-Pitre/Les Abymes. La forme juridique étant le plus souvent celle de syndicats intercommunaux.
- L'urbanisation accélérée de tout notre archipel à partir des années 1960-1970 a nécessité des investissements lourds pour étendre ces réseaux. L'absence de maîtrise politique locale de l'aménagement du territoire, le cadre contraignant de la loi (« l'eau paye l'eau »), la concession de la gestion de l'eau à des multinationales privées sous le contrôle distant de l'État ont conduit, dès l'extension des réseaux et la construction de nouvelles usines de traitement, à des conflits qui ont scellé le sort notamment du principal syndicat gestionnaire (le SIAEAG) en Grande-Terre et dans une partie de la Basse-Terre — contestation de la taxe « illégale » sur l'eau et des sur-facturations des achats en gros d'eau brute-.
- Le Département de la Guadeloupe a par ailleurs réalisé un investissement public majeur en Grande-Terre avec un réseau d'irrigation adapté et une retenue d'eau. C'est le détournement de

cette eau agricole et son traitement qui ont assuré, et assurent encore, l'alimentation en eau potable de cette partie du territoire. Il faut y ajouter l'investissement public porté par le Département pour connecter les Saintes et la Désirade au réseau d'eau potable.

- Dans ce contexte, alors que les besoins individuels comme les équipements publics connaissent une croissance exponentielle, l'entretien des réseaux existants a subi une décroissance fatale et les multinationales en charge de la gestion se sont retirées sans que l'État aide les élus à encadrer ces départs précipités.
- À cela s'est ajoutée une mainmise sur l'outil de gestion par la classe politique et principalement par une formation politique depuis plus de vingt ans. Le désir de trouver là un tremplin politique ou une opportunité de servir de manière privilégiée son territoire communal ou cantonal a contribué à ternir l'image des responsables face à l'incapacité de redresser la barre. Il en est résulté un personnel en excès et pas forcément qualifié, et au bout du compte le refus d'une partie de nos compatriotes de régler leur facture d'eau au prétexte d'être mal desservis (tours d'eau).
- Pour couronner le tout, le préfet Gustin, dans une démarche que nous avons constamment dénoncée, a fait écrire et présenter une loi à l'Assemblée nationale en 2021 qui, en moins de quatre ans, a contribué à une aggravation spectaculaire de la gestion de l'eau. Le SMGEAG a ainsi accumulé plus de déficit en quatre années que le SIAEAG en vingt-cinq ans. Ce nouveau syndicat a, au motif de la solidarité territoriale, absorbé manu militari toutes les structures existantes en saisissant leurs avoirs au profit de ses dettes, sans être capable d'assurer les fonctions élémentaires — entretien des hydrants, réparation des stations d'épuration entre autres. Des territoires autrefois alimentés régulièrement sont devenus sinistrés.

**La première question est donc de savoir si l'on peut ou si l'on doit abroger cette loi.**

Notre réponse est que c'est dans une Guadeloupe porteuse d'autonomie que devrait se situer le cadre propice pour réviser cette loi.

Dans l'immédiat, et vu l'urgence, on ne peut attendre : c'est donc dans le cadre établi par cette loi qu'il faut proposer aux Guadeloupéens une planification cernant les urgences, formulant ses réponses et cherchant les moyens.

## **II. Quelle commande politique formuler aujourd'hui ?**

### **A. La séparation de la commande politique et de l'opérateur**

La première réponse, inscrite depuis cinq ans dans la loi et non appliquée, est la séparation de la commande politique. En clair :

- Le Syndicat, avec une représentation politique des territoires, devrait fixer les objectifs à atteindre, proposer une politique à long terme de la gestion de l'eau assortie d'impératifs, protéger les sources — rappelons la contamination actuelle d'une partie de nos eaux par le chlordécone —, protéger les nappes phréatiques, et discuter de la pertinence ou non de sources nouvelles (usines de dessalement). Il lui appartiendrait d'inscrire une trajectoire financière avec des ressources extérieures capables de suppléer aux insuffisances du coût supportable par les populations.
- La Régie sur l'eau concentrerait les qualifications nécessaires à la gestion de l'eau sur tous ses aspects : captage, réseaux, distribution, traitement des eaux usées, entretien des hydrants.

Cela devrait être une vraie séparation — et non le texte élaboré en fin d'année dernière, qui ressemble davantage à une mise sous tutelle de la Régie avant même sa création. Une régie débarrassée du poids de la dette, que devra gérer le syndicat. Une régie sachant de quel personnel et avec quelles compétences elle aura la charge. Une régie qui réponde à une commande politique, en particulier la volonté des territoires communaux ou intercommunaux de voir prises en considération leurs exigences.

Une régie dont le conseil d'administration devrait comporter la représentation syndicale et celle des usagers, présidée par quelqu'un qui ne soit pas l'émanation du syndicat.

## B. Les priorités à court terme

La deuxième réponse devrait, à nos yeux, définir des objectifs à court terme réalistes. Nous en dégageons trois :

- Une disparition programmée des tours d'eau dans un délai de deux à quatre ans, par un investissement ciblé sur les canalisations défectueuses et les points de rupture identifiés.
- Une mise aux normes immédiate des stations d'épuration existantes et l'évaluation des besoins récents par secteur : contrôle des fosses septiques privées, rétablissement des usines publiques — Pointe-à-Donne en priorité.
- Un contrôle immédiat et une mise aux normes des hydrants pour la lutte contre les incendies. Il en va de la sécurité de chacun mais aussi des ouvertures des établissements publics, écoles et administrations en tête.
- Des dispositifs de résilience face aux pénuries d'eau des écoles, crèches établissements de personnes âgées: citernes, fontaines, production d'eau à partir de l'air ambiant ...

## III. Financement et responsabilité de l'État

S'agissant des financements, il nous semble qu'au-delà de la contribution des Guadeloupéens par la participation des assemblées locales, et au-delà des fonds européens mobilisables, il faut exiger de l'État une contribution forte en termes d'équipement, au regard des responsabilités qui sont les siennes dans la situation actuelle.

Notre responsabilité aujourd'hui est de flécher les investissements à bon escient dans le court, le moyen et le long terme.

## IV. La question du personnel en surnombre

S'agissant de la volonté de faire porter à l'ensemble de la représentation électorale la responsabilité d'absorber dans la fonction publique territoriale le personnel engagé en surnombre et sans qualification spécifique dans le secteur de l'eau, nous émettons les plus grandes réserves.

Une centaine d'emplois représente environ 4 à 5 millions d'euros par an sur vingt à trente ans. Il appartient aux collectivités locales de dire leur réelle capacité d'absorption, et ce sujet doit être traité collégialement : il s'agit à la fois du sort de nombreuses familles et des équilibres financiers nécessaires au bon fonctionnement des institutions.

---

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Congrès, les réflexions que nous souhaitons vous soumettre.

Pour le PPDG,  
son Président,  
**Jacques Bangou**





Pointe à Pitre, le 03 juin 2026

Le Président du  
Parti Socialiste Guadeloupéen

A

Monsieur Guy LOSBAR  
Président du Conseil Départemental  
Président du Congrès des élus Guadeloupéens

PARTI SOCIALISTE GUADELOUPÉEN (PSG)

Congrès des Élus de la Guadeloupe — Session de Juin 2026

# PLATEFORME DE PROPOSITIONS DU PSG POUR LE CONGRÈS DES ÉLUS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

## I – RECOMMANDATIONS SUR LA STRUCTURE DE DÉCISION DE L'EAU EN GUADELOUPE

Le Parti Socialiste Guadeloupéen (PSG) affirme que la crise de l'eau ne trouvera pas d'issue sans une **séparation stricte entre le pilotage politique et l'exploitation industrielle**. L'évolution institutionnelle (Article 73) doit servir à clarifier les responsabilités, pas à diluer la gestion.

- **Mise en place immédiate d'une Régie Personnalisée** : Conformément aux statuts existants, nous exigeons la création de cette structure opérationnelle. Le **SMGEAG reste l'autorité politique** en charge de la définition des politiques publiques et de la stratégie. La **Régie devient l'outil industriel exclusif**, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, confié à des professionnels de l'eau.

PARTI SOCIALISTE GUADELOUPÉEN - PSG  
14 BIS RUE GILBERT DE CHAMBERLAIN 97110 POINTE À PITRE  
TEL : 0690546544

- **Modernisation du statut RH** : Application des règles statutaires aux fonctionnaires et contractuels de droit public du syndicat, qui devront être détachés sous un régime de contrat relevant du **Code du travail** au sein de cet Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).
- **Renforcement du contrôle** : Clarification textuelle immédiate dans les statuts du SMGEAG du rôle, des pouvoirs et des moyens financiers de la **Commission de Surveillance**.
- **Souplesse et co-investissement** : Modification des statuts pour permettre le maintien des Délégations de Service Public (DSP) là où elles sont efficaces, et ouvrir la possibilité légale pour les intercommunalités et les communes de financer directement les investissements de réseaux, sous le contrôle de l'autorité organisatrice.
- **Restauration du civisme fiscal** : Relance offensive du recouvrement des factures d'eau, ciblée exclusivement sur les zones géographiques où le syndicat assure une distribution régulière et une eau de qualité.

## II – RESTRUCTURATION RH DU SMGEAG : L'ANALYSE DU RAPPORT FORVIS-MAZARS (FÉVRIER 2025)

Le PSG s'appuie sur les conclusions du rapport de février 2025 portant sur « *l'accompagnement à la mise en place d'une organisation et d'un dispositif de réduction des effectifs du SMGEAG* ». Notre position repose sur trois objectifs fondamentaux :

1. **Optimiser l'organisation cible** pour restaurer immédiatement une capacité d'autofinancement.
2. **Réduire la masse salariale** dans le respect strict des obligations légales, en garantissant l'accompagnement social et la continuité absolue du service public.
3. **Assurer une transition progressive** par une montée en compétences des équipes maintenues.

### L'organisation cible défendue par le PSG :

Le PSG valide le scénario d'un **effectif cible à 348 ETP** (soit une réduction nette de **150 ETP**). Cette cible est atteinte via :

- La réorganisation profonde de la direction de la clientèle.
- La fermeture des 5 agences physiques les moins performantes du territoire.
- La création d'une direction technique dédiée exclusivement à l'assainissement.

Pour conduire cette réduction de 150 salariés, le PSG propose l'activation de 4 options :

- Un Plan de Départ Volontaire (PDV) classique.
- Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) mixte (avec phase de volontariat préalable).
- Un Plan de Départ Volontaire ciblé pour les fonctionnaires et agents non-titulaires de droit public en CDI.
- Un plan de formation d'envergure, intégralement financé sur les crédits de l'État et du Fonds Social Européen (FSE).

**Équation budgétaire de la réforme :**

- **Coût total de l'indemnisation des 150 départs :** Évalué entre 7,2 M€ et 12,3 M€ (sur les bases de l'hypothèse de septembre 2021).
- **Gain budgétaire immédiat :** Une économie de masse salariale de 10 M€ par an (charges patronales incluses) réinjectable dans les travaux.

### III – ADAPTATION LÉGISLATIVE : COMPÉTENCE UNIQUE SUR LES HYDRANTS (DECI)

Le PSG demande au Congrès des Élus d'utiliser les prérogatives de l'Article 73 pour mettre fin à un imbroglio juridique qui met en danger la sécurité des Guadeloupéens.

Actuellement, la compétence de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est partagée de fait entre le pouvoir de police des Maires (ou des EPCI) et le réseau géré par le SMGEAG, provoquant un conflit de responsabilité permanent sur l'état des poteaux d'incendie défectueux.

- **La proposition du PSG :** Demander une modification de l'arrêter et permettre le vote d'une délibération identique de l'ensemble des communes afin de transférer de plein droit la compétence de gestion, d'entretien et de mise aux normes des **hydrants (poteaux d'incendie) au SMGEAG**. Le gestionnaire du réseau doit être le seul et unique responsable de la disponibilité de la ressource face au SDIS.

## IV – REVISITATION DES LIENS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le PSG demande une clarification économique entre les institutions : le maintien historique de la compétence du Conseil Départemental sur l'**Eau Agricole** induit des ventes d'eau brute au SMGEAG à hauteur de **7 à 8 millions d'euros par an**. Cette transaction commerciale ne doit plus se faire au détriment de l'équilibre financier du réseau d'eau potable des ménages. Une refonte des conventions de transfert de volumes est exigée.

## V – STRATÉGIE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX ET LEVIER OBLIGATAIRE

### 1. Urgence opérationnelle : Mobilisation des fonds de l'État

Le SMGEAG doit consommer immédiatement les tranches de la subvention exceptionnelle d'exploitation de **18 millions d'euros** débloquées par l'État pour l'année 2025 dans le cadre du contrat d'accompagnement renforcé 2023-2025. Ces sommes doivent être fléchées sans délai vers les urgences du quotidien :

- La recherche et la réparation des **7 800 fuites annuelles** du réseau.
- Le remplacement des compteurs abonnés défectueux.
- Le renouvellement des surpresseurs obsolètes.

Pour libérer ces fonds, le SMGEAG doit impérativement fournir les « livrables » exigés par le Comité de Suivi National (CSN) depuis la fin 2024 : *déploiement effectif des badgeuses, délibération actant la création de la régie, et les tableaux de bord de performance (coût de la flotte de véhicules, compteurs installés, fuites résolues).*

## 2. Financement structurel : L'Emprunt Obligataire Territorial

La situation de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe, n'est pas digne d'un département Français. Elle est le reflet du retard au développement que nous subissons et aussi aux carences et dérives des politiques locales précédentes.

Parce que le Parti Socialiste Guadeloupéen veut répondre aux problématiques du peuple Guadeloupéen et sortir d'un entre deux qui est mortifère pour le peuple guadeloupéen, nous proposons la mise en place d'un **Emprunt Obligataire**. Ce ne sera pas la première fois que la Guadeloupe aura mené ce type de projet pour l'eau.

Face à un besoin de financement estimé à plusieurs centaines de millions d'euros par le Schéma Directeur, et compte tenu du plan de redressement du SMGEAG encadré par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), le syndicat ne peut emprunter seul. Le PSG propose une ingénierie financière en 5 phases :

- **1. Le Portage Juridique** : L'émission obligataire doit être co-garantie ou directement portée par la **Région Guadeloupe**, le **Conseil Départemental de la Guadeloupe**, ou un groupement ad hoc adossé à l'État.
- **2. Le Chiffrage par tranches** : Adosser l'emprunt au Schéma Directeur d'Eau Potable via des émissions successives de **40 à 50 M€ par an** pour coller au rythme des chantiers et limiter les intérêts intercalaires.
- **3. La Labellisation environnementale** : Structurer l'emprunt sous la forme de **Green Bonds**.
- **4. La Sécurisation du remboursement** : Sanctuarisation de la ressource via la trajectoire de redressement de la facturation locale et une garantie de dernier ressort apportée par la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) ou l'État.
- **5. Le Placement Hybride**

## VI – ANTICIPATION DE LA CRISE IMMINENTE DE L'ASSAINISSEMENT

Le PSG alerte le Congrès : l'assainissement est le point aveugle de notre gouvernance. Bien que non encore audité par la CRC, la situation est alarmante.

En 2024, le taux de conformité des stations de traitement de plus de 2 000 équivalents-habitants (EH) n'était que de **50 %**. Ce taux va s'effondrer sous l'effet de la nouvelle directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (**DERU**) de novembre 2024, beaucoup plus contraignante.

Le PSG exige que dès la fondation de la régie personnalisée, une **Direction dédiée à l'Assainissement** soit créée et sanctuarisée. Il en va de la préservation de nos masses d'eau, de la salubrité publique et de la protection de la Guadeloupe contre de lourdes amendes européennes.

**Le Parti Socialiste Guadeloupéen soumet cette feuille de route au Congrès des Élus comme une contribution pragmatique, financièrement responsable et protectrice des intérêts des usagers guadeloupéens.**

Mehdi KEITA GERMAIN

Président du Parti Socialiste Guadeloupéen

# BILAN DE SORTIE

## Table ronde citoyenne de l'eau

Guadeloupe — 8 juin 2026

*Plateforme citoyenne de redressement de l'eau — 6 piliers*

**Ce 8 juin, 210 femmes et hommes ont fait entendre une seule voix.**

Au terme de deux heures trente d'échanges nourris, les participants réunis ce 8 juin ont co-construit et validé une plateforme citoyenne de redressement de l'eau en Guadeloupe. Ce n'est pas une réunion de plus : c'est l'aboutissement d'une démarche unitaire engagée depuis le début de l'année, à travers cinq rencontres régionales successives en Grande-Terre, en Basse-Terre et dans les îles de l'archipel. Des collectifs qui, hier encore, agissaient séparément se sont retrouvés autour d'une même table et d'un même constat : la crise de l'eau ne se réglera pas sans les usagers.

### Un constat connu, documenté, accablant

Quatre ans après la création du syndicat unique, la situation n'est pas redressée. Des sections n'ont pas reçu une goutte d'eau pendant des mois et ne survivent que par l'eau de pluie de leurs citernes. La potabilité reste douteuse, l'hygiène en souffre, et l'on continue de facturer une eau qui n'arrive pas. L'information sur les tours d'eau, les causes des pannes et le calcul des consommations demeure défaillante. La gouvernance se décide à quatre, quand la place des usagers reste purement consultative. La régie, futur bras opérationnel, n'a toujours pas de directeur et démarre avec une dotation manifestement sous-évaluée.

**Près de 70 % de l'eau est perdue avant même d'atteindre le robinet ; plus de la moitié des stations d'épuration ne sont pas conformes ; 234 000 personnes sont lourdement affectées dans 27 des 32 communes.** C'est un naufrage archipélagique.

### Face au naufrage, les usagers ne protestent plus seulement : ils proposent

La plateforme adoptée ce soir s'organise autour de six piliers, qui sont autant de points critiques et de leviers de redressement :

1. **De l'eau au robinet** — un plan d'urgence sectorisé pour rétablir une distribution régulière et saine.
2. **La transparence** — un tableau de bord public et mensuel : tours d'eau, pannes, consommations, vérifiables par tous.
3. **Une facturation juste** — la suspension du recouvrement pendant les coupures. On ne paie pas une eau qu'on ne reçoit pas.
4. **L'assainissement et la sécurité incendie (DECI)** — des stations d'épuration conformes et des poteaux incendie opérationnels.
5. **Une gouvernance réelle** — une voix délibérative des usagers au sein de la SMGEAG, et non plus seulement consultative.
6. **La Régie Archipel'Eau** — la preuve par l'acte — un directeur recruté, une convention publiée, un financement traçable.

Ces propositions sont rationnelles, documentées, et assorties d'indicateurs de résultats. Elles ne relèvent pas de l'opinion : **elles se mesurent.**

---

## Notre posture

Nous ne jugeons ni les institutions, ni les hommes. Ce que nous voulons, ce sont **des engagements, des actes vérifiables, et de l'eau régulière et saine.** Nous demandons à être des acteurs à part entière du Congrès des élus et à y porter directement la voix des usagers. Contribuer aux solutions, oui — mais en toute indépendance, et le regard vigilant.

***Nous serons les vigiles du robinet.***

---

## Perspectives — la démarche ne fait que commencer

Le travail de ce soir débouche sur un instrument concret : une Lettre ouverte que la plateforme adresse au Congrès des élus. Ce n'est pas une pétition de circonstance, c'est un cahier d'engagements que les usagers entendent suivre point par point, dans la durée.

- **Porter la voix au Congrès.** À l'approche du Congrès des élus, la plateforme demande que les usagers y soient associés non comme spectateurs, mais comme partie prenante. Les six piliers constituent une base de dialogue exigeante et constructive.
- **Veiller, mesurer, rendre compte.** La force de cette démarche tient à ses indicateurs. Sur chacun des six axes, les usagers suivront les résultats et les rendront publics — non pour accuser, mais pour vérifier que les promesses deviennent des actes et que les actes deviennent de l'eau.
- **Rester unis et s'élargir.** Cette plateforme n'appartient à aucun collectif en particulier : elle est le bien commun de tous les usagers de l'eau de l'archipel. Sa légitimité naît de son unité. Chaque habitant, chaque section, chaque commune touchée y a sa place.

La crise de l'eau s'est installée pendant des années. Le retour à une eau régulière et saine demandera du temps, de la rigueur et de la constance. Les usagers de Guadeloupe ont décidé, ce soir, de ne plus subir : d'être responsables, présents, et vigilants jusqu'au robinet.

**Cette démarche ne fait que commencer.**

---

## Plateforme des collectifs d'usagers de l'eau de Guadeloupe

Fait en Guadeloupe, le 8 juin 2026.

*Document de bilan — diffusion libre. Contact et porte-parole habilités selon le canal : coordonnées sur demande.*

---

De : Rody TOLASSY <tolassyrody@gmail.com>

Objet : Contribution des partis politiques à la réflexion sur la gestion de l'eau

Notre proposition :

Système d'adduction d'eau et pistes d'amélioration

Face au manque persistant d'accès à l'eau en Outre-Mer, le plan Eau DOM n'a répondu que très partiellement à cette situation

1. L'Outre-Mer souffre d'un manque persistant d'accès à l'eau et à l'assainissement source de multiples tensions sociales

- L'Outre-Mer souffre d'un véritable manque dans la mise en place des infrastructures d'eau : seulement de 68 % à Mayotte, de 75% en Martinique et à La Réunion, de 85% en Guyane, 95% en Guadeloupe alors qu'il est de presque 100% en métropole.

- Ce constat est aggravé s'agissant du raccordement aux systèmes d'assainissement : de 41% à Mayotte à 49% en Martinique. Ces insuffisances s'expliquent principalement par le manque ou l'absence d'infrastructures de raccordement d'eau, ce qui pose de véritables problèmes en termes de salubrité publique et d'hygiène, et au-delà de dignité des citoyens ultra-marins qui ne bénéficient pas de l'accès à l'eau courante.

2. ● Ces manques ne sont pas sans créer d'importantes crises sociales : ainsi la quantité d'eau insuffisante d'eau pour l'ensemble de la population mahoraise dans un contexte de pression démographique forte a conduit à d'importants troubles sociaux en 2017. En 2018, la mauvaise qualité des infrastructures d'assainissement de l'eau en Guadeloupe a entraîné une pénurie d'eau potable à l'origine d'importantes manifestations.

Le Plan Eau-Dom a cherché à combler cette lacune mais n'a apporté qu'une réponse partielle aux problèmes de mauvaise gouvernance et de manque d'investissements en infrastructures ad-hoc

2.1. Le Plan Eau-Dom lancé en 2016 a apporté une réponse très partielle aux problèmes d'accès à l'eau dans les DOM

- Le Plan Eau-DOM lancé en mai 2016 vise à assurer un raccordement rapide à l'eau pour les 5 DROM et Saint-Martin en insistant tout particulièrement sur l'amélioration de la gouvernance et la hausse des investissements. Pour ce faire, il se fonde sur une programmation d'investissement à horizon 10 ans, laquelle est déclinée selon des contrats de progrès passés entre

chaque collectivité compétente en matière d'EPA (eau potable et assainissement) et les différents partenaires techniques et financiers (AFD, Préfecture, CDC, etc...).

- La dynamique des contrats de progrès est plutôt positive. Plusieurs intercommunalités (compétentes depuis 2020 à titre principal pour l'EPA) ont contractualisé dans l'ensemble des DROM : depuis décembre 2020, l'ensemble des communes de Guyane sont couvertes par un contrat de progrès ce qui devrait permettre d'accélérer les investissements et de mettre en place une gouvernance plus exigeante

2.2. La démarche de contractualisation n'a toutefois pas permis de combler toutes les lacunes en termes de gouvernance et de développement des systèmes d'EPA

- Les contrats de progrès n'ont pas totalement enrayer la mauvaise gouvernance des structures en charge de la politique de l'eau et de l'assainissement dans les intercommunalités et les communes. Ceci s'explique notamment par une faible implication des élus locaux, ceux-ci considérant bien souvent l'EPA comme une variable d'ajustement des politiques publiques locales, au gré du calendrier électoral.

- A ceci s'ajoute un contrôle défaillant de la part des élus locaux sur les prestataires ou maîtres d'œuvre en matière d'entretien et de développement du système de distribution d'eau : les rapports annuels des délégués ou les régies ne sont pas toujours disponibles aux élus et citoyens ce qui rend l'évaluation de la qualité de la gestion difficile. A l'extrême, certaines concessions sont octroyées sans véritable mise en concurrence, favorisant un climat de favoritisme entre élus et entreprises adjudicatrices peu propice à une gestion efficiente de l'eau

- Le problème est aggravé par un manque d'investissement important dans le développement des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement en Outre-Mer. Soumis à une urbanisation parfois mal contrôlée, les DROM ne bénéficient pas d'un développement adéquat des systèmes d'eau et d'assainissement nécessaires pour couvrir cette extension urbaine. A ce titre la planification des investissements nécessaires par les collectivités est encore trop lacunaire. Dans ce contexte, il convient à court terme de rééquilibrer la gouvernance au profit de l'Etat et à plus long terme de renforcer l'efficacité et le contrôle du service public de l'EPA

1. A court terme, un rééquilibrage de la gouvernance de l'EPA au profit de l'Etat est nécessaire

- Face à l'urgence de la situation et au manque d'implication de certains élus, il convient de redonner les marges de manœuvre à l'Etat pour y répondre. A cet égard, il conviendra de façon temporaire de réattribuer la compétence du service public de distribution et d'assainissement d'eau à l'Etat dans les DRDM afin de parer aux situations les plus urgentes, notamment d'un point de vue sanitaire. Une cartographie des besoins pourra être réalisée pour ce faire afin de cibler les zones prioritaires, en coordination avec le préfet et la DREAL. Une loi sera nécessaire pour le transfert de compétences à l'Etat.

2. A plus long terme, la reprise de la compétence par l'échelon communal devra s'accompagner d'une meilleure gouvernance et d'un renforcement des contrôles

- Face au manque d'intérêt de certains élus pour les questions liées à l'accès à l'eau potable, la pression des administrés sur ces derniers doit être accentuée. A cet égard il s'agira de :

(i) renforcer les pouvoirs de l'opposition et des citoyens en la matière :

- o Un débat sur les systèmes et la qualité des systèmes d'adduction d'eau pourra être systématiquement imposé en Outre-Mer lors du débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget par les communes

- o Le droit de pétition des électeurs d'une commune prévu à l'article 72-1 de la Constitution pourra être (ii) renforcé en obligeant l'organe exécutif de la collectivité délibérante à inscrire à l'ordre du jour une problématique liée à l'accès à l'eau potable ou liée à l'assainissement (alors qu'il n'y a aujourd'hui qu'une possibilité) Recentraliser la compétence de l'EPA aux communes afin de les responsabiliser davantage et d'éviter une dilution des compétences

- Face aux défaillances en termes de gouvernance de l'EPA par les communes, il convient de :

(i) (ii) renforcer le contrôle de ces dernières par les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) en Outre-Mer en instaurant un contrôle administratif systématique de la gestion de l'eau pour les services publics d'EPA en régie et des conventions de délégation de services publics pour les gestions par concession à un opérateur externe. En parallèle, les préfets devront être sensibilisés au contrôle du respect de l'obligation documentaire par les communes en matière de gestion des systèmes d'adduction d'eau.

Améliorer la planification de la rénovation et du développement des systèmes de distribution d'eau potable et d'assainissement en imposant aux collectivités gestionnaires la mise en œuvre d'un plan de gestion sur 5 ans qui pourra s'inscrire dans les contrats de progrès si ceux-ci sont renouvelés

- Face au manque d'investissements, il conviendra enfin de renforcer en parallèle là où cela est nécessaire l'accompagnement financier de l'Etat aux communes dont la gestion est vertueuse mais qui manque de moyens pour assurer un fonctionnement correct de l'EPA











24 juin 2026

# Rapport au congrès des élus départementaux, régionaux, des parlementaires et des maires

La question de l'eau potable  
Enjeux, perspectives et  
solutions concrètes



Scannez pour accéder  
à toutes les informations  
liées à la question de l'eau  
potable en Guadeloupe



En partenariat avec :



Conseil départemental  
Basse-Terre